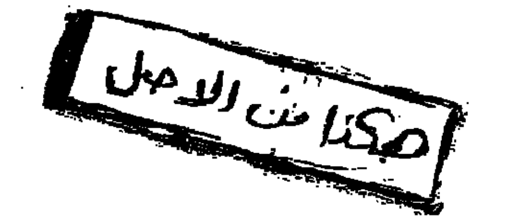




15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTE ET UNIÈME ANNÉE – N° 15530 – 7 F

SAMEDI 31 DÉCEMBRE 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Israël : les colonies contre la paix

DÉJA passablement laborieux, le processus de paix israélo-palestinien se serait bien passé de cette épreuve supplémentaire : la *construction de cinq* cents nouveaux logements israéliens sur quarante hectares de terre en Cisjordanie. Cette affaire jette une lumière crue sur le problème épineux des « implantations » israéliennes dans les territoires occupés.

Certes, la Déclaration de principes signée, le 13 septembre 1993, à Washington, par l'Etat juif et l'OLP renvoie la *question des colonies à la* deuxième phase des négociations de paix, relative au statut définitif des territoires. Mais d'ores et déjà les discussions entre les deux parties sur l'extension de l'autonomie à l'ensemble de la Cisjordanie butent sur ce problème.

L'UNE des principales raisons qu'invoque l'armée israélienne pour reporter à une date encore indéterminée son « redéploiement » sur la rive occidentale du Jourdain tient à son souci d'assurer la sécurité de ces fameuses « implanta*tions ». Cela repousse d'autant* l'élection d'un Conseil de l'autonomie palestinien, étape essentielle dans l'établissement de la paix.

A maintes reprises, déjà, des responsables palestiniens ont averti : les colonies de peuple*ment sont des bombes à retar*dement qui menacent le processus de paix. Encore ne parlaient-ils que des cent quarante-six « implantations » qui *existent déjà dans* les territoires occupés et autonomes – dont cent vingt et un pour la *seule* Cisjordanie.

OR des *milliers* de logements sont désormais en chantier sur *la « ligne verte » qui sépare la Cisjordanie d'Israël. D'autres* sont en construction à l'est, au sud et à l'intérieur de Jérusalem-Est, où vivent déjà 160 000 Israéliens et où l'OLP *vient de se voir interdire* toute activité politique. Où s'arrêtera donc le « Grand Jérusalem », dont les contours n'ont jamais été définitivement tracés ?

« On ne peut à la fois négocier avec les Palestiniens et leur donner l'impression qu'on *confisque leurs terres* », s'est indigné le ministre israélien de l'environnement, Yossi Sarid. De son côté, *le chef de la diplomatie,* Shimon Pérès, estime que la poursuite de la colonisation « n'aboutira à rien de bon ». Les Palestiniens veulent, *pour leur part, se* convaincre que le gouvernement israélien décidera, lundi 2 janvier, lors de sa *réunion hebdomadaire,* de geler les travaux de la dernière des colonies en construction, l'agrandissement d'Ephrat, près de Bethléem. Pour l'heure, le chantier se poursuit.

Parce qu'il s'agit de la terre, donc d'un des éléments qui est au cœur du conflit, la question des colonies a un retentissement énorme dans le monde arabe. *Elle heurte les sentiments* des plus modérés. Elle empoisonne l'atmosphère à un moment où nombre de pays arabes – comme vient de le montrer le mini-sommet réuni à Alexandrie – sont réticents à donner plus d'élan au processus de paix.

page 5

M 0147 - 1231 - 7,00 F

Le nombre des demandeurs d'emploi en augmentation de 0,1 %

La légère hausse de novembre compromet la stabilisation du chômage en 1994

Après une diminution de 0,5 % en octobre, qui avait laissé penser que l'objectif d'une stabilisation pour la fin de l'année, fixé par Edouard Balladur, serait atteint, le chômage a augmenté de 0,1 % en novembre, selon les chiffres publiés vendredi 30 décembre. Sans remettre en cause la tendance à la reprise, cette légère hausse, qui correspond à 3 000 demandeurs d'emploi supplémentaires, compromet l'espoir d'un retour au niveau de décembre 1993. Interrogés par « le Monde », les porte-parole des deux principales formations de la majorité ont fait part de leur préoccupation. Jean-Louis Debré, au nom du RPR, s'est dit « inquiet », tandis Jean-Pierre Raffarin, porte-parole de l'UDF, a souligné que « l'exclusion s'aggrave ».



Le chômage a légèrement augmenté en novembre de 0,1 % en données corrigées, selon les chiffres publiés, vendredi 30 décembre, par le ministère du travail. Cette hausse, qui correspond à 3 000 demandeurs d'emploi de plus en un mois, porte leur nombre total à 3 337 200.

Modeste en apparence, cette dégradation pourrait cependant mettre fin aux espoirs du gouvernement qui voulait terminer l'année sur une stabilisation du chômage. A la fin novembre, il y a encore 47 200 demandeurs d'emploi de plus qu'en décembre 1993 et il devient douteux que, en un mois, le retard pris sur le tableau de marche soit maintenant rattrapé. Pour être réelle, avec trois baisses mensuelles depuis le début de l'année, la décélération reste trop faible pour que l'objectif de Michel Giraud soit atteint. Sans parler de celui d'Edouard Balladur qui escomptait le même résultat pour un an plus tôt.

Pour autant, les résultats de novembre ne remettent pas en cause la tendance. Ils doivent donc être regardés avec satisfaction. D'un mois à l'autre, le taux de chômage par rapport à la population active, qui s'élève à 12,6 %, demeure inchangé et le nombre de chômeurs en données brutes diminue. Avec 3 392 500 sans-emploi inscrits à l'ANPE, il recule de 17 000 ; une baisse certes inférieure à celles enregistrées de 1987 à 1989, mais qui pourrait indiquer qu'un cycle d'amélioration s'amorce timidement.

ALAIN LEBAUBE

Lire la suite page 10

Affaire Maréchal-Schuller : la police déchargée au profit de la gendarmerie

Les juges d'instruction David Peyron et Jean-Pierre Zanoto ont retiré à la police judiciaire et confié à la gendarmerie l'enquête dans laquelle le docteur Jean-Pierre Maréchal, beau-père du juge Eric Halphen, est mis en examen pour extorsion de fonds et trafic d'influence. De son côté, le Conseil supérieur de la magistrature s'est donné pour mission de recueillir les informations lui permettant de rendre l'avis sollicité par le président de la République sur l'éventualité d'un dessaisissement du juge Halphen.

page 6

Espagne : Felipe Gonzalez sur la défensive

Les révélations de deux policiers, publiées par le quotidien *El Mundo,* sur une possible implication du gouvernement de Madrid dans la création des GAL, police clandestine anti-terroriste tenue pour responsable de vingt-quatre assassinats entre 1983 et 1987, ont placé Felipe Gonzalez sur la défensive. Dans une conférence de presse, jeudi 29 décembre, le président du gouvernement a, cependant, écarté toute idée de démission, affirmant que *« la majorité des citoyens préfère la stabilité ».*

page 4

Mexique : limogeage du ministre des finances

Dix jours après le début de la crise monétaire mexicaine, le président Ernesto Zedillo a annoncé, jeudi 29 décembre, le limogeage de son ministre des finances, Jaime Serra, et un « plan d'urgence économique » pour début janvier. Le président américain Bill Clinton a apporté son soutien à M. Zedillo, invitant les investisseurs à ne pas déserter le pays.

page 18

Le Conseil constitutionnel censure trois articles du budget 1995

Le Conseil constitutionnel a censuré, jeudi 29 décembre, trois articles du budget de 1995, afin de porter un coup d'arrêt à la technique des débudgétisations. Cette décision entraîne une augmentation des dépenses de l'Etat supérieure à l'inflation, contrairement à ce que voulait M. Balladur.

page 18

La mort du Père Jean Toulat

Journaliste et écrivain, le Père Jean Toulat est décédé, mercredi 28 décembre à Paris, à l'âge de soixante-dix neuf ans. Infatigable opposant à l'arme atomique, il avait consacré sa vie à militer pour la paix, la non-violence et la défense des droits de l'homme.

page 16

Une Europe en mal d'élargissement

L'Union passe de douze à quinze membres et s'interroge sur les institutions capables d'accueillir – à terme – les pays de l'Est

Le 1er janvier prochain, l'Europe des Douze devient l'Europe des Quinze, au terme *d'un élargissement – le premier* depuis plus de dix ans – qui, pour n'avoir pas été sans difficultés, en annonce de nouveaux. 1994 avait commencé sur une boutade : *« Qu'attendez-vous de la présidence grecque ? »*, demande-t-on à Helmut Kohl. *« Qu'elle finisse ! »*, répond le chancelier. La remarque est peut-être apocryphe, mais elle en dit long sur la confiance accordée au gouvernement d'Athènes et sur les tensions entre les deux présidences qui se sont succédé pendant l'année.

Il est vrai que le ministre grec des affaires européennes, Théodore Pangalos, a ouvert les hostilités en affirmant que les Allemands ont *« une force de géant, mais une cervelle d'enfant »*... Il a ainsi donné le mauvais exemple, car quelques semaines plus tard, s'adressant cette fois aux Espagnols, le chef de la diplomatie de Bonn menace de *« leur briser l'arrête centrale »*, traduction littérale et imagée d'une forte expression souabe, signifiant simplement qu'il veut leur tordre le cou. Et ce parce qu'ils risquent, par leur intransigeance sur la taille des filets de pêche, de bloquer l'entrée dans l'Union européenne des pays nordiques et de l'Autriche. Or l'Allemagne tient par-dessus tout à cet élargissement qui doit être le prélude à l'extension de l'UE vers les pays d'Europe centrale et orientale. Elle s'est employée à le mener à bien même si ses efforts n'ont pas été totalement payants, *les Norvégiens – à l'inverse de leurs voisins* finlandais et suédois – refusant pour la deuxième fois de rejoindre un club qu'ils ne sont pas loin de juger décadent.

L'arrivée des trois nouveaux donne un avant-goût des difficultés institutionnelles qui s'annoncent quand l'Union comptera vingt, vingt-cinq, voire trente membres. Sur l'insistance de la France, la réforme des institutions a été ajournée au lendemain de l'élargissement, mais il faut quand même revoir les modalités de la majorité qualifiée. Les Britanniques s'opposent à ce que le seuil soit relevé, et, comme toujours en pareil cas, la dispute se termine par un compromis boiteux et provisoire, dit « compromis de Ioannina », parce que les ministres des affaires étrangères sont réunis dans cette ville de l'Epire.

Le conseil européen a lieu, lui, fin juin, à Corfou. La présidence grecque, handicapée par la maladie du premier ministre Andreas Papandreou, l'a mal préparé ; les Français et les Allemands, trop bien. Ils se sont mis d'accord, en la personne du chef du gouvernement belge Jean-Luc Dehaene, sur le successeur de Jacques Delors, qui finit son second mandat à la présidence de la Commission. C'est compter une fois encore sans John Major, qui, avec ce Belge fédéraliste convaincu et produit de l'axe Paris-Bonn, s'imagine devoir revivre des années de centralisme bruxellois. Son veto a raison du *forcing* franco-allemand et donne sa chance à Jacques Santer, premier ministre plus transparent d'un Luxembourg plus modeste.

Corfou offre cependant deux nouveautés. D'une part, la présence, le dernier jour, de Boris Eltsine venu signer un vaste accord de *partenariat entre la Russie et* l'Union européenne.

DANIEL VERNET

Lire la suite page 4

Dérive autoritaire à Moscou

Le conflit en Tchétchénie renforce le camp des conservateurs et fait peser des menaces sur la démocratie russe

MOSCOU

de notre correspondant

« C'est un procès contre les libertés des citoyens. » Alexandre Sokolov, membre de l'association Mémorial pour la défense des droits de l'homme, a été interpellé, lundi 26 décembre, puis détenu quelques heures, alors qu'il manifestait devant la présidence russe contre la guerre en Tchétchénie. Son procès et celui d'une dizaine d'autres personnes, dont quelques dissidents qui avaient déjà goûté de la geôle en d'autres temps, ont débuté, jeudi, devant le tribunal de Moscou. Ils sont accusés d'avoir participé à une *« manifestation illégale »*, car non annoncée, et risquent une peine maximale de quinze jours de prison.

« C'est un moment très critique, le chemin vers la démocratie est menacé, chaque jour où nous tenons bon est une victoire de la démocratie », estime Alexandre Sokolov. Le pouvoir russe semble vouloir éviter les éclats. Quatre personnes ont été acquittées, jeudi, et le procès de six autres, dont M. Sokolov, a été reporté à la mi-janvier. *« Ils ont peur de nous juger »*, disent les accusés, qui ont transformé le tribunal en nouveau lieu de manifestation. *« Encore des balles à la place du beurre »*, proclame une banderole.

Depuis le début de la guerre non déclarée en Tchétchénie, un autre conflit invisible et feutré se déroule à Moscou. Il oppose les démocrates, les associations de droits de l'homme, la presse, dont une bonne partie a basculé dans le *« camp de la paix »*, aux autorités. Si la censure n'est pas officiellement en vigueur, les *médias d'Etat* – les seuls qui soient reçus dans tout le pays – sont maintenant obligés de diffuser les informations officielles et lénifiantes sur la guerre. *Les moyens d'informations privés* et les journalistes sont soumis à des pressions. Le vice-premier ministre, Oleg Soskovets, a menacé de supprimer la licence de la chaîne de télévision NTV détenue par le groupe financier MOST.

Sur le terrain, les journalistes sont parfois empêchés de travailler par les forces russes, *quand ils ne se font pas tirer dessus.* Pour des *« raisons de sécurité »*, le ministère des affaires étrangères *« invite »* rép... les reporters étrangers à quitte... plus, le Parlement a *été* pri... Etsine du droit de regard sur... ment *« des opérations de poli*... des députés à la cessation des h... négligé. *« L'ordre constituti*... régner en Tchétchénie mais ... pas à Moscou, où d'ailleurs la ... *tutionnelle ne fonctionne toujou*...

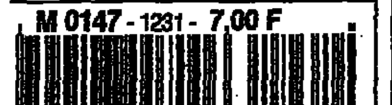
« Etat policier » : ces mots ... tous les démocrates à Moscou, ... dés ont été déployés pour contrô... de la ville, sous prétexte de pré... attentats tchétchènes. Les arrest... Caucasiens vont bon train. Elena Bo... veuve du Prix Nobel de la paix Andr... harov, a démissionné, jeudi, de la c... sion présidentielle pour les d... l'homme, dénonçant la guerre en T... nie comme un retour au totalitar... autre vedette libérale, l'ex-premie... Egor Gaïdar, a estimé que le prés... sine avait fait *« une erreur fatale »* ... sant de négocier.

JEAN-BAPTISTE...

Lire la su...

...i ix ...lle ...uto- ...entisés ...gne faute de ...sent, également. janvier, toutes les ...ières doivent être ...iveaux zlotys. ...mptables, ban... ...çants passeront laborieuse. Ils ...s de recalculer 31 décembre et ...eurs comptes, ...urse de Varso... ...tes au public ...rs pour faire ...ions en zlo... ...IEL GARA programes ...kraïnien Leo... ...onné, jeudi ...s programmes qui avaient été ...ère à quatre ...ur pour cause ...es restrictions ...s protestations vice-premier avait expliqué ...ions permettait ... trois aciéries.

A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 700 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p. ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Liban, 1,20 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 8 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 700 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA, 2,50 $



AU COURRIER DU MONDE

L'AVIS DU MÉDIATEUR

Souvenirs et avenirs communs

On écrit aussi au Monde *pour lui souhaiter bon anniversaire et longue vie : on trouvera ci-dessous quelques exemples de ces heureuses surprises du courrier. Nous remercions tous ceux qui nous ont envoyé ces messages de sympathie, même ceux qui ont laissé des épines à leurs roses. Comme on peut s'en douter, les lecteurs qui évoquent ce cinquantenaire le font parce qu'ils ont avec le* Monde *un passé commun : c'est, pour eux, l'occasion de revenir sur leurs propres souvenirs.*

La tentation est grande de comparer le Monde *qu'ils ont découvert, naguère, et celui qu'ils ont en main, aujourd'hui, et de trouver au premier des mérites que le second n'aurait plus. Cela se peut, mais cette appréciation mitigée n'emporte pas toujours – pourquoi ne pas le dire ? – la conviction des actuels rédacteurs, les plus anciens y compris, qui ont, aussi, quelques souvenirs de ce passé commun. Ils n'ont pas forcément le sentiment d'avoir vécu dans l'«* institution *», et encore moins le « monastère », que l'on a dit, et, pour répondre à la curieuse vision d'un correspondant, ils ne se distinguent ni par le port de la cravate ni par celui de l'attaché-case.*

De la même façon, ils ne sont pas si sûrs que leur journal était, autrefois, tellement plus objectif, rigoureux et complet que celui qu'ils continuent de publier. Il n'empêche : c'était un sacrément bon journal, et ils veulent, au minimum, faire aussi bien que leurs prédécesseurs, qui ont pareillement connu les imperfections, les tâtonnements et les frustrations d'une entreprise intellectuelle se nourrissant du tumulte de la vie.

Nous avons parfois l'impression que, en nous parlant, avec enthousiasme, nostalgie ou sévérité, du Monde, *certains de ses lecteurs, qui ont vieilli avec lui, nous parlent d'eux-mêmes et de ce qu'ils sont devenus. Qui a changé, serions-nous enclins à dire à ceux qui nous reprochent nos changements ? Ce sont là, sans doute, les signes contrastés d'un vrai compagnonnage, qu'en retour nous souhaitons le plus long possible à tous nos lecteurs, complices, nostalgiques, circonspects, « accros », sans oublier ceux qui sont à venir.*

ANDRÉ LAURENS



CINQUANTENAIRE

Un kaléidoscope

Félicitations pour ce numéro spécial du cinquantenaire daté 18-19 décembre !

Certes, il ne manquera point de grincheux pour contester le choix pourtant très délicat de cinquante « unes » parmi plus de quinze mille autres. Pourquoi les deux premiers hommes sur la Lune et non le premier Spoutnik ? Pourquoi Grenelle 1968 et non l'une de ces journées marquantes de Mai ? Pourquoi l'ouverture du symbolique mur de Berlin et non la Roumanie ?

Quoi qu'il en soit, ce numéro offre un kaléidoscope satisfaisant des cinquante dernières années, et le lecteur de soixante-cinq ans que je suis y retrouve bien des souvenirs, imprimés ou non (...).

J'ignore ce que sera votre prochaine formule, mais j'en attends toujours cette capacité de pouvoir réagir, de peser arguments et contre-argumentation, au-delà du pluralisme des signatures et des opinions exprimées.

Bonne chance pour les cinquante prochaines années.

JEAN PIERREE
Bailly (Yvelines)

Universités...

Le Monde m'a appris plus que toutes les universités.

Soyez-en remerciés.

Bon cinquantenaire !

HENRI EJNES
Strasbourg

La belle jambe !

Qu'est-ce que c'est que cette histoire d'anniversaire ! *Le Monde* a 50 ans ! ! ! Mais j'en ai rien à foutre, moi, qu'il ait 50 ans *le Monde* ! Ce qui m'intéresse, c'est ce qu'il y a dans le canard aujourd'hui. Il y en a marre de cette presse qui se regarde le nombril, qui se fête à elle-même ses propres anniversaires ! C'est comme les journalistes ou les animateurs de l'audiovisual qui s'inv[illegible]ent entre eux pour parler [illegible] s'autocongratulent et [illegible]t en rond sur eux-[illegible]

[illegible] a 50 ans ! La belle [illegible] vous en profitez pour [illegible]r un cahier spécial [illegible] qui coûte 12 balles et [illegible] obligé d'acheter si je [illegible] journal.

[illegible]pplément « Radio-[illegible]st où le supplément [illegible]lé » ? Vous vous foutez [illegible]ueule du monde ! (du [illegible]?) Vous ne valez finale[illegible] peut-être pas mieux que les [illegible] !

[illegible] : Je précise toutefois que [illegible]uté avec intérêt les deux [illegible]ns que France-Culture a [illegible]ées à la naissance du [illegible] Mais je n'y étais pas [illegible] C'était un libre choix. Et [illegible]ne ne m'a contraint à acquérir un « cahier [illegible] en plus de l'émission [illegible]er votre ego.

FRANÇOIS BROCARD
Lyon

Salut l'ami !

Et bon anniversaire !

Tu as cinquante ans ; j'en ai quarante. Tu es comme un grand grand frère, quoi ! Je t'ai lu pour la première fois à dix-huit ans.

J'écoute la radio (France-Inter, France-Info), je butine la presse, je n'ai pas la télévision, qui ne m'apporte rien de construit (donc rien de durable), je préfère l'écrit qui me laisse penser, et m'aide à réfléchir. C'est pourquoi je crois en ton avenir, tu as encore de beaux jours devant toi à condition de maintenir cette exigence de qualité qui te caractérise. Je te lis donc, une, deux, trois fois par semaine selon les périodes. Et même tous les jours en période électorale. A ce propos je suis tout à fait d'accord avec ce que tu dis dans ton numéro anniversaire : *« Faire vivre une presse libre et responsable, rigoureuse et audacieuse, ce n'est pas un défi de journalistes mais un défi de citoyens. »* Tu m'aides, c'est certain, à demeurer un citoyen, j'en ai conscience. Tu m'aides, en quelque sorte, à rester vigilant vis-à-vis de... toi-même !

Bref, fais gaffe, puisque tu m'aides à faire gaffe !

Pour tout t'avouer je t'admire beaucoup pour ce numéro d'équilibriste quotidien. Deux mots qui te vont bien... !

Je sais que tu as des difficultés financières mais j'espère que tu vas t'en sortir grâce à la nouvelle formule que tu nous prépares. Je ne veux pas qu'il t'arrive un malheur, tu es trop précieux pour moi.

Bref, je souhaite que tu conserves longtemps tes dix ans d'avance sur moi. Préviens-moi si ça ne va pas. Mais je suis confiant, nous vieillirons ensemble !

Alors, longue vie ! Je t'embrasse.

PASCAL HUVET
Paris

Le sérieux et le plaisir

Je ne sais plus à quelle date j'ai commencé à te lire, mais il y a fort longtemps : 1945-1946 ? Et je t'ai lu sous tous les cieux où ma carrière m'a entraîné : Vietnam, Ethiopie, Madagascar, Burundi, Laos, Centrafrique.

Tu es devenu ma drogue et je ne puis me passer de toi, même si les circonstances font que je me borne à te feuilleter parfois. J'admire ton sérieux, qui fait de toi un cas unique dans la presse française. Que vas-tu nous réserver pour le 9 janvier ?

De toute façon, je te souhaite bon anniversaire et encore de nombreuses années d'existence. Merci pour le plaisir que tu me procures chaque jour.

MARCEL CHAPELAND
Maçon (Saône-et-Loire)

Un sourire de temps en temps

Alors, *le Monde*, tu as cinquante ans ? Un bel âge en vérité, qui fait remonter en moi des souvenirs en foule. Car, si je ne t'ai pas tenu sur les fonts baptismaux, je t'ai néanmoins connu dans ta toute première enfance. Nourrisson un peu chétif mais déjà pourvu de dents redoutables, tu déchirais avec alacrité la couette de conformisme bêlant sous laquelle se pelotonnaient encore la France et les Français. Tu fus une bouffée d'air pur et la petite lumière qui me donna l'espoir.

Qu'en est-il de toi aujourd'hui ? Adulte ayant réussi en dépit de quelques avatars, tu ressembles à ces soixante-huitards que j'ai connus il y a vingt-six ans le cheveu long, le jean effrangé et le verbe agressif, et que je retrouve en 1994 bien peignés, cravatés, costume trois pièces, doctes et compassés, l'attaché-case à la main, en un mot... arrivés... et tristes, tristes !

Eh oui ! cher *Monde*, à force de vouloir faire du sérieux, du raisonnable, tu es tombé dans le pesant, l'emm...nnuyeux. Fini l'humour, adieu le clin d'œil complice. Certes, tu demeures une référence indispensable et qu'on ne peut guère prendre en défaut, mais à quel prix !

Allons, vieil ami, un sourire de temps en temps, et joyeux anniversaire quand même ! Mais ne t'inquiète pas, dans cinquante ans, lors de ton centenaire, je ne serai plus là pour jouer les oncles rabat-joie.

PIERRE LALU
Cussey-les-Forges (Côte-d'Or)

Merci

Après juin 1940, une évasion et cinquante-deux mois en AFN, j'avais obtenu une permission pour aller embrasser, à Nantes, ce qui me restait de famille. C'était le 22 ou 23 décembre 1944 en gare de Bordeaux.

Et là, dans cette gare, j'ai vu un titre de journal en lettres gothiques évoquant *le Temps* que dans les années 1937-1938 un de mes oncles m'avait conseillé de lire.

J'ai acheté le journal *le Monde*. Je le lis tous les soirs, depuis mon retour en France en 1949. C'est ma bouffée d'oxygène intellectuelle.

Alors messieurs, par cette lettre, je voudrais pouvoir remercier tous les collaborateurs et correspondants du journal qui, depuis cette date de décembre 1944, m'ont instruit, formé le jugement et ouvert l'esprit aux choses de la vie...

Comment le dire ? Un seul mot, chargé de toute ma gratitude en reconnaissance : merci !

G. TOURNADRE
Ronquerolles (Val-d'Oise)

Un cadeau

Bon anniversaire, *le Monde* ! Votre album du cinquantenaire sera aussi pour moi un cadeau d'anniversaire. Au départ, cette anecdocte : il y a bientôt trente ans, une petite lycéenne se faisait honteusement reprendre par son professeur de français ; elle ne connaissait pas l'auteur du texte à expliquer, Hubert Beuve-Méry...

La lycéenne, c'était moi. Je ne lui en veux pas, puisque je fête mes vingt-huit ans d'abonnement et, comme tous les abonnés, je lis le lundi midi la météo du dimanche !... (Humour... britannique.)

Bonne route *le Monde*, et à demain matin.

F. GOURON-MURADOR
Guernes (Yvelines)

« Le Monde » a cinquante ans

Dès 1944, André Chênebenoit fut chargé par le ministère de l'information de réorganiser un grand quotidien à partir de la structure du *Temps*. Il mena les négociations aidé de son ami Emile Henriot. Il constitua l'équipe de rédaction, dont il choisira les trente-trois rédacteurs. Le 4 janvier 1945, il déposera lui-même la demande de cartes de presse de ceux qu'il avait retenus auprès de la commission d'attribution. Peintre et dessinateur de talent, il fit le croquis du journal tout naturellement sur une feuille de papier d'écolier, recto et verso. Sur huit colonnes ; petit billet ; bulletin de l'étranger ; il dessina le titre en lettres gothiques. Tout y était ou presque. Il conserva ce document plié en quatre dans une simple enveloppe où il avait écrit : *le Monde*, en toute humilité.

Lors de la crise du 13 septembre 1951, son rôle fut capital et décisif. L'assemblée générale des actionnaires réunie le 13 septembre lui proposa le poste de directeur pour remplacer Hubert Beuve-Méry, démissionnaire. Il refusa (fait unique dans l'histoire du journal)...

Estimant par expérience que les journalistes devaient être associés à la propriété du quotidien qu'ils réalisaient, il imposa dans ces circonstances qui lui étaient très favorables la participation de la rédaction. Il menaça lui-même les actionnaires d'une grève totale de la rédaction.

Il fut le premier président de la Société des rédacteurs.

Cette crise qu'il avait gérée magistralement aboutissait à un renforcement de l'indépendance du journal. Pour la première fois, la rédaction associée à part entière pouvait intervenir dans le choix du directeur.

Le 23 mai 1952, il démissionna de la présidence. Tous les journalistes lui témoignèrent par écrit *« leur reconnaissance d'avoir été l'artisan premier de la société consacrant leur droit moral au sein du journal »*.

En juillet 1961, dans un long document adressé à Hubert Beuve-Méry, qui sollicitait quotidiennement son avis, il présenta son projet de réorganisation du journal. Il ajouta en post-scriptum : *« Je me souviens de la naissance aventureuse du* Monde. *Si vous en êtes le père, j'en suis un peu l'accoucheur. Il y a des choses, malgré le dilettantisme qu'on m'attribue, que je mets au-dessus de toutes les autres : j'aime* le Monde, *activement pour le faire, aujourd'hui pour le parfaire ; je suis capable d'y mettre de la passion, sans en avoir l'air. »*

Pendant plus de vingt ans seul rédacteur en chef, il exigea lucidité, objectivité et honnêteté. Il fut remarquablement aidé par son fidèle adjoint et ami Robert Gauthier, remplacé lui-même par Jacques Fauvet, qu'il avait choisi et formé et qui lui succédera lors de son départ.

Mais un journal, c'est un travail d'équipe, disait-il : *« Nous avons ce qu'il faut. L'amour du métier. Le goût d'une tâche commune, une estime réciproque. Cela fait une bonne équipe... La réussite – osons sans aucune fausse modestie écrire le mot –, nous savons qu'il faut chaque jour la mériter. »* (« *Le Monde* a vingt ans », 19-12-1964, A.C.)

Il est juste de rappeler pour le 50e anniversaire du journal ce que l'on doit à l'héritage dont on a bénéficié.

André Chênebenoit, l'« accoucheur » du *Monde*, est mort en 1974. Les morts ont droit au devoir de mémoire.

FRANÇOISE CASANO-CHÊNEBENOIT
Paris

TRAIT LIBRE



CLASSE POLITIQUE

Hommes de paille

Dans son édition datée du 17 décembre, *le Monde* a publié une déclaration du gouverneur de la Banque de France qui appelle quelques remarques.

Compte tenu de l'épuisement des vertus dormitives du balladurisme, Jacques Delors était le meilleur candidat de la droite. Avec son retrait, il était à craindre que les affrontements entre les clans nationaux-réactionnaires et européo-modernistes ne compromettent l'essentiel. Il fallait donc que les vrais maîtres de l'heure fassent entendre leur voix, celle de la désormais très « apolitique » et très « indépendante » Banque de France.

Le brutal rappel à l'appel à l'ordre par J. C. Trichet confirme nos dirigeants dans leur statut d'hommes de paille ; toute l'arrogance de l'oligarchie financière éclate dans ces « messages » hors desquels il n'y aurait pas de salut. M. Trichet a raison ; il oublie simplement d'ajouter qu'en se conformant à ses messages, on écarte tout espoir pour la majorité de la population. Il n'est pas certain que les intéressés prennent conscience des bornes étroites dans lesquelles se trouve ainsi circonscrit le domaine de l'action politique, donc de la liberté politique. Si cette conscience venait à se manifester, nous aurions toujours notre Vidocq, préposé à l'explosion sociale et à la gestion xénophobe du ressentiment. Ce régime a un nom un peu désuet : « dictature de la bourgeoisie ».

JEAN-PIERRE VIROT
Bona (Mayenne)

Corporatisme

Monsieur,

Je ne suis pas spécialiste de droit constitutionnel ni un partisan acharné des référendums, mais est-il normal que ce soient les députés qui débattent des conditions d'exercice de leur travail ? Qui, en France, décide des règles d'exercice de son travail ? Même pas le président de la République.

De la même façon qu'il n'est pas sain que les députés décident de leur rémunération et des avantages ou indemnités qui l'accompagnent, il ne me paraît pas normal qu'il décident des possibilités de cumuler ou non plusieurs mandats.

Les débats sur ces sujets montrent bien qu'il n'y a pas de positions et d'oppositions liées aux idées politiques, mais bien une réaction corporatiste de défense des « avantages acquis ». Cela n'incite guère au respect ni même simplement à l'obéissance envers ce club d'élus qui refusent le partage du pouvoir.

Si les hommes politiques veulent restaurer leur image, il serait sage que – élus du peuple souverain – ils acceptent les conditions définies par ce même peuple souverain. Car si la plupart sont honnêtes – ce que je pense, mais ce dont leur attitude amène à douter –, que craignent-ils ?

Le ministre de l'intérieur est-il bien sérieux lorsqu'il dit : *« Tant que nous ne nous serons pas donné les moyens d'assurer des conditions de vie décentes* [aux élus], *aucune solution ne pourra être apportée au problème du cumul des mandats »* ? Mesurait-il ce qu'un tel propos a de choquant lorsque 10 % des Français sont rejetés de la société légale ? Si un fossé se creuse entre ce que le jargon médiatique nomme la « classe politique » et la société civile, il n'est pas le fait de celle-ci.

BERNARD MARREY
Paris

TOTEMS

Ouvrez les fenêtres

Comme dans ces vieilles familles d'aristocrates ruinés où l'on arpente le château délabré en soupirant sur la grandeur passée, la droite française, par manque d'imagination ou par peur de l'avenir, n'en finit pas d'astiquer ses vieux bijoux de famille. Parmi eux, le Régent, de Gaulle. C'est à qui sera plus gaulliste que son voisin (et, de préférence, son ami de trente ans), c'est la course à l'onction sacrée sur les reliques de Colombey ; nul virage politique – le gaullisme social... – qui ne se réclame de l'héritage du Général, nulle réflexion sur l'avenir, sur l'Europe, les institutions, qui ne soit cautionnée par la pensée de l'homme du 18 juin.

Et, pour tenter de sortir des problèmes engendrés par cette fin du vingtième siècle, on exégèse, on décortique le moindre marmonnement du grand ancêtre. Le nom même : « de Gaulle » fait taire toutes les critiques, c'est magique. Ce n'est plus un homme politique, c'est Nostradamus, Jésus et Lénine tout à la fois.

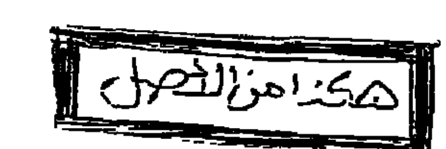
Cette gaullolâtrie envahissante peut porter, selon l'humeur, au sourire ou au sarcasme.

Mais, pour tous ceux qui, comme moi, n'étaient pas nés à la mort du personnage, la farce est un peu saumâtre. La vie de nos grands-parents comme idéal pour demain ? De vieilles recettes réactualisées d'un peu de « questionnaire Balladur » pour tout projet de société ?

Ouvrez les fenêtres, messieurs les hommes qui nous gouvernez ! Et regardez ! Cette Europe devant laquelle vous tordez le nez, nous la faisons, nous la vivons tous les jours, par nos correspondances, voyages, amitiés, amours hors frontières !

Votre répugnance à vous détourner des figures totémiques du passé nous paraît mal augurer du vingt et unième siècle qui sera le nôtre.

LAETITIA CORNU
Lavoûte-sur-Loire (Haute-Loire)



L'intervention en Tchétchénie

Les forces russes n'ont pas réussi à prendre Grozny

L'aviation russe a poursuivi, jeudi 29 décembre, les bombardements autour de la capitale tchétchène. Toutefois, l'offensive terrestre, déclenchée mercredi par les troupes russes pour prendre le contrôle de Grozny, a échoué.
■ POLITIQUE. Les conséquences politiques de l'intervention inquiètent de plus en plus les « démocrates » russes qui craignent une dérive autoritaire du régime de Boris Eltsine.
■ RÉACTIONS. Les Occidentaux « déplorent » le nombre de victimes civiles. De leur côté, les pays arabes et l'Iran demandent une « solution pacifique » au conflit.

Les bombardements de l'aviation russe autour de la capitale tchétchène se sont poursuivis, jeudi 29 décembre, après l'échec des premières tentatives d'assaut sur Grozny, mercredi soir. Les explosions des bombes, déchirant l'air toutes les deux ou trois minutes, se concentraient dans trois points des environs de la ville où se trouvent face à face les unités russes et les combattants tchétchènes.

Les avions russes semblaient concentrer leurs feux plus particulièrement sur la colline de Karpinski, un point stratégique à l'ouest de la ville, toujours tenu par les forces tchétchènes, et qui permettrait aux Russes de dominer entièrement Grozny. Toutefois, loin de gagner du terrain, lesforces russes entrées en Tchétchénie le 11 décembre ont dû reculer après leur première tentative pour s'acheminer vers le centre de la capitale. A Khankala, le quartier de l'aérodrome militaire, à environ 5 kilomètres du centre-ville, les Tchétchènes affirmaient, jeudi, que les unités russes avaient reculé de 3 kilomètres.

Cependant, Moscou a présenté cette première vraie bataille aux abords de Grozny comme une victoire, affirmant, jeudi, que ses troupes avaient réussi à repousser une attaque tchétchène. Mais selon des journalistes occidentaux sur place, la version tchétchène paraît plus crédible. Le ministre russe de la défense, le général Gratchev, a affirmé que ses forces ont ordre de *« progresser en profondeur »* dans Grozny, mais qu'elles n'allaient pas prendre d'assaut la capitale *« en raison de la présence en ville de la population civile »*. *« L'objectif*, a-t-il précisé, *est de confisquer les armes et de liquider les formations de bandits. »*

De son côté, le président tchétchène, Djokhar Doudaev, a renouvelé son appel aux négociations en adressant, jeudi, un télégramme à Boris Eltsine où il lui propose une rencontre en tête à tête. Les avions russes ont également bombardé une raffinerie de pétrole à l'est de la ville, atteignant un réservoir contenant, selon un employé de l'immense raffinerie, 50 000 tonnes de pétrole qui ont brûlé toute la journée, recouvrant peu à peu la ville entière d'un immense nuage de fumée noire.

Le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, a demandé, jeudi, au Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) d'envoyer *« immédiatement »* une mission dans la région du conflit tchétchène pour évaluer les besoins dans les Républiques voisines d'Ingouchie et du Daghestan. M. Boutros-Ghali a pris cette décision à la demande de la Fédération de Russie qui estime à trente mille le nombre de personnes déplacées par ce conflit. Cependant, un porte-parole de l'ONU affirme que ce chiffre pourrait atteindre les soixante mille. – *(AFP.)*

Les Occidentaux « déplorent » les victimes civiles

Face à la poursuite des combats en Tchétchénie, la France envisage des démarches diplomatiques avec ses partenaires européens, a annoncé, jeudi 29 décembre, le porte-parole du ministère des affaires étrangères. *« Contrairement à ce qui avait été annoncé, nous constatons une intensification des combats, en particulier des bombardements, qui, semble-t-il, n'ont pas épargné les populations civiles*, a déclaré Catherine Colonna. *Les actions militaires se poursuivent. Nous le déplorons et nous continuons de penser que seule la voie de la négociation permettra de résoudre durablement la crise. »*

« Nous avons lancé des appels constants aux autorités russes dans ce sens. Nous renouvelons instamment cet appel. Il est de la responsabilité des autorités russes de tout faire pour épargner les vies civiles », a ajouté le porte-parole du Quai d'Orsay, rappelant que la France avait déjà fait part de sa disponibilité à aider les populations civiles de Tchétchénie. La France, qui prendra le 1er janvier la présidence de l'Union européenne, envisage l'intervention de la troïka (Allemagne, France, Espagne) pour rappeler aux Russes les engagements pris par la CSCE (mesure de confiance et code de bonne conduite) et leur demander des « explications ».

A Bonn, le chef de la diplomatie allemande, Klaus Kinkel, a exprimé sa *« grande préoccupation »* sur l'aggravation de la situation et le nombre croissant de victimes civiles, dans un entretien téléphonique avec son collègue russe, Andreï Kozyrev. Les deux responsables se sont mis d'accord sur le fait qu'*« une solution politique à ce conflit interrusse »* doit être trouvée *« aussi vite que possible »*.

Compter sur Boris Eltsine

Selon un communiqué du ministère allemand des affaires étrangères, M. Kozyrev a indiqué que les ambassadeurs de l'Union européenne à Moscou seraient à nouveau invités au ministère russe des affaires étrangères, afin de débattre largement de la situation en Tchétchénie. Il les avait déjà reçus le 21 décembre.

A Washington, le président Clinton a réaffirmé qu'il s'agissait d'un *« problème politique intérieur russe, un problème avec une partie du pays qui possède un puissant groupe favorable à la sécession »*. *« J'ai dit clairement*, a-t-il ajouté, *que les Etats-Unis espéraient que ce problème serait résolu rapidement et de la façon la plus pacifique possible. »* Un responsable du département d'Etat a précisé que Washington se demandaient si les bombardements qui ont fait des victimes civiles traduisent un changement de politique de la part de Moscou ou s'il s'agit d'une erreur militaire. *« La politique* [de Boris Eltsine] *telle qu'annoncée doit être mise en œuvre »*, a-t-il dit. – *(AFP-Reuter.)*

Ryad et Téhéran prônent un règlement pacifique du problème

L'Arabie saoudite et l'Iran, les deux principaux piliers de l'islam au Proche-Orient, ont réagi avec modération à l'offensive russe en Tchétchénie, se bornant à réclamer plus ou moins fermement, un règlement pacifique du problème.

Mardi 27 décembre, dans une déclaration publiée par l'agence officielle SPA, l'Arabie saoudite a fait part de sa *« vive préoccupation »* et demandé *« l'arrêt de l'effusion de sang »*. Le même jour, selon la radio iranienne, le dirigeant libyen, le colonel Mouammar Kadhafi et le président iranien Ali Akbar Hachémi Rafsandjani déploraient, lors d'une conversation téléphonique, *« l'offensive russe contre Grozny et le massacre des Tchétchènes »*.

A leur avis, l'Organisation de la conférence islamique, qui groupe cinquante et un pays musulmans et l'OLP, *« devrait prendre une position unifiée pour convaincre la Russie de mettre fin au massacre des Tchétchènes. »* MM. Rafsandjani et Kadhafi ont rejeté *« toute option militaire »* car une *« solution pacifique »* est *« l'unique moyen »* de mettre fin à la crise.

Tripoli et Téhéran avaient déjà fait des démarches séparées auprès de Moscou. Le 15 décembre, Mouammar Kadhafi avait proposé de *« jouer un rôle pour éviter une catastrophe et faire en sorte que le conflit en Tchétchénie ne se transforme pas en une guerre entre musulmans et non-musulmans, comme c'est le cas en Bosnie »*. Le ministère iranien des affaires étrangères avait dénoncé l'intervention russe et réclamé des *« mesures pacifiques »* pour mettre fin à la crise.

Le 10 décembre, le parlement jordanien avait demandé à la Russie de mettre fin à ses concentrations de troupes en Tchétchénie et d'accorder aux Tchétchènes le droit à l'autodétermination. La Jordanie abrite une petite communauté d'origine tchétchène, descendante d'immigrés venus au début du siècle. Dans un récent reportage, le quotidien saoudien *El Chark el Awsat*, affirmait que des dizaines de jeunes Jordaniens – dont certains d'origine tchétchène – et Arabes – dont des Irakiens – ont demandé à s'enrôler pour aller se battre contre *« l'agression russe »*. *« Mais l'association qui représente la communauté tchétchène en Jordanie, et dont le président est député et ministre* (cheikh Abdel Baqi Jamou), *s'est bornée pour l'heure à relever leurs noms »*, ajoutait le journal, selon lequel de nombreux jeunes de la communauté tchétchène sont convaincus que la guérilla commencerait dans les montagnes de l'ensemble du Caucase si Grozny venait à chuter.

MOUNA NAÏM

La Turquie est favorable à une solution négociée

ISTANBUL

de notre correspondante

Jour après jour, l'offensive russe en Tchétchénie fait les grands titres des médias turcs. Les images de Grozny ravagée et de réfugiés sans abri suscitent une vague de sympathie populaire pour les Tchétchènes, qui place les autorités d'Ankara dans une position inconfortable.

Bien que, contrairement aux Azéris et à certains peuples d'Asie centrale, les Tchétchènes ne soient pas d'origine turque, Ankara et Grozny sont liés par la religion et par une méfiance historique commune à l'égard de la Russie. De plus, la diaspora tchétchène sur le sol turc (1 500 000) est plus nombreuse que la population de la Tchétchénie (1 200 000). En Turquie, les islamistes, les nationalistes et les immigrés d'origine caucasienne font pression sur le gouvernement pour qu'il intervienne en faveur des Tchétchènes.

Les autorités turques se déclarent *« extrêmement préoccupées »* par la reprise des bombardements sur les populations civiles et jeudi 29 décembre, le président Souleyman Demirel a affirmé qu'*« un Etat ne doit pas attaquer son propre peuple »*. Mais politiquement, le sujet est délicat. Quand il s'agit de protéger ses propres frontières, de lutter contre le séparatisme kurde ou de soutenir la Bosnie, la Turquie a souligné à plusieurs reprises l'importance de l'intégrité territoriale des Etats. Les autorités d'Ankara ne peuvent abandonner cette position pour adopter, purement et simplement, la cause des indépendantistes tchétchènes. Elles admettent dès lors que la Tchétchénie est *« une affaire interne »* russe, tout en exprimant leurs préoccupations *« humanitaires »*.

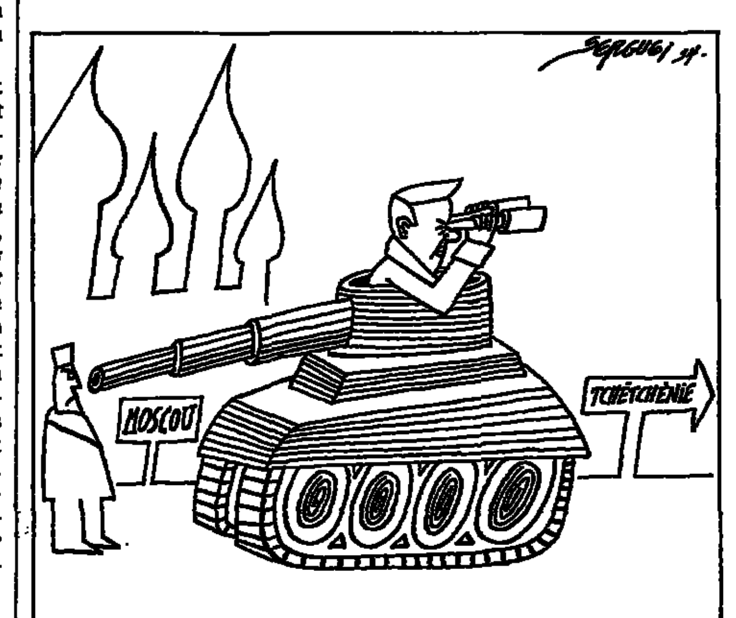
Soucieuse de ne pas compromettre davantage ses relations déjà tendues avec Moscou, la Turquie insiste fermement sur le respect du traité sur les forces classiques en Europe (CFE), qui limite le déploiement de l'armée russe dans le Caucase. *« L'offensive en Tchétchénie ne doit pas fournir une excuse à la Russie pour dépasser les plafonds prévus par le traité CFE »*, déclare Sami Kohen, commentateur au quotidien *Milliyet*.

Le ministre des affaires étrangères, Murat Karayalçin, a signalé que les efforts de Moscou pour créer un gouvernement *« sans M. Doudaev... ne contribueraient pas à la solution du problème »*. Favorables à une solution négociée, les responsables turcs tentent d'assouplir la position du dirigeant tchétchène qui, dans un entretien publié jeudi par le quotidien *Sabah*, déclare n'avoir d'autre choix que *« l'indépendance ou la mort »*.

NICOLE POPE

La production nationale a baissé de 15 %. – Les principaux indicateurs de l'économie russe sont en baisse pour la cinquième année consécutive et le recul s'est accéléré en 1994, selon les résultats annuels présentés jeudi par le ministre de l'économie, Evgueni Iassine. La production nationale a enregistré en 1994 une baisse de 15 % par rapport à 1993, après un recul de 12 % l'année précédente. La production industrielle a régressé de 21 % en 1994 (– 16 % en 1993) ; elle représente moins de 45 % de son niveau de 1991. – *(AFP.)*

Dérive autoritaire à Moscou



Suite de la première page

Le délégué aux droits de l'homme du gouvernement, Sergueï Kovalev, resté sous les bombes à Grozny, dénonce la politique russe et clame dans le vide que les Tchétchènes sont prêts à négocier.

« Avant on nous traitait d'agents de l'impérialisme, maintenant nous sommes des agents tchétchènes », commente Alexandre Sokolov devant le tribunal. Boris Eltsine a accusé les médias d'avoir été *« achetés »* par Grozny et le FSK (ex-KGB) a précisé que des enquêtes judiciaires *« étaient en cours »*. Dans l'hebdomadaire *les Nouvelles de Moscou*, Vladimir Lyssenko, député démocrate à la Douma, estime que *« le parti de la guerre veut utiliser le conflit tchétchène pour s'occuper des opposants politiques »*. *« Le calcul est simple*, affirme-t-il. *L'état d'urgence dans le Caucase va mener à des tensions ailleurs et sûrement à des actes de terrorisme. Ce qui sera le prétexte pour introduire l'état d'urgence dans le pays, interdire l'opposition, liquider la presse libre et établir un régime autoritaire. »*

Grigori Iavlinski, chef de la fraction parlementaire Iabloko, libérale et démocrate, est encore plus sévère : *« Le « mardi noir » du rouble a démontré l'inanité des réformes économiques ;* [le sommet de la CSCE à] *Budapest a démontré l'inanité de la politique étrangère et la Tchétchénie l'incapacité à résoudre les questions intérieures. »* Si *« le pays est engagé dans la guerre, les forces nationales-patriotiques deviendront la base naturelle du régime »*, estime-t-il.

A part le « libéral » Boris Fiodorov qui commence à s'inquiéter des retombées financières des opérations, il n'y a guère que les partis d'extrême droite, celui de Vladimir Jirinovski en tête, pour *« soutenir totalement »* la guerre et Boris Eltsine. Même si, pour l'instant, beaucoup se refusent à croire qu'un *« Etat policier »* puisse s'installer en Russie, le conflit tchétchène laissera des traces. Certains analystes pensent que les changements dans le paysage politique ne sont pas la conséquence de la guerre mais sa cause. Flottant dans le vide politique après l'échec relatif des démocrates aux élections de décembre 1993 et ses inutiles concessions aux « conservateurs », Boris Eltsine aurait choisi de se laisser porter par la vague nationaliste.

JEAN-BAPTISTE NAUDET

POLOGNE

La réduction de l'inflation permet l'introduction du nouveau zloty à compter du 1er janvier

VARSOVIE

correspondance

Avec leur salaire mensuel moyen de 6 millions de zlotys (1 300 francs), les Polonais sont tous « millionaires ». Mais ils cesseront de l'être avec l'introduction, à partir du 1er janvier, d'un zloty lourd vallant dix mille zlotys actuels. Cette opération, préparée depuis cinq ans mais reportée à plusieurs reprises, a finalement été mise en œuvre en raison des prévisions relativement optimistes pour le taux d'inflation : moins de 17 % en 1995 contre 900 % en 1989.

L'introduction du zloty lourd, précédée d'une intense campagne d'information dans les médias, sera sans aucun doute bénéfique pour les comptables et les banquiers. Toutefois, elle est attendue avec une certaine inquiétude en Pologne, où l'on se rappelle le précédent *« renforcement »* de la monnaie nationale, effectué en 1949 par le pouvoir communiste, qui avait fait perdre à des millions de gens une grande partie de leurs économies.

Un Polonais sur trois, selon les sondages, estime qu'il sera perdant dans l'opération, malgré les assurances des autorités qu'il ne s'agit, cette fois-ci, que d'un simple changement de calcul, comme celui opéré sur le franc français en 1960. Les Polonais craignent avant tout des augmentations dans les premiers jours de janvier, les commerçantsétant naturellement tentés d'arrondir les prix à la hausse. Tous les prix devront être affichés en anciens et en nouveaux zlotys. Les vieilles coupures resteront en circulation pendant deux ans et beaucoup, surtout parmi les personnes âgées, ont peur d'être victimes de confusions ou d'escroqueries.

Ruée sur les porte-monnaies

Les quatorze billets en cours actuellement (de 50 zlotys à 2 millions de zlotys) seront remplacés progressivement par cinq billets (de 10, 20, 50, 100 et 200 zlotys), et par neuf pièces de monnaie qui réapparaîtront ainsi après plusieurs années d'absence. Un nouveau zloty, répondant au nom de code international PLN, vaudra 2,2 francs. Il se divisera, comme par le passé, en 100 groszys.

Le porte-monnaie, objet inutilisé depuis longtemps, est devenu cette année le cadeau de Noël préféré des Polonais. Des artisans astucieux vendent aussi de petites « calculettes » en carton qui doivent aider à transposer les prix de l'ancienne dans la nouvelle monnaie. Les producteurs d'automates de tout genre, peu utilisés jusqu'ici en Pologne faute de pièces, se réjouissent, également.

A partir du 1er janvier, toutes les opérations financières doivent être établies en nouveaux zlotys. Résultat : les comptables, banquiers et commerçants passeront une fin d'année laborieuse. Ils sont, en effet, tenus de recalculer en deux jours, les 31 décembre et 1er janvier, tous leurs comptes, livres et prix. La Bourse de Varsovie fermera ses portes au public pendant quelques jours pour faire passer les cours d'actions en zlotys « lourds ».

MICHEL GARA

ALLEMAGNE : un proche de Willy Brandt soupçonné d'espionnage. – Karl Weinand, qui fut l'un des proches conseillers de l'ancien chancellier ouest-allemand Willy Brandt, sera jugé au mois de janvier pour espionnage au profit de l'ancienne RDA. Ancien président du groupe social-démocrate au Parlement au début des années 70, Karl Weinand est accusé d'avoir, à cette époque, informé la Stasi contre rémunération. – *(Reuter.)*

TURQUIE : attentat islamiste à Istanbul. – Une personne a été blessée, jeudi 29 décembre, dans un centre commercial sur la rive européenne d'Istanbul lors d'un attentat à l'explosif, revendiqué par le Front islamique des combattants du Grand-Orient (IBDA-C). Groupuscule armé islamiste, l'IBDA-C entend s'opposer aux fêtes *« occidentales »* du Nouvel An ; il est connu pour des attentats similaires dirigés contre des églises et des cafés d'Istanbul. – *(AFP.)*

UKRAINE : reprise des programes télévisés. – Le président ukrainien Leonid Koutchma a ordonné, jeudi 29 décembre, la reprise des programmes de la télévision nationale, qui avaient été limités la semaine dernière à quatre heures d'émissions par jour pour cause d'économies d'énergie. Ces restrictions avaient provoqué de vives protestations des télespectateurs. Le vice-premier ministre Anatoli Diouba avait expliqué que la réduction des émissions permettait d'économiser l'énergie par trois aciéries. – *(Reuter.)*

Monde ● Samedi 31 décembre 1994 ●

ESPAGNE

M. Gonzalez affirme que le gouvernement n'a « aucune responsabilité politique dans l'affaire des Groupes antiterroristes de libération »

MADRID

de notre correspondant

L'année 1994 a commencé en Espagne avec les scandales impliquant les représentants des plus hautes institutions de l'Etat. Elle s'achève avec un vieux dossier qui resurgit et menace directement tout l'exécutif espagnol : celui des Groupes antiterroristes de libération (GAL), organisation terroriste qui a revendiqué de nombreux attentats meurtriers contre les indépendantistes basques dans les années 80 (*le Monde* du 30 décembre).

Pour enrayer la crise provoquée par l'éclatement de cette dernière « affaire », Felipe Gonzalez, président du gouvernement, a dû, fait inhabituel, se présenter jeudi 29 décembre devant la presse après le conseil des ministres pour rassurer l'opinion publique. Il n'est aucunement question pour lui de démissionner, a-t-il déclaré, et l'heure n'est pas à la convocation d'élections anticipées. *« La majorité des citoyens,* a-t-il dit, *préfère la stabilité »* et le chef du gouvernement espagnol ne voit aucun élément permettant de justifier que son gouvernement n'aille pas jusqu'au bout de la législature (1997).

Les GAL, qui ont assassiné, entre 1983 et 1987, vingt-quatre personnes, dont huit Français, essentiellement des proches de l'ETA ou des réfugiés basques espagnols, restent l'organisation la plus mystérieuse de l'Espagne des années 80. Groupe clandestin, sorte d'escadron de la mort, les GAL ont semé la terreur dans la région de Biarritz, Hendaye et Bayonne. Or deux anciens policiers, dont les révélations sont publiées depuis lundi dernier par le quotidien *El Mundo*, accusent le gouvernement de Felipe Gonzalez d'avoir *« organisé »* les GAL. Jose Amedo et Michel Dominguez, anciens policiers au Pays basque, ont été condamnés en 1991 à cent huit années d'emprisonnement pour six tentatives d'assassinat menées par les GAL. En juillet dernier, les deux hommes ont été placés sous un régime de semi-liberté. Jose Amedo et Michel Dominguez, qui étaient demeurés muets sur les GAL lors de leur procès en juillet 1991, ont décidé, à la mi-décembre, de se remettre à la disposition de la justice et de raconter leur participation à ce que l'on a appelé en Espagne la *« sale guerre »*.

C'est le « super-juge » espagnol Balthazar Garzon, qui pendant des années avait enquêté sur l'organisation des GAL et avait conduit l'instruction du procès d'Amedo et de Dominguez, qui a eu droit aux premiers récits des anciens policiers. Ces derniers se définissent aujourd'hui comme *« des repentis »*. Nul doute que le juge Garzon estime recueillir le fruit de tant d'années d'investigations alors que la centaine de pages du jugement d'Amedo et de Dominguez n'évoquaient les GAL que comme l'*« Organisation X »*.

Le Le juge Balthazar Garzon est une personnalités du monde judiciaire et politique. Il fut, lors des dernières élections législatives du 6 juin 1993, l'un des « labels d'intégrité » du PSOE (Parti socialiste ouvrier espagnol), la formation de Felipe Gonzalez. Il venait d'y adhérer lorsqu'il fut élu député.

Avec une réputation de grand pourfendeur de la corruption, du terrorisme et du trafic de drogue, le jeune magistrat entra au gouvernement et devint secrétaire d'Etat au Plan national de lutte contre la drogue. Mais il démissionnait avec fracas il y a quelques mois, expliquant qu'il avait été trompé et que le gouvernement n'avait pas pris des mesures assez sévères pour lutter contre la corruption.

La « sale guerre »

La première conséquence des audiences d'Amedo et Dominguez a été l'arrestation par le juge Garzon de trois anciens hauts responsables de la police, dont celui qui fut le numéro deux de la sécurité de l'Etat, Julian Sancristobal. Plus grave, le juge disposerait aujourd'hui d'un formidable dossier pour instruire tous les délits de l'organisation des GAL.

Qui a créé les GAL ? Qui les a financés ? Qui les dirigeait ? Autant de questions auxquelles aucune réponse n'a jamais été donnée. Les « repentis » Amedo et Dominguez expliquent dans le feuilleton de leurs révélations que publie *El Mundo* qu'ils n'ont fait qu'*« obéir aux instructions de leurs supérieurs »* et que non seulement le gouvernement (socialiste) a *« organisé »* les agissements des GAL mais que de nombreuses personnalités du PSOE étaient également au courant. Ils citent le nom d'Alfonso Guerra, alors vice-président du gouvernement et aujourd'hui numéro deux du Parti socialiste. A la coalition de la gauche communiste qui demandait sa démission, Felipe Gonzalez a, jeudi, répondu « non ». Au Parti populaire, centre droit, en tête de tous les sondages depuis un an, qui exige des élections anticipées, le président du gouvernement espagnol a déclaré que ce n'était pas opportun. Le chef d'un PSOE au pouvoir depuis douze ans s'est voulu rassurant : le gouvernement, affirme-t-il, *« n'a aucune responsabilité politique dans l'affaire des GAL »* ; les forces antiterroristes *« ont toujours agi dans le cadre de la légalité... et les forces de sécurité sont au-dessus de tout soupçon »*.

Changeant de terrain, Felipe Gonzalez s'est réjoui de la reprise économique *« spectaculaire »* en Espagne. Si l'on vit dans un climat *« troublé »*, caractérisé par *« un excès de rumeurs »*, il est temps, a-t-il dit, de *« lever cette inquiétude »*. Il n'en demeure pas moins qu'hier, pour la troisième journée consécutive, la Bourse espagnole a chuté et la peseta a atteint un plancher historique.

L'opposition exigeant au plus vite la comparution du ministre de l'intérieur et de la justice, Juan-Alberto Belloch, devant le Parlement, Felipe Gonzalez a annoncé que le ministre s'expliquerait sur le dossier des GAL dans moins de vingt-quatre heures. Juan-Alberto Bolloch était, lors de la *« sale guerre »*, magistrat à Bilbao et porte-parole de l'association progressite des « Juges pour la démocratie ». Il n'était alors ni entré au gouvernement ni même en politique. – *(Intérim.)*

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Washington accuse les Serbes de poursuivre l'« épuration ethnique »

Alors que les violations du cessez-le-feu s'intensifiaient, jeudi 29 décembre, dans l'enclave musulmane de Bihac, au nord-ouest de la Bosnie, les Serbes bosniaques se sont déclarés prêts à *« s'associer au processus de paix sur la base de l'accord conclu avec Jimmy Carter »*.

La semaine dernière, le chef des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic, s'était engagé auprès de l'ancien président américain – qu'il avait lui-même invité – à entamer des négociations sur un règlement global du conflit sur les bases des propositions du « groupe de contact » des grandes puissances. Celles-ci accordent 51 % de la Bosnie à la Fédération croato-musulmane et 49 % aux Serbes – qui en contrôlent actuellement près de 70 %.

Le feu vert donné, jeudi, par le « Parlement » autoproclamé des Serbes sécessionnistes de Bosnie pour que leurs dirigeants *« négocient la paix »* ne devrait pas pour autant permettre de sortir de l'impasse. En effet, les Serbes de Bosnie maintiennent toutes leurs exigences sur des changements fondamentaux à apporter au plan du groupe de contact – dont *« les cartes* [de découpages territoriaux] *sont,* disent-ils, *inacceptables »*. Or, le gouvernement de Sarajevo a fait savoir qu'il ne négocierait pas tant que les Serbes de Bosnie n'auront pas signé le plan dans les termes actuels, comme le leur demande aussi la communauté internationale.

Le patron des « casques bleus » en Bosnie, le général britannique Michael Rose, n'en a pas moins poursuivi sa médiation auprès des Serbes de Bosnie en vue d'obtenir une cessation des hostilités pour quatre mois. Radovan Karadzic s'est déclaré prêt à signer le projet en douze points présenté par l'ONU tout en demandant d'en *« supprimer toute connotation politique qui préjugerait d'un règlement définitif de la crise »*.

Citant les chiffres des Nations unies, le département d'Etat américain vient, de son côté, de rappeler quelques données de base du conflit : *« Les Serbes de Bosnie ont chassé de chez eux, tué ou emprisonné 90 % des 1,73 million de non-Serbes qui vivaient, avant la guerre, dans les territoires aujourd'hui aux mains des Serbes bosniaques »*. Le porte-parole, Michael McCurry, a dénoncé la poursuite de la terreur contre les Musulmans de Bosnie. Il a affirmé que *« la dernière phase d'épuration ethnique, qui a commencé l'été dernier, s'était accélérée au cours des derniers mois, spécialement dans la région de Bijeljina, au nord-est, de Banja Luka, au nord-ouest, et de Rogatica, à l'est du pays »*. *« Des méthodes brutales et ignobles* sont *utilisées pour chasser la population musulmane hors de chez elle »*, a-t-il relevé, précisant que *« de nombreux incidents ont été entregistrés où les Serbes bosniaques ont fait irruption de nuit dans des maisons de Musulmans pour les piller, les expulser et les violer »*.

M. McCurry a encore dit : *« Des femmes, des enfants et des vieillards ont été forcés de fuir pendant ces expulsions, quel que leur état de santé »* (...) ; *« des hommes en âge de combattre ont été fait prisonniers et contraints aux travaux forcés dans des camps de détention et sur les lignes de front »*. Washington estime que *« la paix et la réconciliation entre les communautés de Bosnie seront impossibles tant que les responsables de ces crimes n'auront pas rendu de comptes »*. – *(AFP, Reuter.)*

Une Europe en mal d'élargissement

Suite de la première page

D'autre part l'adoption d'un plan de grands travaux, issu du Livre blanc cher à Jacques Delors, pour remettre l'Europe sur les rails de la croissance et lutter contre un chômage qui touche 10,7 % de la population active (plus de 17 millions de sans emploi dans l'UE). Six mois plus tard au sommet de Essen, les Douze décident que les autoroutes de l'information, les réseaux de trains à grande vitesse et autres infrastructures de transport pourraient bénéficier de 3 milliards d'écus au cours des cinq prochaines années.

Une démarche progressive

Mais la grande affaire d'Essen, les 9 et 10 décembre, outre les supputations sur l'éventuelle candidature de Jacques Delors à la présidence de la République, c'est l'élargissement de l'Union vers l'Europe de l'Est. Le chancelier Kohl veut en faire le couronnement de sa présidence, mais les élections au Bundestag (16 octobre) n'ont pas favorisé le déploiement d'une grande activité diplomatique pendant l'automne. A tel point que début décembre encore, il n'était pas sûr que les chefs de gouvernement des Etats d'Europe centrale et orientale, candidats à l'adhésion eussent pu être invités à la dernière séance du sommet. Les Douze sont d'accord sur le principe de cette adhésion, mais en désaccord sur les conditions et le calendrier. Ils choisissent une démarche progressive ; la Commission est chargée de préparer un Livre blanc sur les conséquences de l'élargissement vers l'Est et sur les adaptations nécessaires aussi bien du côté des candidats que des Etats-membres, pour le prochain Conseil européen qui se tiendra à Cannes, fin juin 1995, sous présidence française.

Cette politique des petits pas est diversement appréciée par les Européens de l'Est. Ils considèrent leur admission dans la « famille occidentale », non seulement comme une sécurité contre la renaissance d'une menace russe, mais aussi comme une garantie, à l'intérieur, contre une rechute dans des régimes autoritaires. Cette préoccupation est d'autant plus présente que dans de nombreux pays les communistes plus ou moins repeints aux couleurs de la social-démocratie font un retour en force dans les gouvernements. Mais les Européens de l'Ouest veulent avancer lentement, par étapes, comme ils l'ont fait le domaine de la défense. En mai, les pays de Visegrad (République tchèque, Hongrie, Slovaquie, Pologne) ainsi que la Roumanie et la Bulgarie sont devenus membres associés de l'UEO, organisation destinée à être le « bras armé» de l'Union européenne si la politique extérieure et de sécurité commune se développe. Les Européens de l'Ouest estiment que cet élargissement « en douceur » à des institutions occidentales est beaucoup plus acceptable pour les Russes que l'extension rapide de l'OTAN vers l'Est qui apparait à ces derniers comme une véritable provocation. Bien qu'empêtré dans la crise tchétchène, Boris Eltsine le signifie sans détour à l'occasion du sommet de la CSCE à Budapest, début décembre.

Les cercles d'Edouard Balladur

Quoi qu'il en soit, les rapports avec Moscou restent un casse-tête pour les diplomates occidentaux qui s'interrogent sur la Russie, son régime, son avenir, sa politique. Bill Clinton, comme son prédécesseur, semblait avoir misé sur de bonnes relations personnelles avec Eltsine pour développer un *« partenariat stratégique »*, alors que de toute évidence, les intérêts de la Russie – fut-ce d'une Russie démocratique, et de ce point de vue elle est encore loin du compte – sont différents de ceux des Etats-Unis. Grande puissance blessée, la Russie est à la recherche de son statut perdu et ne laisse pas passer une occasion de montrer qu'il faut compter avec elle, de la Bosnie à son « étranger proche », voire dans l'ancien glacis européen de l'URSS.

La géographie future de l'Europe déchaîne les imaginations graphiques. Edouard Balladur la ramène à trois cercles concentriques : le cercle central réunissant les quinze pays membres de l'Union, la couronne du milieu rassemblant les Etats ayant vocation à y adhérer, et la couronne extérieure composée des Républiques issues de l'URSS (y compris la Russie, mais pas les pays baltes qui sont dans le groupe précédant), avec qui des accords de coopération peuvent être conclus sans qu'elles espérent faire un jour partie de l'UE.

Le ballon d'essai d'Helmut Kohl

Les cercles concentriques, ainsi présentés, ne résolvent pas la contradiction, souvent évoquée au cours de cette année 1994, entre l'élargissement et l'approfondissement de l'intégration européenne. Comment des institutions conçues à l'origine pour six peuvent-elles fonctionner avec une vingtaine de membres ? L'Union ne risque-t-elle pas de se diluer dans une vaste zone de libre-échange répondant aux vœux secrets des Britanniques ?

Les démocrates chrétiens-allemands croient trouver une solution en proposant dans un texte stimulant qui, après un temps d'hésitation, provoque un débat nourri en France, la constitution d'un « noyau dur ». Ce petit groupe d'Etats qui voudraient et pourraient aller plus loin dans une coopération tous azimuths (monnaie, économie, défense, immigration, etc.) montrerait la voie à l'ensemble de l'Union, sans attendre que tous ses membres aient la volonté ou la possibilité de construire une Europe fédérale. Et la CDU-CSU de citer les cinq pays – France, Allemagne et les trois du Benelux – qui lui paraissent dès maintenant aptes à faire partie de ce groupe.

Dans quelle mesure ce texte représente-t-il la position officielle du gouvernement fédéral ? Difficile à dire. Son statut est ambigu ; il a été rédigé par le porte-parole du groupe parlementaire pour la politique extérieure Karl Lamers, connu pour son engagement fédéraliste, mais il a été cosigné par Wolfgang Schäuble, président du groupe, qui passe pour un candidat sérieux à la succession d'Helmut Kohl. Sans le reprendre à son compte, le chancelier ne désavoue pas non plus le texte, l'utilisant plutôt comme un ballon d'essai, qui lui a permis de tester les réactions de ses partenaires. Réactions de rejet chez les « exclus » (Italie, Espagne...) ; réactions quelque peu incrédules chez les Français qui ne voient pas l'intérêt de relancer la querelle sur le fédéralisme pendant la campagne présidentielle et qui craignent, dans un « noyau dur » à la Lamers, le face–à–face avec les Allemands. Edouard Balladur, dans ses réflexions sur l'architecture européenne, semble privilégier des « noyaux durs » à géométrie variable, autorisant des constellations changeantes selon les domaines de coopération.

Ces querelles ne seront certainement pas tranchées par la conférence intergouvernementale de 1996. La France a demandé que le groupe de travail chargé de la préparer ne se réunisse pas avant l'été 1995, après l'élection présidentielle. Dans le peu de temps qu'il restera avant la réunion de la conférence, il est peu probable qu'un vaste bouleversement des institutions européennes puisse être envisagé. Ce serait déjà bien si des réformes ponctuelles conciliant la recherche de l'efficacité et une plus grande transparence démocratique étaient proposées aux pays membres.

Il est temps en tous cas que le souci d'efficacité guide les réflexions sur la politique extérieure et de sécurité commune qui, trois ans après Maastricht, reste dans les limbes. Le fiasco dans la guerre en Yougoslavie a suffisamment souligné que l'Europe ne disposait ni des méthodes d'analyse ni des moyens d'action indispensables pour parler d'une seule voix dans les affaires du monde, au moment précis où les Etats-Unis s'interrogent sur la nature et l'ampleur de leur engagement. Même les plus atlantistes des Etats européens doivent admettre que les Américains, s'ils constituent un dernier recours, répugneront de plus en plus en plus à se mêler de conflits qu'ils considèrent comme de simples crises régionales. De Sarajevo à Bihac, l'année 1994 a montré que les Américains ne voulaient pas faire grand-chose en Europe et que sans eux les Européens ne pouvaient encore rien faire. La leçon de ce triste constat ne devrait pas être très difficile à tirer.

DANIEL VERNET

REPÈRES

ÉTATS-UNIS

Bill Clinton annonce qu'il briguera un second mandat

« Si je suis en bonne santé et si je fais bien mon travail, je briguerai un second mandat », a déclaré, jeudi 29 décembre, le président américain Bill Clinton, lors d'un entretien accordé aux grandes agences de presse mondiales. Il a toutefois ajouté que gouverner était sa priorité et qu'il avait l'intention de mettre les considérations politiques de côté. *« Je chercherai à être réélu en 1996, mais cela n'est pas ma préoccupation première »*, a-t-il dit. Craint-il que son parti soit tenté de promouvoir un autre candidat après la déroute des démocrates aux élections législatives de mi-mandat en novembre ? *« Cela ne m'inquiète pas »*, a-t-il répondu.

M. Clinton s'est déclaré optimiste quant aux futures relations avec le Parti républicain, qui contrôlera le nouveau Congrès appelé à siéger à partir du 4 janvier. Selon un sondage Gallup publié par CNN et *USA Today* mercredi, M. Clinton est *« l'homme le plus admiré »* des Américains, devant l'ancien président démocrate Jimmy Carter. Chez les femmes, son épouse Hillary partage cet honneur avec Mère Teresa. – *(AFP, Reuter, AP.)*

KOWEÏT

Un observateur de l'ONU est blessé à la frontière entre l'émirat et l'Irak

Un observateur des Nations unies, le capitaine Ylvanov Danot, de nationalité roumaine, a été touché, jeudi 29 décembre, par des balles tirées du côté irakien de la frontière avec le Koweït, a déclaré un porte-parole de l'ONU. Salim Fahmaoui a précisé que la Mission d'observation des Nations unies pour l'Irak et le Koweït (MONUIK) avait ouvert une enquête sur cet incident. Au mois d'août, un observateur bangladais de la MONUIK avait été tué par balles et deux autres avaient été blessés dans la partie irakienne de la zone démilitarisée.

Au siège de l'ONU, à New-York, le Conseil de sécurité n'a pas réussi, jeudi, à s'entendre sur une déclaration commune sur l'Irak. La France, la Russie et la Chine insistaient pour que le Conseil prenne note d'un rapport, plutôt positif pour Bagdad, de la commission spéciale pour le désarmement de l'Irak. Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne s'y sont opposés. – *(AFP, Reuter.)*

LIBÉRIA

Le cessez-le-feu semble être respecté

Le cessez-le-feu, entré en vigueur jeudi 29 décembre, semble être respecté par toutes les factions armées, ont indiqué les Nations unies et la Force inter-africaine d'interposition (ECOMOG). Ce cessez-le-feu, prévu par l'accord de paix signé le 21 décembre à Accra, au Ghana, par les belligérants, doit être suivi, dans deux semaines, par l'installation d'un nouvel exécutif de transition.

Conclu sous l'égide de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), cet accord devrait mettre fin à cinq ans d'une guerre civile qui a fait plus de 150 000 morts. *« Je suis optimiste,* a déclaré le chef adjoint de la Mission d'observation des Nations unies au Libéria (MONUL), le général Haq Azziz, *les combattants sont fatigués de la guerre, les chefs de faction également. »* L'ensemble des chefs de guerre libériens ont appelé, jeudi, leurs troupes à *« respecter strictement le cessez-le-feu »*.

Néanmoins, les Libériens se déclarent encore *« sceptiques »*. *« Nous ne sommes pas encore certains que notre cauchemar soit terminé. Nous devons attendre »*, a noté un habitant de Monrovia. L'accord d'Accra est le dixième conclu entre les belligérants depuis le début du conflit, le 24 décembre 1989.

Par ailleurs, le Nigéria a réduit de 9 000 à 6 000 hommes son contingent qui participe à l'ECOMOG, a indiqué le chef d'état-major nigérian, le général Abdulsalam Abubakar, dont le pays a été le principal fournisseur de troupes à la force inter-africaine. – *(AFP, Reuter.)*

PROCHE-ORIENT

La fin du mini-sommet d'Alexandrie

L'Arabie saoudite et l'Egypte assurent la Syrie de leur soutien dans sa recherche d'un « processus de paix » avec Israël

LE CAIRE

de notre correspondant

La paix, mais pas à n'importe quel prix et surtout sans précipitation. Tel est en substance le message du sommet tripartite qui a réuni, mercredi 28 et jeudi 29 décembre, à Alexandrie, le roi Fahd d'Arabie Saoudite, le président syrien Hafez El-Assad et le chef de l'Etat égyptien Hosni Moubarak.

Le chef de l'Etat le plus riche et le *raïs* du pays le plus peuplé du monde arabe ont apporté leur soutien à leur homologue syrien qui s'iquiétait de la hâte avec laquelle certaines monarchies pétrolières du Golfe ont engagé un processus de normalisation de leurs relations avec Israël *(le Monde* du 30 décembre*)*. Dès le début de la réunion, le souverain wahabite a assuré le président Assad qu'il n'avait pas l'intention de nouer des liens avec l'Etat juif avant que les négociations de paix entre Damas et Jérusalem n'aient débouché sur un accord, ou pour le moins sur des progrès substantiels.

L'Egypte, siège de la Ligue arabe, n'approuve pas, elle non plus, l'attitude des émirats du Golfe car, à ses yeux, la paix demeurera précaire aussi longtemps que des progrès n'auront pas été enregistrés dans les pourparlers israélo-syriens. Il est donc risqué d'agir comme si c'était chose faite. Le président Moubarak estime aussi que l'élimination des armes de destruction massive de la région, et surtout, la signature par Israël du Traité de non *prolifération nucléaire sont des* préalables à l'établissement de liens normaux avec l'Etat juif.

Le communiqué publié à l'issue de ce sommet ne mentionne pas la question de la normalisation, mais il reflète la volonté des trois pays de faire front commun pour la freiner. Le texte rend hommage à *« l'attitude de la Syrie et à ses efforts solides pour garantir le succès du processus de paix »*. Damas est assurée du soutien des participants à ses *« justes revendications »*, notamment celle qui concerne le retrait des forces israéliennes de la totalité du plateau du Golan, occupé en juin 1967.

Les trois chefs d'Etat réclament le retrait de Tsahal du Liban-sud et des territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-est. Muets sur les difficultés des pourparlers de paix entre Israël et l'OLP, les signataires se sont bornés à apporter leur *« soutien au peuple palestinien et à son droit légitime à l'autodétermination »*.

L'Arabie saoudite, l'Egypte et la Syrie soulignent aussi la *« nécessité de renforcer le rôle de la Ligue arabe »* et de résoudre les problèmes inter-arabes par *« les moyens pacifiques »*. Ils *« appellent l'Irak à poursuivre la démarche entreprise en reconnaissant l'indépendance du Koweït et ses frontières et ce, en respectant totalement l'ensemble des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU (...) afin d'alléger les souffrances du peuple irakien (...) et de renforcer la sécurité et la stabilité dans le monde arabe. »*

La presse égyptienne présentait, vendredi, le sommet d'Alexandrie comme un succès pour le président Moubarak et *« la solidarité arabe »*. Le directeur de l'influent quotidien *el Ahram* estime que cette réunion à trois a remis les choses à leur vraie place, en donnant un coup d'arrêt à un courant dont les objectifs *« ne sont pas forcément en accord avec les désirs et les intérêts des pays de la région. »*

ALEXANDRE BUCCIANTI

Rejetant une requête palestinienne

La Cour suprême autorise l'extension d'une colonie juive près de Bethléem

Pour vice de procédure, la Cour suprême a rejeté, jeudi 29 décembre, une requête palestinienne demandant l'arrêt des travaux d'extension d'une colonie juive de Cisjordanie occupée, qui continuent depuis cinq jours et compromettent le processus de paix *(le Monde* du 30 décembre*)*.

Les opposants à l'agrandissement de l'implantation d'Ephrat, qui manifestent, depuis une semaine, sur une colline surplombant le village d'El Khader, ont appelé à un rassemblement, vendredi, à l'occasion de la grande prière musulmane hebdomadaire. Mais l'armée a interdit, pour des raisons de sécurité, toute manifestation dans ce secteur, situé à 5 kilomètres au sud de Bethléem.

Jeudi, la police israélienne a libéré sous caution trente-deux Palestiniens appréhendés, l'avant-veille, lors de manifestations contre l'extension de la colonie. Mais trois bulldozers, travaillant nuit et jour, ont continué à aplanir le terrain pour préparer la construction de ce que les colons affirment n'être qu'un nouveau quartier de la colonie d'Ephrat, alors que, pour les Palestiniens, il s'agit d'une nouvelle colonie qui empiète sur leurs terres. Plusieurs diplomates européens se sont rendus sur le chantier pour examiner l'avancement des travaux, et le représentant français a souhaité leur arrêt, les jugeant *« incompatibles avec les progrès marqués par le processus de paix »*.

Le chef de la diplomatie, Shimon Pérès, qui doit rencontrer, mardi, au Caire, le négociateur en chef palestinien Nabil Chaath, s'est prononcé pour l'arrêt des travaux. A son avis, l'agrandissement d'Ephrat *« n'est pas nécessaire pour le moment. Il faut permettre au processus de paix de continuer dans des conditions raisonnables »*. – *(AFP.)*

Première visite d'un « ministre » palestinien dans une prison israélienne

Première démarche du genre d'un membre de l'Autorité palestinienne : avec l'accord du ministre israélien de la police, Moshé Shahal, « ministre » palestinien de la planification économique, Nabil Chaath, s'est rendu, mercredi 28 décembre, à la prison de Sharon, près de Tel-Aviv pour s'y entretenir avec les trente-deux Palestiniennes détenues pour attentats ou autres *« délits graves »*.

Selon l'administration pénitentiaire, parmi ces Palestiniennes, dix-huit sont membres du Fatah de Yasser Arafat, les quatorze autres l'étant d'organisations hostiles au processus de paix. *« Je suis venu pour faire connaître au monde les souffrances de ces prisonnières, dont le seul désir est de rejoindre leur famille, leurs enfants et leur mari »*, a déclaré M. Chaath. Quelque cinq mille Palestiniens sont toujours incarcérés en Israël. – *(AFP.)*

L'Etat hébreu estime sa population à près de 5 millions et demi d'habitants. – Israël compte – avec Jérusalem-Est et le plateau du Golan annexés, ainsi que les colonies dans les territoires occupés – 5 460 000 habitants, dont 4 430 000 juifs, selon des estimations publiées, jeudi 29 décembre, par le bureau national de la statistique. Les Juifs représentent 81,1 % de la population globale et les Arabes, 19,9 %. La population israélienne a augmenté de 2,5 % en 1994, en grande partie du fait de l'immigration, notamment en provenance de l'ex-Union soviétique. – *(AFP.)*

Jérusalem et Amman s'inquiètent du rapprochement entre Damas, Le Caire et Ryad

Israël et la Jordanie ont exprimé une certaine inquiétude quant aux résultats du sommet d'Alexandrie. Les Palestiniens, en revanche, se sont dits satisfaits.

« Ce sommet peut avoir des conséquences négatives sur notre rapprochement avec les Etats du Golfe, mais il ne représente pas un obstacle pour le processus de paix », a commenté Shimon Pérès, chef de la diplomatie israélienne, toujours résolument optimiste sur l'avenir de ce processus qui, a-t-il dit, n'en est pas à son *« premier accroc »*.

Franchement irrité, mais néanmoins confiant, le vice-ministre des affaires étrangères, Yossi Beilin, a estimé que les dirigeants arabes réunis à Alexandrie tentaient de *« retenir les chevaux qui ont pourtant déjà fui depuis longtemps les écuries »*. Rien, selon lui, ne pourra empêcher les Etat arabes de nouer des relations avec Israël, car c'est ce que leur dicte leur intérêt national.

Un haut responsable de la présidence du conseil, qui a requis l'anonymat, s'est étonné que le roi Fahd d'Arabie, qui se déplace rarement et semble même avoir des difficultés à se mouvoir, ait jugé bon de répondre aux demandes pressantes de ses homologues égyptien et syrien. Pour le quotidien de centre gauche *Haaretz*, cette *« approche a de quoi inquiéter la diplomatie israélienne, puisqu'elle peut aboutir à la constitution d'un nouveau calendrier arabe et modifier les objectifs du processus de paix »*.

En Jordanie, le journal économique *El Aswaq* considère qu'une *« axe tripartite qui a pour objectif d'isoler la Jordanie et les Palestiniens »* vient de se former à Alexandrie. Pour *« assainir les relations interarabes, il aurait été plus judicieux de convoquer un sommet arabe »*, a ajouté le quotidien. De son côté, le *Jordan Times* s'emploie à expliquer que, si Amman a conclu un traité de paix séparé avec l'Etat hébreu, c'est parce que tous ses efforts en vue d'établir un *« minimum de coordination arabe »* sont demeurés vains.

Pour sa part, l'Autorité palestinienne estime que le sommet d'Alexandrie *« apporte un appui à la position palestinienne face aux tentatives d'Israël de contourner la Déclaration de principes sur l'autonomie »*. *(AFP.)*

AFRIQUE

ALGÉRIE

Les équipages de trois méthaniers français demandent des mesures de sécurité plus strictes dans les ports d'Arzew et de Skikda

L'équipage du navire méthanier français *Tellier* (d'une capacité de 40 088 mètres cubes) qui fait, depuis plusieurs années, la navette entre Skikda et Fos-sur-mer pour alimenter le terminal de Gaz de France a refusé, mardi 27 décembre, de charger du gaz naturel liquéfié dans le port algérien, a-t-on appris, jeudi 29 décembre, au Havre, au siège du syndicat des marins CGT. La décision a été prise pour des raisons de sécurité, les navires méthaniers (comme tous les navires gaziers ou pétroliers) étant particulièrement vulnérables, au moment de leur chargement et de leur déchargement, face à un commando de terroristes qui chercherait à provoquer une explosion spectaculaire.

Pas de consigne formelle

Les équipages des trois navires français transporteurs de méthane liquide à – 173 degrés (le *Descartes* de Messigaz-Gazocéan Armement, l'*Edouard LD* de Louis Dreyfus et le *Tellier* de Messigaz-Compagnie générale maritime) estiment que les pouvoirs publics doivent prendre des mesures plus rigoureuses pour renforcer la sécurité dans les eaux et les ports algériens. Mais les syndicats de marins ou d'officiers n'avaient pas, vendredi matin 30 décembre, donné de consigne formelle de ne plus faire escale dans ces ports (Arzew et Skikda), laissant les bords se déterminer eux-mêmes en fonction des circonstances.

La décision prise par l'équipage du *Tellier* a fait l'objet d'un vote à bord, vingt et un navigants s'étant prononcés contre l'escale, sept votant pour l'escale et un s'abstenant. *« Il faut que le gouvernement français traite de la même manière la sécurité des équipages et des passagers à bord des car-ferries et à bord des navires de marchandises »*, a indiqué Alain Lecomte, secrétaire des marins CGT.

Pendant la guerre du Golfe, les équipages des cargos français qui continuaient de fréquenter les parages avaient obtenu une renégociation de leurs contrats d'assurance et l'octroi de primes de risques. Une réunion est prévue, mardi 3 janvier, au Comité central des armateurs de France (CCAF) avec les dirigeants des compagnies maritimes qui arment les navires méthaniers. Les terminaux de réception du gaz naturel algérien se trouvent à Fos et à Montoir, près de Saint-Nazaire.

D'autre part, un avion d'Air Inter assurant le vol IT 4210 qui venait d'atterrir sur l'aéroport au moment où commençait la prise d'otages est reparti aussitôt, par mesure de sécurité, sans prendre le temps de débarquer les bagages des passagers descendus à Alger ni d'embarquer les passagers enregistrés pour le vol IT 4211. Toutefois, il ne semble pas que cet avion ait été lui-même menacé de détournement.

Les associations musulmanes de France condamnent l'assassinat des quatre Pères blancs

L'Union des organisations islamistes de France (UOIF) condamne l'assassinat, mardi 27 décembre, à Tizi-Ouzou, de quatre Pères Blancs, qu'elle qualifie d'*« acte odieux »*. Dans un communiqué rendu public, jeudi 29 décembre, elle *« rappelle que l'islam ne saurait permettre l'assassinat des innocents et des civils et que ce cycle infernal de violence risque de mener l'Algérie au chaos »*.

L'un des quatre pirates qui ont pris en otages les passagers et membres d'équipage de l'Airbus d'Air France a par ailleurs été formellement identifié, a-t-on appris jeudi 29 décembre. Il s'agit de Makhlouf Benguettaf, né le 10 avril 1969, à El Harrach, dans la banlieue d'Alger. L'homme, qui ne semble pas être connu comme membre du GIA, a été identifié par les autorités algériennes grâce aux *éléments fournis par la police* française, notamment ses empreintes digitales. – *(AFP.)*

ASIE

CAMBODGE

Le gouvernement interdit l'abattage du bois

Le gouvernement cambodgien a annoncé, mardi 27 décembre, qu'il *interdirait à partir du 1er janvier* tout abattage de bois sur le territoire national, indique l'AFP. Dans un entretien accordé au « Monde » il y a quelques jours, l'ancien ministre des finances Sam Rainsy nous assurait que les pratiques de Phnom-Penh en matière forestière conduisaient le pays à la catastrophe.

L'interdiction de l'abattage du bois qui vient d'être décrétée par Phnom-Penh touchera en priorité des compagnies étrangères, surtout thaïlandaises. Elle a été prise sous la pression d'orgnisations internationales, telle la Banque mondiale, soucieuses d'éviter au pays un désastre écologique majeur. Les espaces boisés du Cambodge ont en effet diminué de près d'un tiers en un quart de siècle de guerre. Les revenus dérivés de leur exploitation sauvage (rendue possible par la situation d'anarchie où s'est enfoncé le pays) ont servi à financer, selon les lieux et les époques, tantôt les Khmers rouges, tantôt les « gouvernementaux ».

Ministre des finances du gouvernement du Cambodge quinze mois durant, et champion du libéralisme économique dans ce pays naguère communiste, jusqu'à sa destitution, le 21 octobre, par l'Assemblée nationale, Sam Rainsy devrait être l'un des premiers à se réjouir de l'interdiction d'abattage qui vient d'être décidée – à condition toutefois que cette mesure, déjà annoncée par le passé, soit bien appliquée. M. Rainsy a en effet mené campagne tout l'automne auprès de diverses instances internationales pour alerter la communauté mondiale sur les agissements, en ce domaine, des autorités de son pays.

De passage à Paris il y a quelques jours, l'ancien ministre – à présent simple député (sihanoukiste) – reprochait, lors d'un entretien avec *le Monde*, aux copremiers ministres Norodom Ranariddh (royaliste) et Hun Sen (ancien communiste pro-vietnamien) de favoriser, précisément, la dilapidation d'une des rares ressources naturelles du pays : sa forêt.

Equilibres écologiques

Il nous a, en particulier, montré la photocopie d'un contrat passé le 17 août par le gouvernement de Phnom-Penh avec la Samling Co, compagnie spécialisée de nationalité malaise, en vue d'*« investir pour le développement de l'industrie du déforestage au Cambodge »*. M. Rainsy – dont la probité, dans un contexte souvent peu reluisant, a été soulignée par tous ses interlocuteurs étrangers – signale certains points de l'accord à ses yeux inacceptables : *« La concession est trop vaste (6 000 km²). La promesse d'un investissement de 100 à 110 millions de dollars est vague, sans calendrier ; la durée de la concession (trente ans, automatiquement renouvelables) est excessive, tout comme les avantages fiscaux accordés. Les prix payés pour les bois retirés ne reflètent pas ceux d'un marché mondial en pleine hausse, du fait de leur rareté croissante. L'investisseur se voit accorder le droit de se retirer à tout moment, sans subir aucune pénalité, etc. »*

Plus largement, M. Rainsy fulmine contre la décision prise le 18 juin par deux coprésidents du gouvernement qui autorisait le ministère de la défense à délivrer des autorisations d'exportation de bois – avec, sans doute, l'idée sous-jacente de pourvoir les forces armées cambodgiennes, véritable Etat dans l'Etat, de ressources tant pour faire la guerre à leur guise contre les Khmers rouges que pour ne pas souffrir excessivement de la dureté des temps dans un pays de très longue date exsangue.

M. Rainsy note que cette politique *« irresponsable »* a eu deux effets pervers : *« Une perte importante de revenus pour l'Etat ; et l'accélération d'une déforestation au rythme déjà catastrophique, avec des conséquences déjà perceptibles sur les équilibres naturels – en particulier l'alternance de sécheresses et d'inondations qui accable dès à présent le pays et qui risque, en addition de ses maux présents, de le faire entrer dans un cycle tragique de pénurie alimentaire. »* En conclusion, M. Rainsy estimait que la communauté mondiale, qui soutient le Cambodge à bout de bras, devait conditionner son aide à des réformes mettant fin à des pratiques néfastes pour le pays et pour les équilibres écologiques régionaux. Son appel a été entendu.

J.-P. C.

Ralliements de Khmers rouges. – Environ cent cinquante Khmers rouge appartenant à la division 912, tenue pour l'une des plus actives de la guérilla, se sont ralliés aux gouvernementaux, a annoncé, jeudi 29 décembre, le co-ministre de la défense du Cambodge, Tea Banh. La défection du commandant du groupe serait attendue. La 912 est en action dans plusieurs districts de la province de Siem Reap, au nord-ouest du pays. *« Nos troupes encerclent leurs bases depuis un mois ; ils sont à court de nourriture »*, a expliqué le gouverneur, Toan Chay. Mettant à profit une amnistie, sept cents Khmers rouges de Siem Reap auraient ainsi, depuis novembre, rejoint les gouvernementaux. – *(AFP.)*

POINT DE VUE

DJIBOUTI

Pour Jean-Marie Pouchele

par Alain Vivien

SAMEDI 31 décembre, à 9 h 25, à peine descendu de l'avion de Djibouti, Jean-Marie Pouchele sera *conduit à Fleury-Mérogis* en fourgon cellulaire. Quel est donc ce redoutable malfaiteur, condamné à huit mois d'emprisonnement par la cour d'appel de Djibouti et livré aux autorités françaises en vertu d'une convention judiciaire franco-djiboutienne ?

Président de l'organisation non gouvernementale SOS-Africa, Jean-Marie Pouchele a commis le crime de distribuer l'aide humanitaire collectée par son ONG à toutes les parties djiboutiennes actuellement en conflit : dans les zones contrôlées par le Front uni de l'opposition djiboutienne (FUOD) comme dans celles qui obéissent aux autorités gouvernementales.

La justice djiboutienne, en transférant à Paris M. Pouchele, *cherche à s'exonérer d'une* affaire embarrassante. Le gouvernement français va-t-il se ridiculiser en mettant à l'ombre le président d'une ONG ?

L'amitié franco-djiboutienne devra-t-elle payer ce prix politique, au mépris des droits les plus élémentaires de la personne humaine ?

L'ingérence humanitaire sera-t-elle désormais consacrée comme un délit ?

Réponse, le 31 décembre, à 9 h 30, sur le tarmac de Roissy.

▶ Alain Vivien est ancien secrétaire d'État aux affaires étrangères.

SOCIÉTÉ

Dessaisissant la direction centrale de la police judiciaire

Les juges d'instruction de l'affaire Maréchal-Schuller confient l'enquête à la gendarmerie

Les juges d'instruction parisiens David Peyron et Jean-Pierre Zanoto ont confié à la section de recherches de Paris de la gendarmerie nationale l'enquête dans laquelle le docteur Jean-Pierre Maréchal, beau-père du juge Halphen, est mis en examen pour « extorsion de fonds et trafic d'influence ». La direction centrale de la police judiciaire (DCPJ), qui conduisait cette enquête depuis le 15 décembre, s'en trouve ainsi déchargée. De son côté, le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) a désigné, jeudi 29 décembre, quatre de ses membres qui devront réunir, au cours des prochaines semaines, des informations permettant d'éclairer l'avis sollicité par le président de la République sur l'éventualité d'un dessaisissement du juge Eric Halphen.

En usant du libre choix du service de police auquel ils confient leurs commissions rogatoires – un principe général admis en matière de procédure pénale –, les juges Zanoto et Peyron ont pris la décision symbolique de décharger les enquêteurs de la police judiciaire d'une « affaire Maréchal-Schuller » décidément très épineuse. La DCPJ et son office central de répression du trafic de stupéfiants avaient été chargés de cette enquête par le parquet de Paris dès le 15 décembre, quand le conseiller général (RPR) des Hauts-de-Seine Didier Schuller avait déposé plainte contre le docteur Jean-Pierre Maréchal. Leur dessaisissement au profit de la gendarmerie, en cours d'enquête, mardi 27 décembre, est un camouflet pour la PJ.

Cette décision, toujours traumatisante pour des enquêteurs en proie à la rivalité entre polices civile et militaire, est la marque d'une double suspicion. Suspicion, d'abord, à l'égard de certaines modalités de l'enquête de PJ : le parquet de Paris a demandé, le 21 décembre, la saisine de la chambre d'accusation aux fins d'examiner la validité de certaines pièces judiciaires jointes au dossier d'enquête préliminaire par les policiers. Ces transcriptions d'enregistrements des conversations téléphoniques entre MM. Schuller et Maréchal, interceptées le 17 et le 18 décembre à l'insu du second et en présence des policiers, pourraient être annulées par la chambre d'accusation qui doit se réunir à ce sujet le 11 janvier. La loi proscrit en effet les écoutes judiciaires opérées en phase d'enquête préliminaire, quand la police intervient sous le contrôle du parquet mais sans qu'un juge d'instruction ait été saisi. En l'occurrence, la vigilance du parquet semble avoir été trompée : alors que la DCPJ a dit et répété que le substitut François Foulon, responsable de la cinquième section (les dossiers d'extorsion de fonds, d'escroquerie ou de détournements) du parquet de Paris, avait été régulièrement tenu informé de la progression de l'enquête préliminaire dès le 15 décembre, le parquet de Paris assure n'avoir découvert que le 19 décembre l'existence des interceptions téléphoniques contestées.

Conflits corporatistes

Le second motif de suspicion est plus général et, pour tout dire, politique : les juges Peyron et Zanoto ont visiblement voulu mettre la DCPJ à l'écart d'un dossier où, d'emblée, elle était intervenue dans des conditions très particulières. On se souvient que Didier Schuller avait joint en personne le directeur central de la PJ, Jacques Franquet, le 15 décembre, après en avoir parlé au ministre de l'intérieur Charles Pasqua. Le « patron » de la PJ s'était aussitôt rendu au conseil général des Hauts-de-Seine pour entendre M. Schuller, en compagnie du chef de l'Office central de lutte contre le trafic de stupéfiants. Comme si la double casquette de M. Pasqua, à la fois ministre de l'intérieur et président du conseil général des Hauts-de-Seine, avait contribué à biseauter, d'entrée de jeu, les cartes de cette extraordinaire partie de police judiciaire. Hiérarchiquement placée sous la houlette du ministre de la défense François Léotard, la section de recherches de la gendarmerie de Paris, elle, n'a pas été mêlée à ce dossier.

Parallèlement aux traditionnelles susceptibilités liées à la « guerre des polices », le dessaisissement de la PJ avive des conflits corporatistes entre magistrats et policiers. Après les propos du Syndicat de la magistrature (SM) évoquant une *« grossière manipulation »* de la DCPJ, puis la plainte pour diffamation déposée par M. Franquet contre le SM, c'est au tour du syndicat majoritaire chez les commissaires de dénoncer *« le procès en suspicion fait aux policiers de la DCPJ »*. Les commissaires regrettent *« la facilité désinvolte avec laquelle les mêmes magistrats qualifient de bonne marche de la justice les investigations menées par les services de police contre des hommes politiques, chefs d'entreprise ou policiers, et de « grossière manipulation » celles menées par les mêmes services de police dans un dossier dans lequel apparaît indirectement un magistrat. »*

S'agissant enfin de l'éventualité d'un dessaisissement du juge Eric Halphen, le Conseil supérieur de la magistrature a, lui, décidé de prendre son temps. Il a désigné quatre de ses membres pour mener une mission d'information visant à réunir les éléments qui seront pris en compte dans l'avis demandé sur le sujet par le président de la République. Aucune échéance n'a été fixée.

ERICH INCIYAN

▶ *Lire aussi la revue de presse page 11.*

NOM, PRÉNOM, ÂGE
ET COMMISSARIAT DE POLICE ?

PESSIN

COMMENTAIRE

Une clarification nécessaire

DANS la panoplie des juges d'instruction, le choix de la police ou de la gendarmerie pour conduire une enquête est une arme non négligeable. Voilà quelques années, le juge Claude Grellier, chargé de l'instruction du dossier de Paul Touvier, avait retiré sa confiance à la Brigade criminelle pour confier au colonel de gendarmerie Recordon une enquête trop négligée. Spectaculaire, le geste avait déplu mais s'était révélé judicieux en permettant l'arrestation de l'ancien chef milicien.

Souvent vécu comme un camouflet, le dessaisissement de la police – ou de la gendarmerie – demeure parfois l'unique moyen d'apaiser les tensions ou de rendre une sérénité minimum à une enquête lorsqu'un climat délétère corrompt systématiquement le sens du moindre rebondissement. Et de fait, l'affaire dans l'affaire, l'anecdote dans ce qu'elle a de plus misérable, était ici sur le point de faire oublier l'essentiel : l'instruction sur les fausses factures imputées, à tort ou à raison, aux offices HLM d'Ile-de-France.

En donnant la préférence aux gendarmes plutôt qu'aux policiers, les juges d'instruction David Peyron et Jean-Pierre Zanoto, chargés de démêler la rocambolesque tentative d'extorsion de fonds du docteur Jean-Pierre Maréchal auprès de Didier Schuller, conseiller général (RPR) des Hauts de Seine, permettent donc à chacun de respirer. Même la police devrait finalement y trouver son compte en évitant d'enquêter sur elle-même...

Plus profondément, ce type d'imbroglio ne surviendrait pas si les officiers de police judiciaire, qu'ils soient gendarmes ou policiers, dépendaient réellement de la justice. Or l'on sait, en dépit de tous les textes, que le contrôle judiciaire en la matière relève de la fiction. La vieille méfiance ou l'incompréhension entre policiers et juges a donc pu librement s'exprimer. Ainsi a-t-on vu des policiers, légitimement inquiets des agissement supposés du docteur Maréchal, nourrir des soupçons sur son gendre, le juge d'instruction Eric Halphen alors plongé dans une enquête qui a déjà fortement ébranlé le RPR. Ainsi a-t-on appris que ces policiers se sont lancés dans des investigations et des vérifications pour le moins hasardeuses.

C'est précisément parce que Jacques Franquet, directeur central de la police judiciaire, et Gilles Leclair, responsable de l'Office central de répression du trafic illicite de stupéfiants, sont reconnus comme de grands professionnels, que leur amateurisme laisse confondu. Les patrons de la police judiciaire pouvaient-ils vraiment ignorer qu'il est illégal de procéder à des écoutes téléphoniques dans le cadre d'une enquête préliminaire ? Ou la précipitation, mêlée à l'espoir secret de faire tomber un juge, fut-elle si intense ?

LAURENT GREILSAMER

Dans une lettre à Simone Veil

Les directeurs de CHU plaident pour leurs collègues de Strasbourg et d'Amiens

Réunis au sein de la conférence des directeurs généraux des centres hospitaliers régionaux et universitaires, vingt-huit de ces directeurs viennent d'écrire à Simone Veil, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, à propos de l'affaire dite du CHU de Strasbourg. Ils expliquent qu'à la suite de la mise en examen, le 1er décembre, de trois directeurs d'hôpitaux, dont ceux des CHU de Strasbourg et d'Amiens, ils avaient cru devoir observer *« la plus grande réserve »*.

« A ce jour, ajoutent-ils, *les informations dont nous disposons paraissent indiquer que les faits allégués et le déferlement médiatique qui s'est ensuivi, sur l'unique base d'un rapport des renseignements généraux, pourraient s'avérer sans fondement. Dans un tel contexte, les méthodes utilisées par les forces de l'ordre lors de l'interpellation de nos collègues et les graves conséquences morales et professionnelles qui en ont résulté pour eux-mêmes, leurs proches et l'institution hospitalière concernée ont soulevé l'indignation des directeurs généraux. La mesure de suspension qui a accrédité, à notre sens, pour l'opinion publique et le monde hospitalier, la présomption de leur culpabilité porte, elle, un préjudice grave et durable à la légitimité de la fonction des directeurs généraux, au moment où ceux-ci se trouvent engagés, à vos côtés, dans une politique de maîtrise des dépenses de santé nécessaire au maintien du système actuel d'assurance-maladie (...) ».*

En conséquence, la conférence des directeurs généraux demande à Mme Veil de bien vouloir mettre fin *« dans les plus brefs délais »* aux décisions de suspension de Claude-Guy Charlotte, directeur général du CHU de Strasbourg, et de son collaborateur Jean-Paul Gausseran ainsi que de Daniel Nicolle, directeur général du CHU d'Amiens.

La même demande a été formulée à Philippe Douste-Blazy, ministre de la santé, Jacques Coz président du SNCH.

Sans se prononcer sur les suites qui seront données à cette demande, on précise dans l'entourage de Mme Veil qu'un rapport demandé à l'IGAS (Inspection générale des affaires sociales) à la suite de ces trois mises en examen devrait aider à situer la hiérarchie et la nature d'éventuelles responsabilités et fautes des responsables hospitaliers aujourd'hui mis en examen.

J.-Y.

La mystérieuse disparition d'un vigile niçois

Gardien à la caisse d'allocations familiales de Nice et militant actif de la CFDT, Jean Favre a quitté brusquement son lieu de travail, le 16 décembre. Depuis, on a perdu sa trace

NICE

de notre correspondant régional

Pas de traces de lutte ou de violence, aucun témoignage, aucun signe de vie : depuis quatorze jours, Jean Favre s'est volatilisé... Vendredi 16 décembre, le vigile, employé depuis neuf ans à la Société française de télésurveillance (SFTS), la deuxième entreprise de gardiennage du département (150 salariés), devait terminer son service peu après 21 heures. A 21 h 45, la SFTS est alertée par sa centrale d'alarme. La mise en veille du système de protection de la caisse d'allocations familiales n'a pas été faite comme elle aurait dû l'être par M. Favre après le départ de l'équipe de nettoyage. Un contrôleur se rend immédiatement sur les lieux. Des sous-sols aux étages supérieurs du bâtiment de la CAF, M. Favre est introuvable. Pourtant, sa sacoche personnelle est dans sa loge avec les clefs de sa voiture, une Peugeot 205, garée dans le parking souterrain de l'immeuble. Sa veste, qui contient son portefeuille, sa carte professionnelle et un « bip » est, par ailleurs, découverte, coincée dans une porte donnant accès au quatrième sous-sol et ne s'ouvrant que de l'intérieur de la CAF. Sur cette même porte, une inscription a été tracée, posément, à l'aide d'une bombe : *« CFDT – I »*.

On constatera, un peu plus tard, qu'une voiture de fonction de la CAF, une Clio verte, immatriculée 1563 XQ 06, a disparu du box isolé où elle se trouvait, bien que les clefs du véhicule, en possession du vigile et d'un cadre de la CAF, n'aient pas été dérobées. Les services de police-secours sont informés de la disparition de M. Favre à 23 h 40. Ils fouillent à nouveau les locaux de la CAF ainsi que les environs du bâtiment avec le renfort d'un maître-chien des sapeurs-pompiers. En vain... M. Favre a été aperçu, pour la dernière fois, dans sa loge, par l'une des femmes de ménage de la CAF, vers 19 h 30. D'autre part, l'un de ses amis, Lucien Pintègne, délégué syndical CFDT de la SFTS, auquel il avait adressé un fax, dans la matinée, à Paris, l'a appelé, sans succès, au téléphone, dès son retour à Nice, vers 20 h 30.

Les conditions mêmes de la disparition de M. Favre rendent l'hypothèse d'une fugue peu plausible. Le vigile se réjouissait de passer les fêtes de fin d'année en famille avec son épouse et ses trois enfants.

Une intimidation qui aurait mal tourné ?

M. Favre est décrit par son entourage comme un un homme *« équilibré»* et un *« battant »*. Originaire du Pas-de-Calais, il avait d'abord exploité une boulangerie-pâtisserie au Havre, avant d'ouvrir une librairie-papeterie, en 1981, à Nice puis de se reconvertir, en 1985, dans le gardiennage. Il est difficile d'imaginer qu'il soit parti, en chemise, sans papiers, sans voiture et sans moyens financiers puisqu'il avait laissé à son domicile sa carte de crédit et son chéquier.

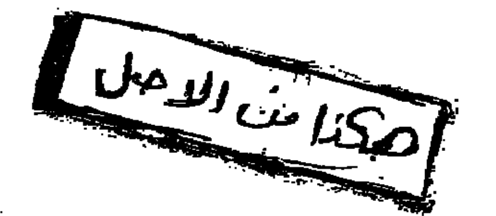
L'enlèvement est lui-même sujet à caution, en l'absence de toute revendication et d'exigences formulées par d'éventuels ravisseurs. La famille du vigile se demande, elle, s'il ne s'agit pas d'une intimidation qui aurait mal tourné... *« S'il y a un lien entre cette disparition et la mention « CFDT – I »*, observe le secrétaire de l'union départementale CFDT, Paul Peyre, *c'est très grave. Cela voudrait dire qu'aujourd'hui un militant syndical qui fait son travail court des risques personnels. »*

MM. Favre et Pintègne entretiennent, au demeurant, depuis plus de deux ans, des relations très tendues avec la direction de leur entreprise, dont le respect de la législation du travail n'est pas, semble-t-il, la préoccupation majeure, ainsi qu'en attestent de nombreux recours déposés devant les prud'hommes par d'anciens salariés. Membre suppléant du comité d'entreprise et membre du comité d'hygiène et de sécurité de la SFTS, M. Favre s'est totalement investi dans ses diverses tâches syndicales, dont celle de conseiller prud'homal depuis 1992 (il siège également dans des commissions des ASSEDIC et de la médecine du travail). Ex-trésorier du comité d'entreprise de la SFTS, il avait fait l'objet, au début de 1994, d'une plainte déposée par son successeur pour détournement de fonds. Cette plainte portant, pour l'essentiel, sur des frais d'affranchissement de courrier, avait été classée sans suite par le procureur de la République de Nice. Mais la direction de l'entreprise avait engagé, parallèlement, pour les mêmes faits, une procédure de licenciement. Celle-ci n'avait pas davantage abouti, après un refus opposé par l'inspection du travail, en mars 1994, puis le rejet par le ministère du travail, en septembre, d'un recours hiérarchique introduit par le PDG de la SFTS, Gérard Arrufat. *« Son patron cherchait à licencier notre père par tous les moyens »*, accusent les deux enfants de M. Favre, Valérie et Sébastien.

Avec la CFDT, MM. Favre et Pintègne avaient, eux-mêmes, été amenés à déposer plusieurs plaintes contre la SGTS, dont une, en juin 1994, pour entraves à la liberté du travail et menaces de violences (une information judiciaire a été ouverte le 15 septembre). Jean Favre, qui, deux jours avant sa disparition, avait gagné un procès en correctionnelle intenté par l'un de ses collègues pour dénonciation calomnieuse, avait, enfin, été convoqué par son employeur pour un entretien préalable, le lundi 19 décembre, à la suite d'une *« faute professionnelle grave »* susceptible d'entraîner une *« mesure disciplinaire »*. Cette faute ? M. Favre aurait été surpris, par un contrôleur, en train de dormir sur son lieu de travail, à Menton, ce que le vigile a formellement contesté.

Ce climat ne signifie, évidemment pas, qu'il faille incriminer la direction de la SFTS. Celle-ci a refusé de nous recevoir *« tant que cette affaire n'aura pas été tirée au clair ». « Nous n'avons rien à déclarer au sujet de cette disparition inexpliquée et inexplicable »*, nous a répondu, au téléphone, le bras droit du PDG, M. Hilbert. Le parquet de Nice a ouvert, le 22 décembre, une information judiciaire pour « enlèvement et séquestration ». Mais les enquêteurs de la brigade criminelle du SRPJ restent très prudents. Comme l'énergique magistrat instructeur qui a été chargé du dossier, Pierre-Claude Scholem, ils ne privilégient ni n'excluent *« aucune hypothèse »*...

GUY PORTE



Cinquante-quatre morts et vingt-deux blessés

Un avion de la Turkish Airlines s'écrase en Anatolie

ISTANBUL

de notre correspondante

Un Boeing 737-400 de la compagnie nationale Turkish Airlines, qui transportait 69 passagers dont 2 bébés, et 7 membres d'équipage, s'est écrasé jeudi 29 décembre vers 15 h 20 dans l'est de l'Anatolie, près de la ville de Van.

Cinquante-quatre morts et vingt-deux blessés ont été retrouvés par les équipes de sauvetage et les commandos de montagne qui ont travaillé dans le froid, à la lumière de torches et de phares de véhicules. La plupart des survivants étaient installés à l'arrière de la cabine. Parmi les passagers figuraient plusieurs familles, ainsi que des membres des forces de sécurité qui rejoignaient leur poste dans le Sud-Est anatolien où la lutte contre les combattants kurdes du PKK se poursuit.

Le vol, qui avait débuté à Ankara, s'était déroulé sans problème jusqu'aux abords de Van où l'avion s'est trouvé pris dans une tempête de neige. Le pilote, qui a trouvé la mort dans l'accident, a essayé à deux reprises d'atterrir, sans y parvenir à cause du blizzard et de la mauvaise visibilité. Au cours du troisième essai, effectué à une trop basse altitude, le nez de l'appareil a percuté une montagne.

NICOLE POPE

EN BREF

JUSTICE : altercation entre Bernard Tapie et un inspecteur de police. – Une procédure judiciaire a été engagée, jeudi 29 décembre, contre Bernard Tapie, à la suite d'une altercation qui s'était produite, la veille, dans la partie française de l'île de Saint-Martin (Antilles) entre le député européen et un inspecteur des renseignements généraux. Ce dernier a produit un certificat médical attestant d'une incapacité de travail de huit jours. Il a porté plainte pour coups et blessures. M. Tapie s'en serait pris à l'inspecteur après qu'il eut constaté, sans deviner sa qualité de policier, que celui-ci surveillait son domicile.

SAISIE IMMOBILIÈRE : un justiciable mécontent blesse par balle le vice-président du tribunal de grande instance de Thionville (Moselle). – Jean-Michel Beckius, soixante ans, vice-président du tribunal de grande instance de Thionville, a été blessé, jeudi 29 décembre, d'un coup de pistolet tiré par un justiciable qui entendait protester contre une décision de saisie immobilière prononcée à son encontre. Paul Longi, employé municipal de Thionville, cinquante et un ans, s'était présenté sans rendez-vous et très excité devant M. Beckius, exhibant un pistolet 7,65. Au cours d'une bousculade, trois coups de feu ont été tirés, dont un a touché le magistrat à l'abdomen. Le justiciable a été de suite interpellé par des gendarmes présents sur les lieux et placé en garde à vue chez les policiers.

AFFAIRES : le chef de cabinet du président du conseil régional de Haute-Normandie a été remis en liberté.– André Labigne, chef de cabinet d'Antoine Rufenacht, président (RPR) du conseil régional de Haute-Normandie, avait été mis en examen pour trafic d'influence et écroué le 17 décembre à la maison d'arrêt de Rouen (*le Monde* daté 25-26 décembre). Il a été remis en liberté, mercredi 28 décembre, et placé sous contrôle judiciaire. M. Labigne serait notamment soupçonné d'avoir joué un rôle d'intermédiaire dans un projet d'ouverture de ligne aérienne entre Rouen et Marseille. Les faits qui lui sont reprochés dateraient de l'époque où il était directeur du cabinet de Roger Fossé (RPR), auquel M. Rufenacht a succédé en 1992.

Mettant en péril des peintures rupestres vieilles de 15 000 ans

La montée des eaux d'un barrage menace un site archéologique au Portugal

Un ensemble d'une cinquantaine de peintures rupestres datant de la fin du paléolithique, récemment découvertes au flanc d'une falaise de la rivière Coa, dans le nord du Portugal, à proximité d'un barrage en construction, risque de disparaître. Ces représentations d'animaux, d'une taille variant de quarante centimètres à deux mètres, vieilles de plus de 15 000 ans, s'étendent sur 300 mètres de parois qui seront noyées, d'ici à 1998, sous cent mètres d'eau, si la construction du barrage se poursuit. Au grand dam des archéologues qui veulent sauvegarder l'un des cinq sites de peintures rupestres de ce type recensés dans le monde.

LISBONNE

de notre correspondant

En 1993, lors de la construction d'une autoroute, l'opinion publique et les experts portugais s'étaient battus pour préserver la plus longue piste continue d'empreintes de dinosaures, qui avait été mise au jour dans la grande banlieue de Lisbonne. Le ministère des travaux publics avait finalement décidé d'ouvrir deux tunnels sous les 140 mètres de cette piste, qui porte des traces parfaitement conservées par la fossilisation de fonds marécageux.

Le sort du « sanctuaire » des peintures rupestres menacées par les eaux semble plus incertain. Jean Clottes, conservateur général du patrimoine au ministère de la culture français, a récemment été mandaté par l'UNESCO pour visiter les lieux. Dans un rapport transmis à l'Institut portugais du patrimoine (IPPAR), il considère que, *« étant donné son importance extrême »*, il faut tout faire pour préserver le site, tout en admettant qu'il n'y a pas de *« solution miracle »*. Les décisions à prendre sont, selon lui, politiques (*« continuer ou arrêter la construction du barrage »*). Si l'on décidait d'achever l'ouvrage, il faudrait *« faire une étude sérieuse sur ce qui peut arriver aux gravures submergées »*.

Crime de négligence

Le barrage, dont les travaux n'ont pas encore été interrompus malgré le classement du site au patrimoine national la semaine passée, devrait permettre la production annuelle de 330 millions de kilowatts d'électricité. Il doit également alimenter en eau, en périodes de sécheresse, cinq autres barrages situés en aval. Sa construction ne portera pas préjudice uniquement aux peintures rupestres : les eaux couvriront 1 564 hectares, dont plusieurs centaines de sols agricoles et de plantations de vignoble. Le problème reste donc entier, et les réunions entre les archéologues et les responsables de l'IPPAR et d'Electricité du Portugal (EDP) se poursuivent dans un climat tendu.

La polémique porte également sur les circonstances dans lesquelles ont été découvertes les gravures. Tout avait en effet commencé il y a cinq ans lorsque les premiers rapports sur ce site, rédigés par un archéologue de l'université de Minho (nord du Portugal), Francisco Sande Lemos, avaient préconisé des *« prospections plus complètes »*. Par la suite, l'IPPA et l'EDP avaient décidé, en mars 1993, d'envoyer sur le terrain une équipe dirigée par un jeune archéologue, Nelson Rebenda. En septembre dernier, à la suite de travaux entrepris sur un barrage en amont de la rivière, le niveau de l'eau avait subi une baisse considérable, ce qui avait permis à Nelson Rebanda de découvrir le trésor dans toute sa splendeur. A l'époque, seuls l'IPPA et l'EDP avaient été informés de sa trouvaille.

Prenant conscience de la menace qui pesait sur le site, une collègue de Nelson Rebanda, Mila Simoes Abreu, décida alors de dénoncer publiquement la situation. L'affaire fut même portée devant le parlement portugais, et le Parti socialiste (opposition) demanda la suspension des travaux du barrage.

Dernier développement de l'affaire : dix-huit professeurs d'archéologie de toutes les universités du pays viennent d'annoncer leur intention de traduire devant les tribunaux l'IPPA, qu'ils accusent de *« crime de négligence »*. Ils accusent également Nelson Rebenda, qui selon eux *« n'avait ni l'expérience ni les connaissances nécessaires pour diriger un travail de cette envergure »*, d'avoir découvert les gravures et *« de les avoir cachées à la communauté scientifique pendant plus de deux ans »*.

ALEXANDRE FLUCHER-MONTEIRO

ÉDUCATION

Avec une priorité aux lycées techniques professionnels

33 000 postes seront proposés en 1995 aux concours de recrutement des professeurs

Le ministère de l'éducation nationale a fixé à 33 000 le nombre de postes ouverts, en 1995, aux différents concours de recrutement des professeurs. Alors que les places à l'agrégation restent stables, les lycées techniques et professionnels devraient bénéficier d'une priorité sur le second degré de l'enseignement général.

Publiée au *Journal officiel* du 22 décembre, la liste des postes proposés en 1995 aux différents concours de recrutement des professeurs laisse apparaître une apparente stabilité. Sous la pression des syndicats, le ministère de l'éducation nationale est revenu sur sa décision de réduire les créations pour s'en tenir au chiffre de 1994, soit 33 000 postes, dont 21 100 pour la filière externe et 11 900 par la voie interne.

Avec 5 000 places, l'agrégation ne subit que quelques infimes variations dans la répartition des disciplines. En revanche, le nombre de 18 040 postes soumis aux concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES) enregistre une diminution de 4 % (– 760). Elle affecte spécialement la documentation (– 130), la physique-chimie (– 181), l'histoire-géographie (– 300), l'espagnol (– 75), la philosophie (– 50), les lettres modernes (– 40), ainsi que les sciences économiques et sociales (– 35). En revanche, 30 places supplémentaires sont inscrites pour les lettres classiques.

Augmentation substantielle des candidats

L'enseignement technique et professionnel profite du redéploiement instauré par le ministère. Avec 3 960 postes (+ 4 %), la dotation du concours au certificat d'aptitude à l'enseignement technique (CAPET) est diversement répartie. Le nombre de places dans les sections d'économie, de gestion administrative, comptable, commerciale, d'informatique et d'électronique a été réduit pour permettre des ouvertures dans de nouvelles filières (hôtellerie-tourisme, industries graphiques et plastiques...) et augmenter le potentiel en génie mécanique, électrotechnique, etc.

Dans les lycées professionnels, les créations de postes de professeurs (CAPLP2) seront en augmentation de 15 %, soit 600 de plus sur un total de 4 600, essentiellement dans les disciplines générales de mathématiques-physique, lettres et histoire et langues vivantes, ainsi que dans certaines spécialités comme la vente, la bureautique, les arts appliqués, le génie civil, le génie électrique et électrotechnique...

« L'heure n'est pas aux redéploiements, mais à la création massive d'emplois », considère la FSU, qui note une augmentation substantielle des candidats, avec 97 000 inscrits aux concours externes, dont 50 700 au CAPES et 13 500 au CAPET. Dans l'immédiat, il est vrai, cette dotation ne prend pas en compte les éléments de la loi de programmation pluriannuelle récemment soumise aux députés (*le Monde* du 23 décembre), dont le sort dépend de l'ordre du jour de la session extraordinaire du Parlement prévue en janvier.

MICHEL DELBERGHE

VOILE

Tandis que l'Australie se mobilise pour son sauvetage

Le contact radio a été rétabli avec la navigatrice Isabelle Autissier

HOBART

de notre envoyée spéciale

Isabelle Autissier a volé la vedette à un événement majeur pour la Tasmanie : l'arrivée massive de la flotte de la cinquantième course Sydney-Hobart (*le Monde* du 27 décembre). La plus large réunion de bateaux de course et de course-croisière dans l'histoire de cette épreuve devrait amener entre 10 0000 et 30 000 visiteurs dans la petite capitale de la « Corse australienne », qui vont apporter à l'économie locale environ 10 millions de dollars.

Pourtant, depuis que l'on a appris la situation de détresse d'Isabelle Autissier dans des eaux relativement proches (920 milles nautiques au sud-est d'Adelaïde), c'est la navigatrice française qui fait la une des journaux australiens. *« Course contre la montre pour sauver la navigatrice »*, *« L'inquiétude grandit pour la navigatrice en détresse »*, titraient, respectivement, sur toute leur une, vendredi 30 décembre, *The Examiner* et *The Mercury*, deux quotidiens de Tasmanie, alors que la veille, Robert Clifford, le propriétaire et barreur du *Tasmania*, donnait, pour la première fois, la victoire à un bateau « local ».

Une météo difficile

L'exploit d'Isabelle Autissier au cours de la première étape du BOC Challenge avait marqué les esprits. Dès que l'on apprit qu'elle avait envoyé deux balises de détresse, les autorités australiennes se sont mobilisées avec efficacité et compétence. La population locale est d'autant plus sensibilisée qu'elle connaît les risques d'une mer déchaînée à ces latitudes sud du globe.

Une frégate de la marine australienne, le *Darwin*, a donc appareillé jeudi soir de Fremantle, après avoir embarqué un hélicoptère *seahawk*. Il fut également décidé que la coque d'*Ecureuil-Poitou-Charentes* serait surveillée par avion tant que la lumière du jour le permettrait, ce qui donna le sentiment réconfortant à plusieurs proches de la navigatrice que *« tout ce qui était possible était fait »*. Un porte-parole des autorités de sécurité maritime a déclaré que le coût des opérations de sauvetage se chiffrerait en centaines de milliers de dollars.

« Une communication radio a enfin pu être établie, permettant de savoir qu'Isabelle avait de l'eau potable et des vivres à bord, que son gouvernail était détruit et qu'il y avait un trou dans le roof *du bateau, ce dont nous nous doutions un peu après ce que nous avions vu d'avion »*, a commenté, vendredi matin, Serge Viviand, le préparateur du bateau d'Isabelle Autissier.

L'espoir est donc à présent revenu au PC Course du BOC établi à Sydney où l'ensemble des concurrents déjà arrivés se sont mobilisés pour *« aider comme ils pouvaient, en fonction de leur expérience et de leurs connaissances de la zone, la mise en place des mesures de secours »*. On s'attend à une météo difficile dans les jours à venir mais *« l'opération de sauvetage aura lieu quoi qu'il arrive »*, affirmait-on vendredi au PC du BOC CHallenge. *« Nous avons paré à toutes les éventualités de l'équipement du bateau. Si les conditions ne permettent pas d'hélitreuiller Isabelle, un bateau spécial également embarqué à bord de la frégate ira la chercher »*.

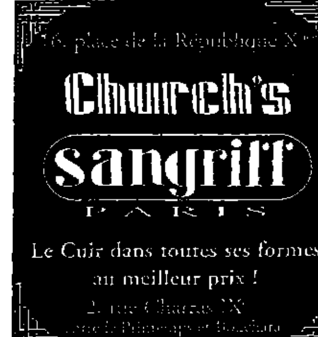
FLORENCE DE CHANGY

RUGBY

Cartons jaunes et rouges dans le Tournoi des cinq nations

Un système d'avertissements et d'expulsions *« semblable à celui qui se pratique au football »* sera appliqué, pour la première fois en 1995, dans le Tournoi des cinq nations de rugby, a indiqué, jeudi 29 décembre à Toulouse, René Hourquet, président de la commission centrale d'arbitrage de la Fédération française de rugby. Le joueur sanctionné d'un carton jaune *« visible des joueurs et du public »* continuera à jouer et sera expulse en cas de récidive (carton rouge). Actuellement, dans le championnat de France de rugby, tout joueur sanctionné d'un avertissement (carton jaune) est, actuellement, exclu pour une période de dix minutes.



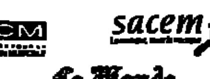














ILE-DE-FRANCE

Le logement des démunis dans la capitale

Les premières affiches sont apposées sur les immeubles qui doivent être réquisitionnés

Moins d'une semaine après la décision de Jacques Chirac, maire de Paris, de demander la réquisition de trois immeubles de la capitale, la procédure a été mise en route. Des affiches ont été apposées, ou doivent l'être rapidement, sur les bâtiments concernés ; les propriétaires disposent de huit jours pour contester cette décision avant que le préfet signe son ordre de réquisition. Par ailleurs, M. Chirac devrait faire, samedi 31 décembre une visite rapide dans la capitale pour juger de l'avencement du dossier logement.

« Les locaux inoccupés de l'immeuble en cause sont donc susceptibles d'être utilisés dans le cadre d'une procédure de réquisition sous réserve de pouvoir faire l'objet des travaux adaptés » : à peine une semaine après la décision de Jacques Chirac, maire de Paris, de réquisitionner trois immeubles à Paris, des affiches ont été apposées jeudi 29 décembre sur les bâtiments des 26-28 rue de la Tombe-Issoire, dans le quatorzième arrondissement, et du 93 rue Saint-Dominique, dans le septième. Au 46 rue de l'Echiquier, dans le dixième, des informations semblables devraient être portées rapidement.

Les propriétaires sont le Groupement foncier français – dont les grandes compagnies d'assurances détiennent la majorité du capital – rue de la Tombe-Issoire, et le promoteur COPRA rue Saint-Dominique. Ils disposent de huit jours pour faire connaître leur opposition. Cette démarche sera d'autant plus difficile que l'avis de réquisition énumère et rend publics les motifs de la décision : description des logements, historique des permis de construire et de démolir, etc. De l'immeuble de la rue de la Tombe-Issoire, il est par exemple indiqué qu'à la suite d'un *« classement au titre des Monuments historiques des carrières de Port-Mahon. (...) il est (...) manifeste qu'aucun projet de construction ou de démolition n'est susceptible d'être mis en œuvre sur ce site dans un délai rapproché »*. En clair : les propriétaires ne pouvaient plus espérer y faire des opérations immobilières à forte rentabilité. Rue Saint-Dominique, l'avis de réquisition met en avant *« l'absence de mise en œuvre effective de tous travaux et l'état d'abandon »* de l'immeuble.

La désignation des bénéficiaires

Parallèlement au déroulement de la procédure de réquisition, des réunions se déroulent à l'Hôtel de Ville entre les services de la Ville, ceux de la préfecture et les représentants des associations caritatives. Pour l'instant, il s'agit d'examiner les mesures à prendre pour rendre les logements habitables, y rétablir l'électricité et le chauffage. Des travaux de ce genre seront nécessaires non seulement dans les trois immeubles réquisitionnés, mais aussi dans certains des deux cents logements mis à la disposition de la Ville par les propriétaires institutionnels (*le Monde* daté 25-26 décembre). Une fois les logements remis en état, les bénéficiaires seront désignés par le biais des associations caritatives avec lesquelles la Ville de Paris signe des conventions.

Celles-ci sont, pour l'instant, au nombre de dix, parmi lesquelles Emmaüs, la Fondation Abbé Pierre, ATD Quart-monde, l'Armée du Salut, le Secours catholique, etc. Le Droit au logement (DAL), qui est à l'initiative de l'occupation de l'immeuble de la rue du Dragon, est pour l'instant exclu de cette concertation. *« Cette association s'occupe exclusivement du logement et pas du suivi ni de l'insertion des familles concernées »*, expliquent les responsables de la Ville de Paris. Cependant, le DAL devrait être associé lors de la distribution des logements. Mercredi, l'abbé Pierre s'est à nouveau fâché : *« Si le DAL est exclu, je demande à tous de se retirer »*, a-t-il fait savoir dans un communiqué. Il menace aussi de *« dénoncer à l'opinion publique certains procédés d'hier et d'aujourd'hui »*.

Cependant, plusieurs semaines seront encore nécessaires avant que la procédure n'arrive à son terme. Dans un *« schéma des principales étapes de la procédure d'attribution d'office de logements du code de la construction et de l'habitation »* publié jeudi, la Préfecture de Paris indique qu'entre le moment où le préfet signera l'ordre de réquisition et l'entrée dans les lieux des bénéficiaires il pourra encore se passer entre *« dix-huit jours »* et *« un mois et dix jours »* en cas de prise de possession amiable. S'il s'avérait nécessaire de recourir à l'éxécution forcée, cela prendrait entre *« vingt-huit jours »* et *« un mois et vingt jours »*. Ce qui veut dire que les bénéficiaires pourront s'installer au plus tôt à la fin janvier.

FRANÇOISE CHIROT

Un « retour » intempestif d'eaux usées dans les canalisations ?

Une bactérie est à l'origine de la pollution du réseau d'eau potable à Rambouillet

C'est une bactérie, et non un surdosage de chloramine, comme l'avaient indiqué les autorités dans un premier temps (*« le Monde »* du 30 décembre), qui est à l'origine de la pollution du réseau d'eau potable de Rambouillet (Yvelines). En attendant les résultats définitifs des analyses en cours, la municipalité a mis en place un plan de secours et d'information. Douze points de distribution ont été installés dans la ville et un numéro vert est mis à la disposition de la population.

« La pollution du réseau a cessé. Nous sommes dans une phase de réhabilitation. Il faut purger le réseau et le nettoyer, une opération qui peut prendre de un à trois jours », affirmait, jeudi 29 décembre, Jean-Paul Brisson, sous-préfet de Rambouillet, au terme d'une nouvelle réunion de la cellule de crise installée depuis la veille à la mairie. Avancée dans un premier temps, l'hypothèse d'un surdosage de chloramine sur l'un des puits d'alimentation en eau potable de la commune a été écartée au vu des premiers résultats des analyses diligentées mercredi.

Polémique avec les écologistes

Selon Gérard Comas (UDF), adjoint au maire chargé de la sécurité civile et de la protection du milieu naturel, *« la nature de la pollution n'est pas encore connue exactement mais semblerait de type organique »*. Maintenant l'interdiction faite à la population, depuis le 28 décembre, de consommer de l'eau du robinet, la municipalité a mis en place un plan de secours et d'information.

Un numéro vert a été mis à la disposition des habitants, une lettre d'information sera distribuée dans toutes les boîtes aux lettres, des véhicules municipaux munis de haut-parleurs sillonneront les rues et douze points de distribution d'eau seront installés aux quatre coins de la ville ; chacun pouvant venir y chercher de l'eau aux camions-citernes ou des bouteilles d'eau minérale qui commencent à faire défaut sur les rayons des épiceries et des grandes surfaces.

Pour Gilles Esnault, ingénieur d'études à la direction départementale des affaires sanitaires et sociales des Yvelines (DDASS), cette pollution organique pourrait provenir *« d'un retour d'eaux usées dans les canalisations d'eau potable »*. Mais les premiers examens du réseau d'assainissement n'ont pas permis de déceler de fuites dans ce secteur. Le puits numéro huit, qui dessert le quartier de la Clairière d'où est partie la première plainte de consommateurs inquiets du goût et de l'odeur de leur eau, a été isolé, ainsi que le réservoir attenant pour éviter toute dilution, mais le réseau d'eau potable de Rambouillet étant maillé, c'est l'ensemble des installations qui doivent être nettoyées, une opération qui pourrait prendre trois jours.

La bactérie à l'origine de la pollution, qui devrait être identifiée dans les prochaines heures, n'a, selon le docteur Nicolas Fadel, du service des urgences de l'hôpital de Rambouillet, provoqué *« aucun cas de maladie »* dans la population ni entraîné d'hospitalisations.

Au-delà des mesures d'urgence prises par la sous-préfecture et la mairie, Jean-Maurice Duval, conseiller municipal écologiste, s'est interrogé sur l'efficacité des périmètres de sécurité installés autour des points de captage d'eau à Rambouillet et dans sa région, et a critiqué la façon dont Gérard Comas a, en l'absence du maire, Gérard Larcher (RPR), géré cette affaire de pollution, réclamant même publiquement sa démission.

JEAN-CLAUDE PIERRETTE

Ancien maire communiste de Gennevilliers

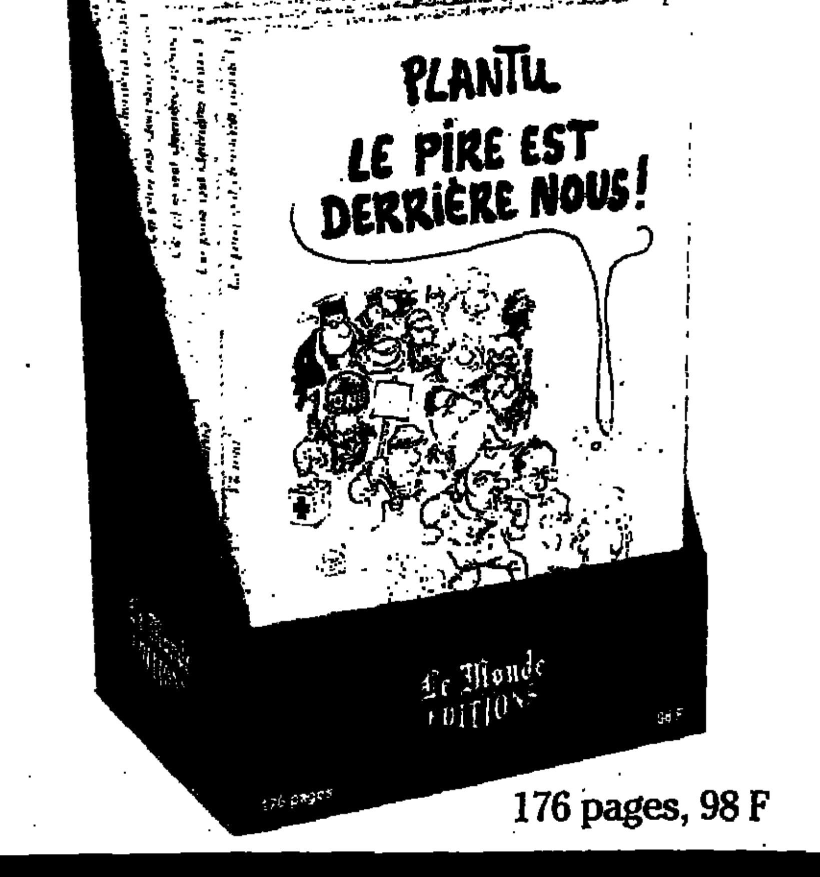
Lucien Lanternier est mort

L'ancien maire communiste de Gennevilliers (Hauts-de-Seine) Lucien Lanternier est décédé, jeudi 29 décembre, à l'âge de soixante-quinze ans, a annoncé l'actuel maire de la ville et député communiste Jacques Brunhes. Lucien Lanternier avait succédé à la mairie à Waldeck L'Huillier en 1973 ; il était resté maire de cette ville jusqu'en septembre 1987, date à laquelle il avait démissionné, laissant la place à Jacques Brunhes. Il fut également conseiller général des Hauts-de-Seine de 1967 à 1985. Communiste critique au franc-parler, Lucien Lanternier s'était plusieurs fois heurté à l'ancien secrétaire général du PCF Georges Marchais, dont il avait même réclamé le départ.

Quelques mois avant de démissionner de sa mairie, il avait publié une lettre ouverte au comité central, dans laquelle il critiquait l'attitude du secrétaire général face aux « rénovateurs » du PCF, dont il était proche.

En 1975, il avait soutenu activement les travailleurs en grève de l'usine Chausson, notamment les nombreux immigrés marocains, faisant face avec eux aux CRS. En 1986, il avait été le premier maire à accueillir les Restos du cœur de Coluche.

[Né le 13 novembre 1919 à Cran-Gevrier (Haute-Savoie), Lucien Lanternier avait exercé le métier d'ajusteur avant d'être élu conseiller municipal de Gennevilliers pour la première fois en 1965. Ancien résistant, il fut membre du comité central du PCF pendant plus de vingt-cinq ans et secrétaire fédéral des Hauts-de-Seine pendant une dizaine d'années.]



Pour améliorer son réseau d'autobus

La ville nouvelle de Cergy-Pontoise lance un « plan d'action qualité »

La ville nouvelle de Cergy-Pontoise a inventé un nouveau sigle : PAQ, plan d'action qualité. Appliqué aux transports en commun du syndicat d'agglomération nouvelle (SAN), ce plan s'appuie sur un sondage réalisé auprès de quatre cents utilisateurs du réseau d'autobus, soit parce qu'ils habitent une des onze communes supports de la ville nouvelle, soit parce qu'ils viennent y travailler.

Cette enquête de satisfaction s'inspire du « plan stratégique de déplacement » réalisé en 1990 en Ile-de-France par le Syndicat des transports parisiens (STP), à la demande de Michel Delebarre, alors ministre des transports, qui souhaitait promouvoir le transport public en région parisienne.

« Fidéliser la clientèle »

A Cergy-Pontoise, le plan d'action qualité se concrétisera en 1995 par une charte qui engagera le SAN à produire régulièrement un baromètre de satisfaction ainsi que par un observatoire des transports, sorte d'instance de concertation qui réunira les institutionnels, les associations et les représentants des usagers, afin de suivre l'évolution du réseau.

A l'origine de cette étude, un constat : en cinq ans, le nombre de voyages annuels effectués par les bus de Cergy-Pontoise est passé de douze à près de quinze millions, soit une augmentation de 22 %. Or, selon les responsables du SAN, la préférence a été donnée jusqu'à présent au développement du réseau et à la mise en service de moyens supplémentaires : *« Il faut désormais fidéliser la clientèle en améliorant la qualité du service »*, explique-t-on à la présidence de l'agglomération.

Ainsi, au vu des premiers résultats de l'enquête, on s'aperçoit que la ville nouvelle doit faire un effort sur l'information au public en cas de perturbations du trafic (52 %), sur la fréquence des bus le soir et le week-end (51 %), sur l'affluence à l'intérieur des bus (40 %).

Au contraire, les usagers sont satisfaits de la proximité des points d'arrêt (67 %), de la propreté à l'intérieur des véhicules (62 %), de la compétence du personnel (59 %), de la rapidité de la circulation (55 %) et du respect des horaires (52 %). Aucune revendication ne touche aux problèmes de sécurité dans les bus.

Un bon point pour Cergy-Pontoise qui compte pourtant quelques quartiers chauds et qui a vu sa population augmenter, en cinq ans, de 21 % passant de 146 000 à 176 000 habitants.

Le réseau de bus, qui atteint aujourd'hui 197 kilomètres, s'est accru, dans le même temps, de 34 %. Quant au nombre de places offertes, il a progressé, lui, depuis 1989, de 29 %.

FRÉDÉRIQUE LOMBARD

A l'École nationale supérieure des beaux-arts

L'exposition sur « le Monde » sera ouverte le 1er janvier

Exceptionnellement, l'exposition « L'ancien et le nouveau *Monde* », organisée à l'occasion du cinquantième anniversaire du journal à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts sera ouverte au public le 1er janvier de 14 heures à 19 heures et non aux horaires habituels. Du lundi 2 au samedi 7 janvier, le public pourra la visiter de 9 heures à 19 heures.

▶ « L'ancien et le nouveau *Monde* », Ecole nationale supérieure des beaux-arts, 14, rue Bonaparte, Paris 6e. Entrée gratuite. Métro : Saint-Germain-des-Prés ou Odéon. Bus : 24, 27, 39, 48, 95. RER, ligne B : station Saint-Michel.

REPÈRES

PARIS

Les travaux du Musée Galliera

La dernière tranche des travaux prévus pour les ateliers et réserves du Musée de la Mode et du Costume du Palais Galliera devrait s'achever au printemps 1995. Décidés en 1986, ces aménagements touchent un espace de 4 000 mètres carrés entre les rues Servan et Saint-Maur dans le 11e arrondissement de Paris. Trente mille costumes et quarante mille accessoires, jusqu'ici entreposés dans les sous-sols du Palais Galliera et à l'Hôtel de Lauzun, y ont été rassemblés.

Pour protéger ces collections, un système de climatisation a été installé, qui maintient la température à 18 degrés et filtre la poussière. Les ateliers de restauration occupent 450 mètres carrés. Ces travaux, de plus de 40 millions de francs, auront aussi été l'occasion de ficher, photographier, mettre sur informatique et nettoyer les 30 000 costumes.

L'avenir de l'hôpital Boucicaut

L'ouverture, prévue en 1998, de l'hôpital Georges-Pompidou sur l'emplacement de la ZAC Citroën-Cévennes dans le 15e arrondissement provoque des protestations contre la fermeture des quatre établissements de Boucicaut, Laënnec, Broussais et Saint-Lazare que cette opération devrait entraîner.

Une pétition lancée à l'initiative du professeur Raymond Galinski, intitulée « L'hôpital Boucicaut doit vivre » cherche à rassembler les signatures des responsables d'association, des élus, des médecins et chercheurs qui contestent les conséquences de la restructuration hospitalière de l'ouest parisien.

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

KASPAR HAUSER. Film allemand de Peter Sehr, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

JAZZ

SOLOMON BURKE, à l'Hôtel Méridien

Les extravagances du roi Solomon

A droite de la scène du Jazz-club Lionel Hampton, l'opulent Solomon Burke surveille la répétition de son groupe, le Soul's Alive Band. Un costume impeccable habille ses cent cinquante kilos (certains disent deux cents) avec une ostensible élégance. Une petite cour papillonne autour de son imposante personne. Cheveux calamistrés, rose rouge à la boutonnière, il cajole paternellement de sa main lourdement baguée une jeune femme venue lui murmurer quelques secrets. Un garde du corps, un peu majordome, obéit au doigt et à l'œil.

On évoquerait volontiers l'image du parrain si ce titre n'avait déjà été décerné à James Brown, le « *godfather of soul* ». Au début des années 60, Solomon Burke a été, lui, couronné « roi du *rock 'n' soul* », et a mis un point d'honneur à ne jamais l'oublier. Cette star de l'âge d'or de la soul music n'était jamais venue en France. Il occupera à Paris la scène de l'hôtel Méridien jusqu'au 7 janvier. Un événement de poids.

Car si certains de ses contemporains – Otis Redding, Sam Cooke, Marvin Gaye, Wilson Pickett, Curtis Mayfield – ont marqué leur époque de façon plus décisive, il n'en reste pas moins une des figures fondatrices les plus généreuses et pittoresques de l'histoire de la musique noire américaine.

Comme celle de tous les grands conteurs, la biographie de Solomon Burke mêle légende et vérité. Sa naissance en 1936 à Philadelphie aurait été rêvée par sa grand-mère douze ans auparavant. Sur la foi de cette prophétie, celle-ci aurait fondé sa propre Eglise, le Temple de Solomon (*Temple of Solomon : The House of God for All People*), dans l'attente de son leader spirituel.

Dans son ouvrage, *Sweet Soul Music*, consacré à l'histoire du rythm'n'blues, Peter Guralnick raconte que le chanteur délivra son premier sermon à l'âge de sept ans. A neuf, on le connaissait déjà dans tout l'Etat sous le nom de *Boy Wonder Preacher*, le pasteur enfant prodige. Le gospel sera bien entendu sa première formation musicale, et le rythm 'n' blues sa première tentation.

De l'amour divin au plaisir charnel il n'y a souvent que quelques mots à l'ambiguïté sulfureuse. A l'instar de Ray Charles ou Sam Cooke, transformant les plus fameux airs d'église en hymnes adolescents, Solomon Burke va mettre ses talents d'homme de Dieu au service de préoccupations plus matérielles. Il se souvient encore aujourd'hui du regard courroucé de ses aînés. « *Passer du gospel à la musique profane était considéré comme une trahison. A l'église, mes paroissiens refusaient que je chante du rythm 'n' blues. J'ai dû donner un autre nom à cette musique. On l'a appelé soul parce que j'y mettais tout mon cœur, toute mon âme comme le gospel me l'avait enseigné.* »



PATRICK BARD/EDITING

Entrepreneur de pompes funèbres

En 1955, leader remarqué des Gospel Cavaliers, il signe son premier contrat discographique avec Apollo, un petit label new-yorkais, et se produit souvent dans Harlem au théâtre du même nom. Malgré les premiers succès – le plus important, *You Can Run (But You Can't Hide)*, étant co-signé par le boxeur Joe Louis – Solomon Burke, en conflit avec son manager, est contraint à une retraite forcée dont il profitera pour monter une entreprise de pompes funèbres.

En 1960, le jeune homme est récupéré par le label Atlantic. La maison de disques admirablement gérée par Jerry Wexler et les frères Ertegun est alors à la pointe des musiques noires et une des principales instigatrices de leur grandissant succès populaire. Après Ray Charles, les Drifters ou les Coasters, Solomon Burke deviendra leur poulain vedette. De *Just Out Of Reach* à *The Price*, en passant par *Cry To Me*, *If You Need Me*, *Down In The Valley* ou *Everybody Needs Somebody to Love*, le « *king of rock 'n' soul* » alignera, pendant quatre ans, une impressionnante série de tubes. Ses atouts : une maîtrise vocale capable de travailler toutes les nuances, du ténor le plus brillant à la basse la plus profonde, la force de conviction de ses interprétations, et surtout une présence scénique des plus charismatiques. On perçoit l'omniprésence de sa technique de prédicateur. « *En studio*, se rappelle-t-il, *je cherchais à obtenir une ambiance quasi religieuse. Je demandais à tamiser les lumières et je faisais dresser une chaire.* »

Séducteur invétéré, ses prêches s'adressaient surtout aux dames sans qu'il y voie de contradiction avec son devoir de pasteur. « *Tous les prêtres doivent être des charmeurs. Qu'ils entrent dans une église ou dans une salle de concert, les gens ont souvent besoin d'être réconfortés. Que leurs problèmes soient spirituels, physiques ou amoureux. Nous devons leur faire oublier tout cela. C'est le devoir du pasteur comme de l'homme de spectacle. L'Eglise m'a appris que c'est le public qui compte avant tout. J'ai toujours mis toute mon énergie pour lui plaire.* »

Après ces heures de gloire, son étoile, peu à peu, a pâli, éclipsée par le rock et le funk triomphants. Homme d'affaires avisé, Solomon Burke a mis depuis longtemps sa très nombreuse famille (vingt et un enfants – quatorze filles et sept garçons –, trente-sept petits-enfants) à l'abri du besoin. Aux millions de disques vendus s'ajoutent sa très prospère entreprise de pompes funèbres et sa tâche de pasteur d'une Eglise qui rassemblerait plusieurs dizaines de milliers de fidèles.

« Quelle période fabuleuse »

S'il dit avoir l'avenir devant lui, ses yeux s'illuminent à l'évocation des excitantes *sixties*. « *Quelle période fabuleuse ! A l'époque, on pouvait trouver vingt stars sur une même affiche. Fats Domino, Little Richard, Lloyd Price, Jerry Butler, les Coasters... On était impatients de se retrouver, de répéter, de partir en tournée. Même nos rivalités, comme celle que j'entretenais avec James Brown, nous permettaient de nous amuser.* »

Mercredi 28 janvier, le jazz-club de l'hôtel Méridien offrait un cadre confortable au premier concert français de cet éternel amoureux de cuisine, de musique et de femmes. C'est désormais dans ces ambiances bourgeoises, plus que devant des parterres de teen-agers, que le roi Solomon reproduit un cérémonial devenu immuable.

Epaulé par deux de ses fils, Solomon Burke Junior et King Sélassié, son big band (sept cuivres, une guitare, une basse, une batterie, un piano et un orgue) chauffe d'abord l'assistance. Jazz, blues, rythm 'n' blues nets et sans bavure. Un trône immense et kitsch est planté au milieu de la scène. Le souverain fait alors une entrée majestueuse, traversant son public en serrant quelques mains ; sans couronne ce soir-là, mais toujours vêtu d'une cape pourpre au col d'hermine qu'il tombe comme un catcheur entrant sur le ring. On craint la caricature et les odeurs de naphtaline. Les mimiques, les redoutables œillades ont bien sûr été répétées mille fois. Inéluctablement, le chanteur offrira des roses aux demoiselles qui se pâment ou font semblant, ses fils essuieront pieusement son front en sueur de serviettes immaculées.

Et pourtant la magie opère. Son enthousiasme, son bagout garantissent la bonne humeur. Sa voix surtout est intacte. Un répertoire constitué de ses classiques et d'autres standards lui permettent de faire étalage de sa finesse comme de sa puissance. En vieux sorcier de la soul, il stylise les émotions, jongle avec les pathos. Sur un pot-pourri de pur rock 'n' roll, le poussah file avec la vivacité d'un Little Richard. Une fois encore, le prédicateur mué en artiste baroque aura électrisé ses ouailles et converti les sceptiques.

STEPHANE DAVET

▶ Solomon Burke en concert. Le 31 décembre et les 2, 3, 4, 5, 6 et 7 janvier, au Jazz-club Lionel Hampton, Hôtel Méridien, 81, bd Gouvion-Saint-Cyr. 75017 Paris. Tél. : 40-68-30-42.

CINÉMA

La justice égyptienne interdit « l'Emigré » de Youssef Chahine

Le tribunal des référés du Caire a ordonné, jeudi 29 décembre, l'interdiction du film de Youssef Chahine, *l'Emigré*, et le retrait de toutes ses copies. Le juge a affirmé que le film « *personnifiait le prophète Joseph, enfreignant ainsi une fatwa* (décret religieux) *datant de 1983* ». La Cour a également décidé de demander aux services de sécurité égyptiens de retirer toutes les copies du film et d'interdire son exportation.

Pour éviter les provocations, Chahine avait pourtant modifié le nom du personnage en Ram, et changé le titre qui devait à l'origine s'appeler *Joseph*, mais le personnage biblique demeure très reconnaissable dans cet apologue lyrique et généreux, aux enjeux de tolérance très contemporains. Sorti en Egypte au mois d'octobre, le film a connu un succès considérable, encore augmenté lorsqu'un avocat proche des milieux religieux lui a intenté un procès.

Le plaignant avait pour l'occasion sollicité l'avis de l'université islamique d'Al-Azhar, la plus haute autorité de l'islam sunnite. Celle-ci recommandait alors l'interdiction du film, en affirmant qu'il « *est contraire à la charia* (loi islamique) *parce qu'il personnifie un prophète* ». Le tabou sur la représentation à l'écran des prophètes est bien antérieure à la poussée islamiste contemporaine.

Youssef Chahine a aussitôt protesté contre le jugement et annoncé son intention de faire appel, ce qui suspendrait l'application de la sentence. « *Depuis le début, le juge avait une dent contre nous. Je crois quil n'a même pas vu le film, et sa précipitation est ridicule* », a déclaré le réalisateur, estimant que sa meilleure défense reposait sur « *l'adhésion des 750 000 spectateurs qui ont vu le film en Egypte et n'ont rien dit* ».

Si le jugement devait être confirmé, la carrière en salle du film n'en souffrirait pas trop en Egypte, où elle se termine, mais il risque de connaître des problèmes dans les autres pays arabes (Liban, Jordanie, Tunisie) où il est diffusé, et surtout lors de la sortie vidéo en Egypte, prévue en mars.

A moins que le film ne devienne un cheval de bataille des intégristes installés en Europe, sa distribution dans ce continent ne devrait pas être affecté par la décision du tribunal cairote. *A fortiori* en France (où il doit sortir le 8 mars), puisque *l'Exilé* est une coproduction entre la société de production de Chahine, Misr International Films, et la France (Humbert Balsan), où il a reçu le soutien du ministère de la culture.

PHOTOGRAPHIE

SHINZO ET ROSO FUKUHARA, à la Fondation Cartier

Regards nippons

La Fondation Cartier, dans ses nouveaux locaux du boulevard Raspail, a accueilli en novembre une des meilleures expositions du Mois de la photo à Paris : les portraits toniques et instructifs du Malien Seydou Keita. Hervé Chandès, le conservateur de la Fondation, inaugurait ainsi une programmation photographique de bon niveau, qui devrait se poursuivre, en mars 1995, avec l'exposition Nobuyoshi Araki, un des principaux représentants de la photographie contemporaine japonaise.

En attendant, la Fondation présente, au sous-sol, le travail de deux autres Japonais. Un travail plus historique, tant Shinzo Fukuhara (1883-1948) et son frère Roso (1892-1946) sont des notables de l'image fixe au Japon. En 1919, ils créent la galerie Shiseido. Deux ans plus tard, ils fondent la Société d'art photographique et lancent le mensuel *l'Art photographique*. Shinzo sera même président de la Japan Photographic Society. Il voulait être peintre, Roso journaliste. Leur père, prospère président d'une compagnie d'assurances et de la pharmacie Shiseido, dira non.

Tout en évoluant dans un monde aisé, les frères Fukuhara arriveront à concilier leur passion de photographe avec leur fonction chez Shiseido, devenu un des principaux groupes cosmétiques au Japon.

Harmoniser les tonalités

Shinzo Fukuhara est l'auteur d'un article intitulé *la Lumière et son harmonie* (1922) où il définit une théorie – reprise par nombre de photographes nippons – qu'il appliquera à des images ambrées : « *C'est en harmonisant les tonalités que l'on obtient une image artistique et que la beauté de la nature est enfin saisie.* » Ses paysages – fleurs, branches, arbres, eau – pourraient singer l'esthétique pictorialiste (flou artistique et thèmes bucoliques), dominante à la fin du dix-neuvième siècle. Mais en accentuant les contrastes (flou-net, clair-sombre), il traduit un sens de la lumière et « *l'esprit intérieur* » typiquement japonais.

Roso Fukuhara sera pour sa part marqué, dans les années 30, par l'esthétique moderniste (nouvelle objectivité allemande). Se qualifiant de « *promeneur nonchalant et capricieux* », Roso Fukuhara saisira « *froidement* » des arbres ou des palissades. Mais en arrière-plan, c'est toute la culture nippone qui apparaît comme un décor flou. Celui qui pratiquait l'art du haïku donne ainsi des « collages » qui sont autant d'énigmes sur une société indéchiffrable.

M. G.

▶ Fondation Cartier pour l'art contemporain, 261, bd Raspail, 75014 Paris. Tél. : 42-18-56-51. Jusqu'au 15 janvier. Catalogue, 36 p., 60 F.

Deux nouvelles revues

Les amateurs de photographie peuvent se plonger dans deux nouvelles revues, de style fort différent. *Thèmes* est une revue bimestrielle consacrée à la photographie documentaire. Elle est animée par le photographe John Vink (agence Magnum), dont on a vu le travail sur les camps de réfugiés, en septembre, au Centre national de la photographie, et par Alain D'Hooghe, responsable du défunt magazine *Clichés*.

Le premier numéro de cette revue belge bilingue (français et anglais), élégante et de qualité, est consacré aux « Peuples en lutte » : les Sahraouis, par Hugues de Wurstemberger ; les Palestiniens, par Larry Towell ; les Kurdes, par Yan Morvan ; les Basques, par Clemente Bernad. Les portfolios, bien imprimés, sont accompagnés d'un texte explicatif, ainsi que d'une réflexion sur les principales expositions et publications concernant ces conflits. *Contrejour photographies* est le dernier-né du bouillonnant Claude Nori, un amoureux de l'Italie qui cumule, depuis une vingtaine d'années, les activités de photographe, éditeur, journaliste, galeriste, écrivain, organisateur d'expositions. Son « quasi-mensuel » (dix numéros par an) est un mélange d'informations et d'images. Au sommaire du n° 1, des rencontres avec Wim Wenders, Agnès B. et Joel-Peter Witkin.

M. G.

▶ « Thèmes » n° 2, 66 p., 60 F ou 350 francs belges. Abonnements : « Faut voir », 14, rue des Touristes, B-1170, Bruxelles, Belgique. Tél. : 19-32-2-640-55-22.

▶ « Contrejour photographies », n° 2, 66 p., 30 F.

▶ « Autopsies de la ville », *la Recherche photographique* n° 17, 108 p., 120 F.

▶ « Vis à Vis International », n16, 130 p., 70 F.

ARTS

ELIE ABRAHAMI, à la galerie Corinne-Timsit

Espaces liquides

Voici un peintre dans une situation paradoxale. Il vit et travaille à Paris depuis un quart de siècle. Le Metropolitan, le Museum of Modern Art et le Guggenheim à New-York, la National Gallery à Washington, le British Museum à Londres ont acquis de ses œuvres. Mais il n'a pas exposé dans une galerie parisienne depuis seize ans et les musées français – à l'exception de la Bibliothèque nationale – ne s'intéressent pas à lui. Il s'appelle Elie Abrahami, âgé de cinquante-trois ans, né en Iran, formé à Tel-Aviv puis à Paris dans les années 60.

Pourquoi tant d'indifférence ici et la curiosité ailleurs ? Parce qu'Abrahami accomplit à l'écart de tous un itinéraire étrange et anachronique, d'un post-impressionnisme mélancolique vers une abstraction méditative, et qu'il l'accomplit dans un champ à peu près délaissé par ses contemporains. Il est en effet essentiellement aquarelliste, étonnant de maîtrise et de précision.

L'exposition d'aujourd'hui, quoique d'ampleur réduite, se veut rétrospective. On y voit Abrahami, au début des années 80, exécuter des variations sur fond de cubisme, associant objets, lettres et plans de couleur dans des compositions proliférantes ordonnées selon des systèmes d'obliques croisées. S'écartant de ces exercices rêveurs dont le souvenir de Paul Klee n'est pas absent, il s'impose bientôt, en guise de discipline, de représenter des mendiants dans les rues et sur les trottoirs, allongés sur le sol entre les pauvres objets qu'ils possèdent encore. Les dominantes s'assombrissent, gagnées par des ombres brunes, vertes et mauves, alors que la division de l'espace se fait plus coupante et japonisante à la fois. L'artiste a longuement regardé les Nabis – à commencer par Vuillard – et cela se voit clairement.

Le plus singulier intervient après ces expériences, quand Abrahami laisse le motif se dissoudre dans la fluidité de la couleur presque transparente, comme Monet le fit jadis, au temps des *Nymphéas*. Les ultimes traces de figure s'effacent, et chaque œuvre est construite selon une méthode de composition musicale.

A son origine se trouve un groupe de tons, rarement plus de trois. Eparpillements et regroupements alternent d'une limite à l'autre de la feuille et de leur alternance naît la sensation d'une pulsation qui donne vie à l'œuvre. Selon les œuvres, la répartition des dominantes oscille entre une dispersion à peu près égale et des déséquilibres accentués. Le regard tantôt se heurte à une surface homogène et frontale, tantôt circule entre des zones de tonalité opposée. Dans ce cas, il pénètre par des trouées, il glisse entre des filaments, sous une pluie de touches, parmi des éclaboussures et entre des lignes blanches qui sont autant de réserves découpées dans la couleur.

Ces variations hors du temps n'ont, pour se défendre, que leur charme silencieux et la volupté de leur exécution. Dans le chaos et le fracas de l'art contemporain, ce sont là des arguments fragiles. Il serait absurde cependant de les tenir pour négligeables.

PHILIPPE DAGEN

▶ Galerie Corinne-Timsit, 9, rue Mazarine, 75006 ; tél. : 43-54-32-00. Jusqu'au 15 février.

NOMINATION

Serge Arnaud nouveau délégué au développement et aux formations

Sur proposition du ministre de la culture, M. Jacques Toubon, le conseil des ministres a nommé, mercredi 28 décembre, M. Serge Arnaud délégué au développement et aux formations.

Dans une lettre, publiée jeudi 29 décembre, qui précise la mission de M. Arnaud, le ministre insiste sur le prix qu'il attache « *à la poursuite d'une politique ambitieuse d'aménagement culturel du territoire, afin de permettre l'accès du plus grand nombre à la culture, notamment dans les zones rurales et les banlieues défavorisées* ».

Il demande également au nouveau délégué de proposer « *dans les meilleurs délais des actions concrètes* », afin de « *développer le mécénat culturel des entreprises* » et de « *renforcer* » l'aide de l'Etat au développement des industries culturelles.

Serge Arnaud, trente-six ans, polytechnicien, ingénieur des Ponts et Chaussées, était depuis mai 1993 conseiller technique chargé des grands travaux auprès de M. Toubon. Il remplace à la délégation au développement M. Jean-Claude Pompougnac qui occupait le poste depuis janvier 1993.

ÉCONOMIE

La compétition dans l'industrie aéronautique

Airbus devrait enregistrer plus de commandes que Boeing en 1994

La commande de trente Airbus passée par une compagnie américaine de leasing permet au constructeur européen d'enregistrer en 1994 plus de commandes que son concurrent Boeing, pour la première fois de son histoire engagée en 1970. Reste à compléter les efforts commerciaux et techniques pour que le constructeur européen rivalise entièrement avec le groupe américain.

■ ATR. Le constructeur franco-italien ATR, qui enregistre trois commandes et deux achats d'avions d'occasion, espère que les tests réalisés aux Etats-Unis permettront d'obtenir de nouvelles autorisations de vols des ATR-42 et ATR-72. Ils doivent rester au sol en cas de givre selon une décision des autorités américaines, prise après l'accident du 31 octobre.

Pour la première fois de son histoire, Airbus Industrie devrait enregistrer plus de commandes que Boeing en 1994. L'achat par ILFC de 30 Airbus (*le Monde* du 30 décembre) porterait à 121 le nombre de commandes fermes enregistrées par le consortium européen cette année, contre 111 à ce jour pour son concurrent américain. L'événement a valeur de symbole. Dans les bureaux de Toulouse, on se refuse à annoncer des chiffres définitifs, conscient que la différence va se jouer dans un mouchoir de poche. Boeing a-t-il vraiment tiré sa dernière cartouche avec 111 commandes cette année ? Une nouvelle de dernière minute ne risque-t-elle pas de faire rebasculer les chiffres merveilleux ? Le fameux contrat saoudien, en effet, n'a toujours pas été enregistré par le constructeur américain. Et cette commande mirifique, annoncée par le président américain Bill Clinton en février 1994, portait sur 6,2 milliards de dollars, soit une soixantaine d'avions se répartissant entre Being pour l'essentiel et McDonnell Douglas. Airbus retient son souffle.

Longtemps considéré avec condescendance, Airbus occupe maintenant une bonne deuxième place dans la compétition mondiale. Créé en 1970, après trois ans de premiers contacts, le consortium européen, organisé en groupement d'intérêt économique (GIE) et détenu par le français Aérospatiale (37,9 %), l'allemand DASA (37,9 %), par British Aerospace (20 %) et par l'espagnol CASA (4,2 %), s'est adjugé lors des années récentes *grosso modo* 30 % du marché de l'aéronautique mondiale, le reste allant dans sa quasi-totalité à Boeing. L'autre constructeur américain, McDonnell Douglas, n'a cessé de perdre des parts de marché pour les avions civils et est relégué au troisième rang, loin derrière les deux premiers. Il ne devrait pas s'octroyer plus de 5 % du marché cette année, prévoit un professionnel du secteur.

En dépit de cette bonne année 1994, on affiche chez Aérospatiale une certain humilité. Il faudra, en effet, probablement plusieurs années avant que le consortium ne rivalise complètement avec Boeing. Son implantation commerciale, d'abord, a encore des maillons faibles. Par exemple en Chine, marché très prometteur où Boeing a de l'avance. *« Les Américains ont débarqué en Chine. Airbus n'existait pas »*, déclarait récemment Jean Pierson, l'administrateur-gérant du consortium, bien décidé à combler son retard. D'ici à 1996, le constructeur européen a l'intention de s'implanter sur place avec un centre de pièces de rechange et d'entraînement sur simulateurs. Au fil des ans, Airbus a acquis une « agressivité » commerciale qui n'a plus grand-chose à envier à son homologue américain. Mais, pour rendre le consortium plus compétitif, Jean Pierson aimerait en faire évoluer les structures. La forme juridique du GIE n'offre pas toutes les libertés. Il ne peut faire des bénéfices et, ne disposant pas d'une autonomie industrielle, dépend du bon vouloir de ses partenaires.

Le supersonique de seconde génération

Concernant la gamme, Airbus qui ne disposait que du seul A300 en 1972, offre une panoplie plus complète. Les deux concurrents s'emploient à développer des « familles » d'avions qui permettent aux compagnies de faire des économies d'échelle. Ainsi, ils déclinent tous les deux des familles de « petits porteurs » et de « gros porteurs ». Jusqu'à peu, Boeing disposait cependant d'un avantage avec son Boeing 747, qui n'a pas d'égal chez son rival européen. En développant ses Airbus A330 et surtout A340, moyen et long-courrier, Airbus a repris du terrain. Dans une période de crise, les compagnies ont accueilli favorablement l'A340 qui dispose d'un long rayon d'action long mais dont la capacité est moindre que le 747: Et, sur ce créneau, Boeing a pris quelque retard puisque son premier 777 ne sera livré à United Airlines qu'en 1995.

Les prochains combats vont se livrer, à moyen terme, sur un projet de « très gros porteur » et à plus long-terme sur le supersonique de seconde génération. Le premier, le « Super-jumbo », donne lieu à plusieurs tentatives, communes ou séparées. Airbus et Boeing s'observent dans la méfiance la plus totale. L'américain a tenté de diviser les partenaires du GIE européen en discutant séparément avec DASA et British Aerospace. Et, si les deux constructeurs font des études de faisabilité conjointe, Airbus craint que Boeing ne développe seul son propre avion à partir du 747-400.

Pour le successeur du Concorde, les Américains ont l'avantage financier en matière de crédits de recherche. Ils auront consacré sur dix ans (1989-99) environ deux milliards de dollars à ce projet alors que les européens peinent à réunir des fonds. En 1994, l'Europe a consacré 15 millions de dollars à ce projet contre 187 millions de dollars pour les Etats-Unis. Car le gouvernement des Etats-Unis défend avec âpreté les intérêts de Boeing. Et l'affrontement a pris un tour diplomatico-commercial sur le terrain du GATT.

Le secteur aéronautique a fait l'objet de négociations séparées qui se poursuivent mais semblent prendre une mauvaise tournure pour les Européens. La bataille oppose les tenants des aides gouvernementales « directes » dont bénéficie Airbus à ceux des aides « indirectes » pour Boeing (grâce notamment aux dépenses militaires).

Il semble bien que les Américains jouent la montre en espérant que, faute d'accord, l'aéronautique tombe dans le code général des subventions moyennant quelques aménagements, souligne-t-on du côté européen. Alors Being pourra, à sa convenance, déposer plainte contre tel ou tel avion européen, ou telle ou telle vente. Même si le jugement n'est pas perdu d'avance pour Airbus, la démarche pourra refroidir ses clients. Tout est bon pour empêcher l'outsider européen de devenir un jour le premier. Dans la bataille du ciel, les conséquences stratégiques, technologiques et industrielles sont trop grandes pour que les Etats imaginent de s'en remettre au seul laisser faire.

MARTINE LARONCHE

Le consortium franco-italien ATR signe de nouveaux contrats de vente

L'avionneur franco-italien ATR a annoncé, jeudi 29 décembre, la signature de trois commandes ferme d'ATR-42, en provenance de trois compagnies aériennes. Elles représenteraient 60 millions de dollars (environ 320 millions de francs) pour le consortium, dont les deux partenaires sont Aérospatiale et Alenia.

La compagnie régionale brésilienne Pantanal vient de commander deux ATR 42-300. De son côté, le transporteur espagnol Air Truck, basé à Madrid devrait acquérir deux appareils d'occasion, eux aussi de type ATR 42-300. Enfin, le dernier appareil, un ATR 42-500, a été commandé par un *« nouveau client d'ATR dont le nom ne peut être communiqué »*, selon l'avionneur.

Ces contrats interviennent peu de temps après l'interdiction de vol des ATR-42 et ATR-72 aux Etats-Unis en conditions givrantes, à la suite de l'accident, le 31 octobre, d'un ATR-72 en approche sur Chicago, qui avait causé la mort de soixante-huit personnes. Cette décision d'interdiction des autorités américaines pourrait être levée très prochainement, espère le constructeur ATR, confiant à la suite d'essais en conditions givrantes effectués ces dernières semaines sur la base d'Edwards.

Air France prévoit 1 560 suppressions de postes au sol en 1995

Air France a annoncé, jeudi 29 décembre, au comité central d'entreprise (CCE) la suppression de 1 560 postes *« équivalents temps plein »*. en 1995, après le départ de 2 150 personnes en 1994, parmi le personnel au sol, a-t-on appris de source syndicale. Les suppressions d'emplois au sein de la compagnie devraient s'effectuer sur deux ans (1994-1995) pour le personnel au sol et non pas sur trois comme cela était initialement prévu.

Par ailleurs, un tiers des salariés d'Air France avaient répondu positivement, à la date du 26 décembre, à l'offre d'achat d'actions de la compagnie en contrepartie de baisse de salaires, selon le journal interne de l'entreprise *France Aviation*. Quelque 11 300 salariés avaient souscrit des actions Air France à cette date sur 34 000 concernés par ce projet d'actionnariat. La date limite pour répondre à cette proposition d'actionnariat salarié avait été reportée du 22 au 31 décembre, le prix de l'action (78 francs) n'ayant été connu que le 14 décembre.

Après la nomination de directeurs régionaux

Les inspecteurs du travail s'inquiètent d'une réforme des services du ministère

Dans un communiqué, diffusé mercredi 28 décembre, la CGT, la CFDT, FO et la Fédération nationale des syndicats de l'inspection du travail (FNSIT) dénoncent une « mainmise politique » sur les services du ministère du travail à la suite d'une réorganisation et annoncent qu'elles vont saisir le Conseil d'Etat en recours « pour excès de pouvoir ». Au ministère du travail, on récuse ce que l'on juge être un mauvais procès. Les décrets, à l'origine de la polémique, ont été publiés au « Journal officiel » vendredi 30 décembre.

Une mauvaise pièce se joue entre le ministère du travail et ses syndicats. Depuis des mois, le climat s'est alourdi et les reproches fusent à propos de la réorganisation des services déconcentrés puis, surtout, de la fusion en une seule direction régionale de l'emploi, du travail et de la formation professionnelle. Une journée de grève, le 23 novembre, organisée à l'appel de FO, de la CGT et de la FNSIT (Fédération nationale des syndicats de l'inspection du travail) a révélé l'état du mécontentement.

Un nouveau palier a été franchi, mercredi 28 décembre, quand les trois organisations syndicales, associées cette fois à la CFDT, ont diffusé un communiqué accusant le ministère de fomenter une *« mainmise politique »* sur lesdits services et ont fait savoir qu'elles allaient *« saisir le Conseil d'Etat en recours pour excès de pouvoir »*. Tout cela parce que la liste des futurs directeurs régionaux du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP) a été connue avant même que les décrets ne soient publiés...

Embarrassé par la tournure prise par les événements, le ministère du travail proteste de son innocence et voit dans toute cette affaire un mauvais procès. S'il reconnaît avoir agi avec précipitation dans la dernière phase, il objecte aussi que son souci était simplement de réduire l'attente des quarante candidats pour vingt-deux postes. Puis, en gage de sa bonne foi, il annonce que les décrets ont été publiés vendredi 30 décembre au *Journal officiel*.

Bien entendu, le différend est à la fois plus compliqué et plus sérieux que ne le laissent supposer ces péripéties. Tandis que le ministère cherche à poursuivre une réforme conduisant à réunir les deux directions régionales du travail et de l'emploi, d'une part, et celle de la formation professionnelle, d'autre part, ainsi que cela a déjà été fait pour les directions départementales, les opposants s'inquiètent de la procédure retenue et y discernent, au-delà des objectifs, des intentions moins avouables. Concrètement, le débat se noue autour du sort réservé aux inspecteurs du travail – un corps qui fournissait jusqu'à présent les directeurs départementaux et régionaux du travail et de l'emploi – dont les syndicats redoutent qu'ils ne soient les victimes de la réforme.

Sur ce point, les griefs s'alimentent de maladresses. Pour le ministère du travail, les décrets à venir ne pouvaient avoir pour objet de préciser les responsabilités des inspecteurs du travail, puisque les textes devaient seulement définir le rôle des directeurs régionaux, leurs supérieurs hiérarchiques. Mais les syndicats subodorent, sous ce silence, une volonté de limiter la fonction de contrôle des inspecteurs dont ils trouvent l'aveu dans un discours de Michel Giraud, prononcé le 8 juillet. *« L'inspection du travail doit aussi conseiller les entreprises (employeurs, encadrement, représentants du personnel), [...] avant même de veiller au respect de la loi »*, avait alors proclamé le ministre du travail, offrant ainsi le flanc à la critique.

Incompréhension réciproque

Dès lors, le mal était fait et une incompréhension réciproque s'est développée, qui a abouti à la situation actuelle, faite de suspicion. Catégoriques, les syndicats considèrent que les décrets contreviennent aux principes des conventions 81 et 129 du BIT (Bureau international du travail), ratifiées en 1950 par la France, qui stipulent que *« le personnel de l'inspection sera composé de fonctionnaires publics dont le statut et les conditions de service leur assurent la stabilité dans leur emploi et les rendent indépendants de tout changement de gouvernement et de toute influence extérieure »*. Ce faisant, ils ont demandé l'avis de la commission des experts de l'Organisation internationale du travail (OIT), qui devrait être rendu en mars 1995, mais dont le ministère prétend qu'il serait favorable à la thèse gouvernementale.

Sur quoi se fondent les syndicats pour avancer une telle accusation ? Dans le projet qui sera officiellement intronisé par M. Giraud le 18 janvier, les directeurs régionaux ne seront plus désignés par une commission administrative paritaire, pourront être désignés en dehors des corps d'origine et en seront temporairement détachés. Pis, estiment toujours les détracteurs, ces directeurs seront nommés par le conseil des ministres et seront, comme le préfet dont ils dépendront, révocables à tout moment. Dans cette mesure, font-ils observer, la situation de ces responsables d'autorité risque *« de porter atteinte à l'indépendance et à l'efficacité de l'inspection du travail »* qui sera placée sous leurs ordres. D'où le risque de pressions politiques ou de soumission aux aléas gouvernementaux qui amène les organisations syndicales à demander l'abandon de ces décrets.

La fin d'un « anachronisme »

Cependant, y compris dans le milieu, tout le monde ne partage pas cette analyse, ou ne va pas si loin. Ainsi, l'association Villermé, pourtant critique à l'égard des conséquences inhérentes aux décrets, se refuse à diaboliser la démarche du ministère. *« Dans son principe, la fusion nous convient »* et *« met fin à un anachronisme »*, note l'association, qui regroupe près de 40 % des inspecteurs du travail. Mieux, elle écrit que *« le rôle des préfets, tel que présenté par le décret, ne doit pas nous gêner »* ou estime que tout cela *« ne signifie pas que les services doivent se contenter d'obéir »*, *« l'autocensure dans nos services »* faisant *« parfois bien plus mal que la lettre des textes qui nous gouvernent »*.

En revanche, poursuit l'association Villermé, *« est inacceptable »* le lien entre directeurs départementaux et préfets *« qui reçoivent autorité en la matière »*. Le texte ne se préoccupe que des liaisons verticales et *« ne souffle mot »* sur l'indépendance et les garanties qui y sont liées. *« De fait »*, conclue l'association, *« le décret pose essentiellement, par ses vides, la question du pôle travail dans nos services »* et *« oublie de rappeler – ce qui est proprement scandaleux – la fonction première de l'inspection, à savoir le rôle de contrôle et de garante de l'application du droit du travail »*.

Cette série d'incidents révèle d'abord le malaise propre au corps des inspecteurs du travail qui s'interroge beaucoup sur son identité. Depuis la fin de l'autorisation administrative de licenciement et, plus récemment, autour du débat sur le travail du dimanche, ceux-ci ont eu le sentiment que leurs prérogatives étaient remises en cause et ils vivent mal la période présente. Logiquement, le contenu des décrets – ou l'absence de contenu, s'agissant d'eux – ne pouvait que mettre le feu aux poudres. D'autant que la mise en place de la loi quinquennale, qui évoquait déjà cette fusion, a singulièrement bouleversé le paysage.

A. Le.

Hausse du nombre des demandeurs d'emploi en novembre

L'objectif de stabilisation du chômage compromis

Suite de la première page

On n'avait pas connu de telles situations depuis la reprise de la création d'emplois il y a maintenant huit ans. Bien que le nombre des entrées nouvelles dans le chômage soit toujours supérieur au volume des sorties, plusieurs signes d'amélioration apparaissent. Les inscriptions à l'ANPE sont en recul (– 4,6 % en un mois, – 5,2 % en un an) et, surtout, les licenciements économiques chutent de 30,4 % en un an, preuve que l'on détruit moins d'emplois actuellement. De même, la baisse des arrivées au chômage après un contrat à durée déterminée (– 8,2 % en un an) ou une mission d'interim (– 7,3 % en un an) tendrait à confirmer que le marché du travail se redresse. Un mouvement qui produit ses effets sur les retours dans l'emploi des chômeurs (+ 9,5 % en un an) ou, encore, qui se lit dans la dégringolade du nombre de journées indemnisées au titre du chômage partiel (– 66,2 % en un an).

Si nous en sommes au tout début d'une nouvelle phase, dont le sort se décidera en 1995, il n'en reste pas moins que, pour l'instant, comme toujours quand on assiste à un pareil renversement, des tensions accrues se manifestent. C'est notamment le cas pour les chômeurs de longue durée qui ne profitent pas du léger mieux et, au contraire, s'enkystent dans leur situation. Ils étaient 1 239 700 à être inscrits à l'ANPE depuis plus d'un an, en augmentation de 1,2 % en un mois et de 15 % en un an, au point de représenter 36,4 % des demandeurs d'emploi. Le ministère du travail, à ce sujet, fait observer que cette hausse est exclusivement due aux chômeurs inscrits depuis plus de deux ans, dont le nombre a progressé de 3,1 % en un mois. De toute manière, la durée moyenne de présence dans le chômage continue de s'allonger. Elle passe à 381 jours, soit 5 jours de plus qu'en octobre et 34 jours de plus que l'an passé.

Par rapport à cette évolution, les différents dispositifs de la politique de l'emploi pèsent énormément, qui permettent de conforter l'amélioration. Cela est vrai notamment des contrats emploi solidarité (CES), qui sont désormais 610 000 en cumulé sur l'année, et des dispenses de recherche d'emploi pour les chômeurs les plus âgés, qui sont passés de 247 000 à 283 000 en un an. Statistiquement, il faudrait que des exploits soient accomplis grâce à ces formules pour qu'avec les chiffres de décembre, qui seront connus le 30 janvier, le chômage revienne à son niveau de 1993.

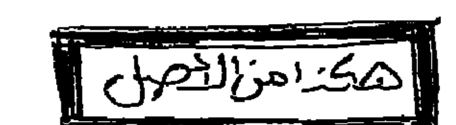
ALAIN LEBAUBE

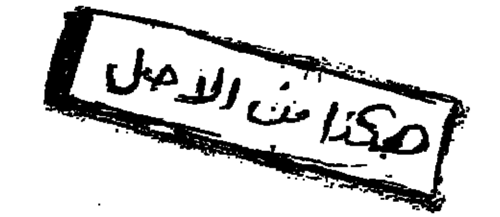
Les réactions

La nouvelle augmentation du nombre de demandeurs d'emplois en novembre inspire aux état-majors politiques de droite des commentaires prudents. Jean-Louis Debré, secrétaire adjoint du RPR et proche de Jacques Chirac, se dit *« inquiet »* devant *« la persistance du chômage »*. *« Les derniers chiffres annoncés montrent qu'il ne faut pas relâcher son effort, ni crier victoire trop tôt »*, nous a-t-il déclaré, tout en estimant que *« l'élection présidentielle sera l'occasion de confronter différentes politiques pour lutter contre le chômage »*.

Jean-Pierre Raffarin, porte-parole de l'UDF, formule sensiblement le même voeu : *« Une élection présidentielle n'est pas seulement le choix d'un homme, mais ausi celui de solutions*, nous a-t-il dit. *Les idées comme celle de la suppression des charges pour les bas salaires – formulée par Valéry Giscard d'Estaing et qui semble recueillir l'adhésion du premier ministre – doivent être engagées rapidement. »* *« Les chiffres du chômage confirment ce que les élus sentent sur le terrain*, déplore M. Raffarin. *Malgré une réelle reprise à mettre au crédit du gouvernement d'Edouard Balladur, l'exclusion s'aggrave. »*

La CGT juge « intempestives » les consignes salariales dans le secteur public. – Louis Viannet, secrétaire général de la CGT, a jugé, jeudi 29 décembre, *« intempestives »* les consignes visant à limiter à 1,7 % en niveau les hausses salariales dans le secteur public en 1995. *« Non seulement ce chiffre ne permet aucune amélioration du pouvoir d'achat, mais il n'en assurera même pas le maintien »*, affirme M. Viannet, pour lequel *« cette recommandation porte d'ores et déjà les germes de conflits proches car recommander est une chose, faire accepter en est une autre »*.





Après une première hausse en août

Les banques françaises relèvent de 0,30 % leur taux de base

Pour la deuxième fois depuis le 30 août, les principales banques françaises ont annoncé, jeudi 29 décembre en fin de journée, un relèvement de 0,30 %. de leur taux de base. Le taux de base bancaire (TBB) de la Société générale, du Crédit lyonnais du CCF et du CIC est passé à 8,25 % , contre 7,95 % vendredi 30 décembre. La BNP et le Crédit du Nord ont annoncé une hausse du même ordre mais qui ne prendra effet que le 3 janvier.

Les banques françaises ont le chic pour choisir les mauvais moments. Déjà, la première remontée du taux de base, de 0,25 % le 30 août, avait été perçue par les entreprises et les marchés comme un *« cadeau de rentrée empoisonné »*. Une ombre sur une reprise qui semblait alors très incertaine. La mesure avait été d'autant plus mal accueillie qu'elle survenait brutalement après 16 mois de baisse ininterrompue du TBB. Cette fois, on ne peut plus réellement parler de surprise.

Depuis plusieurs jours, la rumeur d'une hausse imminente du taux de base courait les salles de marché. Une conséquence jugée prévisible de la hausse des taux des dernières semaines consécutive à la relative faiblesse du franc. Mais le moment n'est pas forcément heureux. Les banques françaises soulignent avec éclat à la veille de l'année 1995, la contrainte que fait peser la hausse des taux d'intérêt sur la reprise. La croissance en France reste handicapée par un faible redémarrage de la consommation et de l'investissement dont la vigueur dépend pour partie du niveau des taux d'intérêt.

Restaurer les marges de crédit

Les vœux de fin d'année des banques sont la traduction pour les entreprises et les particuliers à la fois des tensions sur les taux à court terme français et dans une moindre mesure des difficultés des établissements de crédit. La montée aux yeux des investisseurs d'un *« risque politique »* français qui a pesé sur le franc et a fait monter les taux se transmet cette fois à l'économie réelle.

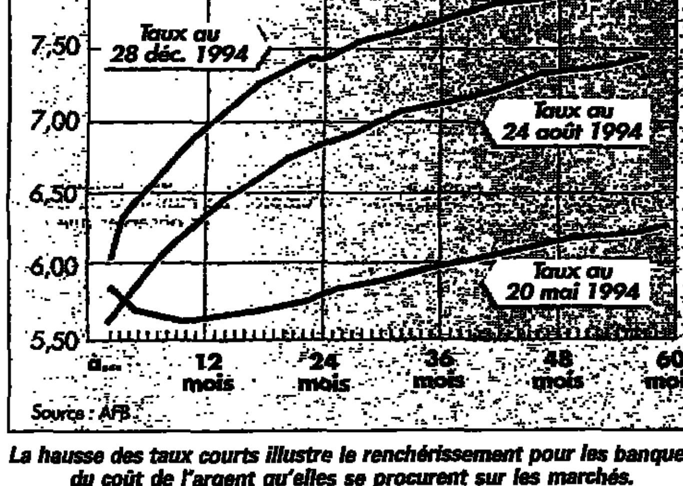
Les entreprises ont d'ailleurs très mal réagi à cette hausse du TBB. *« Il faudrait savoir si le taux de base est devenu un taux de marché où s'il reste une synthèse d'un certain nombre de taux et a pour vocation de lisser les évolutions conjoncturelles »*, s'indigne François Schlumberger, président de l'Association française des trésoriers d'entreprises. *« Je ne comprends pas pourquoi les banques réagissent avec une telle rapidité à des tensions sur les taux qui n'existent que depuis 15 jours et sont habituelles en fin d'année. Elles n'avaient pas réagi de la même façon quand les taux de marché baissaient en début d'année »*, ajoute-t-il.

Pourtant, le taux de base a une valeur avant tout symbolique. L'impact sur l'économie française d'une hausse de 0,30 % est relativement limité. Le TBB sert de référence pour le calcul d'environ 15 % des crédits accordés aux entreprises et d'une petite partie de ceux accordés aux particuliers (*« les découverts »*). Environ 400 milliards de francs de crédits sur un total de 3 000 milliards de francs de concours aux entreprises sont liés aux taux de base. Entre le 15 avril 1993 et le 24 mai 1994, il n'a cessé de décroître pour revenir de 10 % à 7,70 %.

Mais depuis la fin mai, la situation sur les marchés a beaucoup évolué. Ce que les banques appellent dans leur jargon *« le coût de la ressource »*, c'est-à-dire le prix auquel elles se procurent l'argent, leur matière première, sur les marchés n'a cessé de se dégrader. Les taux d'intérêts à court terme se sont renchéris brutalement cet été et à nouveau depuis le début de décembre *(voir graphique)*. Les échéances de marché à trois mois, six mois, un an et deux ans ont augmenté en moyenne de 0,50 % depuis quatre semaines.

Et puis, les banques profitent de l'occasion pour restaurer des marges de crédit faibles. Elles souffrent d'une concurrence féroce alors que la distribution de crédit, notamment aux entreprises, est en baisse. Or, leurs recettes sont constituées à 70 % par la marge d'intérêt et pour les 30 % restant par les commissions et les activités de marché. Au premier semestre de 1994, le résultat net de l'ensemble des établissements de crédit a reculé de 47,7 %, indiquait récemment le rapport de la Commission bancaire. Le produit net bancaire a également reculé de 7,8 % en moyenne au premier semestre 1994 et devrait baisser assez sensiblement sur l'ensemble de l'année.

ÉRIC LESER



La hausse des taux courts illustre le renchérissement pour les banques du coût de l'argent qu'elles se procurent sur les marchés.

Selon la Banque mondiale

La Suisse est restée en 1993 le pays le plus riche du monde

La Suisse est restée en 1993 le pays le plus riche du monde, avec un produit national brut (PNB) par habitant de 36 410 dollars (195 000 francs), et le Mozambique le pays le plus pauvre, avec un PNB par tête de 80 dollars, selon la dernière édition de l'*Atlas* de la Banque mondiale, publiée jeudi 29 décembre.

La Suisse est suivie du Luxembourg, du Japon, du Danemark, de la Norvège et de la Suède. Viennent ensuite les Etats-Unis, l'Islande, l'Allemagne et le Koweït. La France a reculé, en 1993, de la onzième à la treizième place, avec un revenu par tête de 22 360 dollars, soit 270 dollars de moins qu'en 1992.

En tenant compte du pouvoir d'achat, c'est le Luxembourg qui se classe premier, suivi des Etats-Unis. Dans l'ensemble, le revenu réel par habitant a stagné en 1993, la population mondiale ayant augmenté à peu près au même rythme que la richesse totale.

Succédant à Jean Izard

Patrice Duhamel et Anne Coutard se partagent la direction générale de Radio-France

Patrice Duhamel et Anne Coutard succéderont le 1er janvier 1995 à l'actuel directeur général de Radio-France, Jean Izard, qui part à la retraite. Sophie Barluet est nommée directeur général adjoint. Ces nominations à un poste stratégique interviennent à un an de la fin du second mandat du président de Radio-France, Jean Maheu.

Deux directeurs généraux pour ce qui fut, pendant vingt ans, un seul poste : le 1er janvier, Patrice Duhamel, aujourd'hui directeur de l'antenne et des programmes de France-Inter, et Anne Coutard, actuel directeur général adjoint, succéderont à Jean Izard, directeur général de Radio-France depuis 1979, qui a atteint, le 2 décembre dernier, l'âge de la retraite administrative : soixante-cinq ans. Irremplaçable, Jean Izard ? *« Ça, certainement »*, rit Anne Coutard, nommée directeur général délégué à la gestion et à la production. *« On a tous un peu le vertige »*, renchérit Patrice Duhamel, directeur général délégué aux antennes, faisant l'éloge de ce grand commis de l'audiovisuel présent à Radio-France depuis sa création, en janvier 1975, lors de l'éclatement de l'ORTF.

Préparée depuis six mois (*le Monde* du 8 juillet), cette double nomination répond à plusieurs exigences. Personne, dans la maison, ne croit que M. Maheu ait voulu diviser la direction générale pour mieux faire régner son autorité . Face à *« l'ampleur de la tâche »*, Anne Coutard et Patrice Duhamel insistent en tout cas officiellement sur la *« complémentarité »* de leur profil et de leur mission.

La première, quarante-trois ans, énarque, ex-secrétaire générale des Restos du cœur et ancienne collaboratrice de Jean Maheu au centre Georges-Pompidou, est arrivée dans la maison en 1988, avec le nouveau PDG. A son poste, *« plus directement opérationnel »*, selon M. Maheu, elle sera en charge des problèmes *« financiers, de personnel et sociaux »*. Lourde tâche, quand on connaît l'agitation qui règne au sein des personnels techniques et administratifs (PTA) de Radio-France. Ces catégories attendent impatiemment un signal de France 3 pour déclencher une grève sur des motifs salariaux avant les élections présidentielles.

Le second, quarante-neuf ans, a été appelé à Radio-France à l'été 1993, quelques mois après la fin de *« la grande aventure de La Cinq »*. Il a été directeur de l'antenne de France-Inter, avant de coiffer également les programmes. L'ancien journaliste gérera *« l'image, le développement et la stratégie des programmes de Radio-France »*, qu'il tentera *« d'ouvrir à l'extérieur, en faisant jouer une logique de groupe »*.

Ex-« placardé » du PS

Même si Patrice Duhamel fait déjà partie de la maison, cette dernière nomination apparaît plus politique que la première : se félicitant de ne s'être *« jamais impliqué dans la gestion quotidienne de la rédaction »*, l'ex-journaliste semblait, depuis son arrivée, en réserve de la direction générale. Son silence, durant la grève de seize jours qui a touché, en octobre, les rédactions de la maison était interprété comme la confirmation de cette ambition. Si Anne Coutard, fidèle de Jean Maheu, risque de voir son sort lié au mandat du président de Radio-France, qui échoit en décembre 1995, Patrice Duhamel, ex-« placardé » du pouvoir socialiste, devrait pouvoir compter sur les sympathies de la droite, si elle se maintient au pouvoir. Et briguer, accessoirement, la présidence de Radio-France.

ARIANE CHEMIN

Le départ d'un sage

Depuis quinze ans, il venait à 8 heures, et partait rarement avant 21 heures. Il donnait du *« Monsieur »* ou du *« Madame le président »*. Eux, de Jacqueline Baudrier à Jean Maheu, en passant par Michèle Cotta, Jean-Noël Jeanneney et Roland Faure, lui disaient *« Monsieur »*, à travers la porte qui relie les deux bureaux. Beaucoup, dans la maison, ne connaissaient pas son visage. Il confirma la légende et admit, modeste, connaître *« au moins »* le nom et le parcours des 3 080 employés de Radio-France.

Parmi *« ses »* cinq présidents, il n'avouera pas de chouchou. *« On peut prendre cela pour de la flagornerie : je les ai tous aimés. Radio-France a eu beaucoup de chance. »* C'est à peine si on peut déceler une petite faiblesse pour Jacqueline Baudrier – *« la mère »* –, qui a su lancer les « locales », en 1980, ou pour Roland Faure, qui a exploité ce vivier en lançant France-Info, en 1987. Homme austère, moral, rigoureux, Jean Izard *« n'est pas un personnage frileux »*, explique ce dernier. *« Il était capable des plus grands enthousiasmes. »*

Ses colères, rares, sont restées dans les mémoires : Jean Izard n'aime pas ceux qui jouent sur les chiffres pour étayer leur mauvaise foi. Avec quelques syndicalistes, comme Marcel Huart (CGT), il a en revanche installé *« quelque chose qui ressemble à de la cordialité »*.

Castrois d'origine, ami des montagnes et des hommes secrets, comme Pierre Fabre, le riche patron des laboratoires du même nom, ou Jacques Boutet, le président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), Jean Izard a gardé un peu plus que l'accent de son pays. *« Il a su imposer le rythme du moyen terme à une maison émotive, prompte aux emballements et aux dépressions »*, analyse Jean-Noël Jeanneney. *« C'est à lui seul un éloge de la lenteur, de la durée. »* Jean Izard est un sage. Jean Maheu l'a sans doute deviné, qui avait gardé à ses côtés, en février 1989, celui qui briguait, en même temps que lui, la présidence de Radio-France...

Ar. Ch.

DANS LA PRESSE

La police dessaisie dans l'affaire Maréchal-Schuller

InfoMatin (Annette Kahn) : « Cette histoire assez laide *démontre* une fois de plus que la police, prise en étau entre le pouvoir judiciaire, dont elle est l'outil, et le pouvoir politique, dont elle est l'instrument, paye les pots cassés de cette dualité. Et se repose le problème du rattachement de la police judiciaire à la chancellerie. Contrôlée par le parquet, elle se sentirait sans doute plus à l'aise. Mais une telle réforme est un pas vers une organisation à *l'italienne*, de type *« Mani pulite »*. Et ce pas, aucune formation politique n'est encore prête à le franchir. »

Libération (Jean-Michel Helvig) : « La mise en scène du piège [contre le juge Halphen] comporte des éléments portant la marque de comportements politico-policiers douteux. (...) *Les manœuvres qui devaient conduire à écarter* le juge Halphen de son dossier sont en train de faire long feu, le Conseil supérieur de la magistrature devant, on l'espère, clore cette sournoise querelle cherchée à un magistrat intègre. Restera la jubilation d'avoir vu les dessaisisseurs dessaisis... »

Le Républicain lorrain (Philippe Waucampt) : « Les ennuis commencent dès que le juge Halphen passe de la Chiraquie à la Balladurie, *via* les Hauts-de-Seine. Entre les 13 et 21 décembre, l'affaire est bouclée et le beau-père du magistrat pris la main dans le sac d'une affaire d'extorsion de fond à l'endroit de Didier Schuller. (...) C'est là qu'intervient François Mitterrand qui, en demandant l'avis du Conseil supérieur de la magistrature, transforme l'affaire en scandale d'Etat. (...) En attendant, une manche a déjà été perdue par le ministre de l'intérieur : en dessaisissant la police judiciaire au profit de la gendarmerie dans l'affaire Maréchal-Schuller, les magistrats chargés du dossier font peser un sérieux soupçon sur l'impartialité du premier flic de France. »

La Dépêche du Midi (Guy-Michel Empociello) : « L'affaire Maréchal-Shuller (...) prend une dimension d'affaire d'Etat. Au point que magistrats et policiers s'envoient, comme de vulgaires trublions, à coups de communiqués, leurs turpitudes réciproques supposées. De tels éclats publics sont rares. La polémique n'est pas banale. Les dossiers qu'instruit le juge Halphen au cœur du dispositif du financement du RPR sont explosifs pour tous les hiérarques de ce parti. Chiraquiens et balladuriens peuvent tout craindre de cette petite enquête qui monte, qui monte... »

RÉFÉRÉ : le tribunal arbitre le conflit sur les images du détournement d'avion à la satisfaction de TF 1 et de France 2. – Chargé de trancher sur la manière dont France 2 aurait utilisé *« sans droits »* les images du détournement de l'avion d'Air France, le tribunal de commerce de Paris semble avoir réussi le tour de force de *satisfaire à la fois le plaignant*, le groupe TF 1 et l'accusé, France-Télévision. Le juge des référés, qui n'a considéré que l'action en référé de LCI, a rejeté sa demande d'interdire à France 2 d'utiliser à nouveau les images litigieuses. Sur la demande de LCI de mise sous séquestre du journal diffusé par France 2, le lundi 26 décembre à 20 heures, le juge a décidé la mise sous séquestre de tous les journaux concernés, ceux de TF 1, de LCI et de France 2. *TF 1 affirme se réserver* le droit de poursuivre sur le fond.

VIE DES ENTREPRISES

Au lendemain du revers de Rhône-Poulenc-Rorer

Le laboratoire Pierre Fabre obtient l'agrément des Etats-Unis pour un médicament anticancéreux

Le laboratoire indépendant Pierre Fabre a annoncé, jeudi 29 décembre, l'enregistrement de son anticancéreux Navelbine, destiné au cancer du poumon, aux Etats-Unis. Selon ce groupe, il s'agit du premier anticancéreux français agréé par la Food and Drug Administration, et du premier médicament enregistré pour le cancer du poumon depuis vingt ans aux Etats-Unis.

La Navelbine de Pierre Fabre est extraite des feuilles de pervenche de Madagascar et modifiée par hémisynthèse. Cet anticancéreux est destiné à prolonger la vie des patients atteints de certains cancers du poumon. Il se trouve sur le marché français depuis 1989.

Cet enregistrement intervient peu de temps après le revers subi par le groupe français Rhône-Poulenc-Rorer dans la procédure d'agrément aux Etats-Unis de son Taxotère, un anticancéreux à base de feuilles d'if, concurrent du Taxol de l'américain Bristol Myers-Squibb (*le Monde* du 13 décembre). Un comité consultatif de la FDA a demandé au début du mois des études complémentaires sur le Taxotère, retardant de un à trois ans son utilisation en milieu hospitalier.

Privatisation et sécurité des usagers

British Gas sur la sellette

LONDRES

de notre correspondant

British Gas, compagnie privatisée en 1986 par Margaret Thatcher, fait depuis plusieurs semaines la « une » des journaux. A un peu plus d'un an de la perte de son monopole de distribution, la publication d'un rapport interne selon lequel les frais de vérification du réseau seront réduits de 9 à 1 million de livres (1) a suscité un tollé. British Gas affirme que cela ne nuira aucunement à la sécurité des usagers et que ces coupes drastiques sont uniquement dues au fait que la qualité du réseau a été améliorée. Mais cette décision intervient peu après que l'on a appris que les chemins de fer, en voie de privatisation, rognaient également sur leurs dépenses de sécurité.

Fin novembre, on avait appris que le directeur général avait obtenu une augmentation de 75 % de son salaire, qui se montait désormais à 475 000 livres par an, que le salaire des représentants allait être réduit, puis que 25 000 emplois au minimum allaient être supprimés. Les émoluments de Cedric Brown avaient fait scandale, y compris parmi certains élus tories, poussant le premier ministre lui-même à prêcher la modération. D'autant que les arguments avancés sur la nécessité d'aligner son salaire sur celui de ses homologues du secteur privé n'étaient guère convaincants, venant d'une entreprise bénéficiant d'une situation de monopole.

Ce passage d'un monopole public à des quasi-monopoles privés en lieu et place d'une véritable privatisation est caractéristique de la stratégie thatchérienne. Critiquée à gauche, elle l'a aussi été par un des meilleurs représentants du nouveau capitalisme flamboyant britannique, Richard Branson. Dans le supplément annuel de *The Economist*, le patron du groupe Virgin a dénoncé l'« *histoire d'amour du gouvernement et du business avec les monopoles et la réglementation* » et appelé à une vigoureuse législation antitrust pour mettre fin à ces nouveaux « *monopoles capitalistes* ».

D'autant que, en ce qui concerne British Gas, la privatisation ne s'est pas toujours accompagnée de progrès dans le service : déjà on entend parler de faire payer aux usagers les réparations en cas de fuite. Il y a quelques semaines, une fuite ayant été décelée à côté du bureau du *Monde*, nous avons vu débarquer deux ouvriers d'une camionnette bringuebalante armés d'un matériel antique, de pelles et de pioches. La canalisation, apparemment en fonte, fuyait tant qu'il fallut couper l'approvisionnement plusieurs jours. Arriva enfin un inspecteur, qui, après avoir aspiré dans une pipette remplie d'eau branchée sur le compteur, nous indiqua que tout était bien rentré dans l'ordre.

PATRICE DE BEER

(1) Une livre vaut environ 8,50 francs.

L'assemblée générale du groupe informatique

Bull pourrait vendre de 10 % à 20 % de son capital au public après sa privatisation

Le président de Bull, Jean-Marie Descarpentries, souhaite qu'après la privatisation du groupe de 10 % à 20 % du capital soit vendu au public par le biais d'une offre publique de vente (OPV). Cette déclaration a été faite jeudi 29 décembre lors de l'assemblée générale du groupe informatique. « *Mon intention est de mettre sur le marché dans une deuxième phase une part significative du capital (en Bourse) sous réserve de l'accord des futurs actionnaires* », a-t-il indiqué.

La privatisation se déroule dans un premier temps selon une procédure de gré à gré, qui prévoit la vente de participation à des groupes industriels, mais non directement au public. Bull, qui a affiché des pertes cumulées de 20 milliards de francs depuis 1989, devrait renouer cette année avec les bénéfices d'exploitation (entre 100 et 300 millions selon M. Descarpentries) et avec les bénéfices nets au premier semestre 1995. Le chiffre d'affaires, en baisse depuis 1989, devrait progresser cette année.

L'assemblée générale a approuvé l'apport par l'Etat et par France Télécom du solde de la recapitalisation du groupe, soit 3,1 milliards de francs (2,537 milliards pour l'Etat et 561 millions pour l'opérateur public). Cet apport s'est accompagné par un coup d'accordéon, réduction de la valeur nominale de titres puis augmentation de capital réservée à l'Etat. Après cette opération, le capital de Bull se répartit ainsi : 79,59 % pour l'Etat (contre 75 % environ auparavant), 14,34 % pour France Télécom (contre 17,2 %) ; 3,74 % pour le japonais NEC (contre 4,4 %), 1,78 % pour l'américain IBM (contre 2,1 %) et 0,55 % pour le public contre 0,7 %.

Enfin, le groupe a confirmé l'arrêt de ses négociations avec la CISI (*le Monde* du 29 décembre), en vue de mettre sur pied une société commune, Athesa France, spécialisée dans l'infogérance (ou *facilities management*). Bull a aussi officialisé le transfert de son siège social de La Défense aux portes de Paris, vers Louveciennes, dans les Yvelines.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SA *le Monde*
Société anonyme
avec directoire et conseil de surveillance
Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944
Capital social :
620 000 F
Principaux actionnaires de la société :
Société civile
« Les rédacteurs du *Monde* »
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
Jean-Marie Colombani,
président du directoire.

Imprimerie
du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publication,
n° 57 437. ISSN : 0395-2037

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

SOCIAL

BASSIN de WALBRZYCH (Pologne) : licenciement de 2 000 mineurs. – Quelque 2 000 mineurs (sur 3 700 au total) perdront leur emploi dans les mines du bassin houillier de Walbrzych (sud-ouest de la Pologne) à partir du 1er janvier. En vertu d'un accord signé par toutes les centrales syndicales de la région, la plupart des mineurs toucheront pendant deux ans des indemnités de chômage. D'autres profiteront de congés professionnels de trois pour passer ensuite à la retraite. Le bassin houillier de Walbrzych (700 000 habitants), dont l'industrie avait été fortement frappée par la crise, s'est vu obligé de procéder à une profonde restructuration de l'économie régionale, dont la fermeture des mines qui ne sont pas rentables.

TRAFIC

AOM : la compagnie ouvrira, dimanche 1er janvier, sa nouvelle ligne Orly-Marseille. – La compagnie AOM, filiale d'Altus Finance, a confirmé, jeudi 29 décembre, l'ouverture de sa nouvelle ligne Orly-Marseille, qui entrera en service, dimanche 1er janvier, au départ de l'aérogare d'Orly-Ouest. Le vol inaugural décollera le 1er janvier à 15 h 15 et se posera à 16 h 25 à l'aéroport de Marseille-Provence, à Marignane, a précisé la compagnie française, dans un communiqué. Dès lundi prochain, le programme d'AOM comprendra six fréquences quotidiennes et passera ultérieurement à sept vols par jour.

PRIVATISATION

SEITA : la CGT veut empêcher la publication des décrets d'application de la loi. – La fédération CGT des Tabacs et Allumettes a appelé, jeudi 29 décembre, les salariés de la Seita à empêcher la publication des décrets d'application de la loi sur la privatisation de la Seita, parue la veille au *Journal officiel*. « *En 1980, le Parlement avait voté la privatisation de la Société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (Seita), mais nous en attendons encore les décrets d'application* », rapelle la CGT dans un communiqué. Estimant la situation actuelle « *similaire* », elle souhaite que « *la lutte unie des salariés aboutisse au même résultat* ». La fédération réaffirme qu'elle « *s'oppose énergiquement* » à la privatisation de la Seita et « *milite farouchement pour le maintien de l'entreprise dans le secteur public et nationalisé* ».

RETRAIT

DOCKS DES ALCOOLS : feu vert pour l'OPR de Total Raffinage Distribution. – L'offre publique de retrait (OPR) envisagée par Total Raffinage Distribution SA sur sa filiale Docks des Alcools, cotée au comptant, a été déclarée recevable par le Conseil des Bourses de valeurs, selon un communiqué diffusé le 29 décembre. Total Raffinage Distribution, une des deux grandes filiales du groupe pétrolier Total, qui détient déjà directement ou indirectement 98 010 actions Docks des Alcools (61,37 % du capital et des droits de vote), s'est engagée à se porter acquéreur de toutes les actions Docks des Alcools dans le public qui seront présentées à la vente, au prix unitaire de 142 francs. Total envisage de demander la radiation des actions de la cote officielle. La suspension de la cotation avait eu lieu à un cours de 134 francs.

RÉSULTATS

BANQUE MONOD : perte de 80 à 90 millions de francs et augmentation de capital de 130 millions. – La Banque Monod a réussi à réduire ses pertes en 1994 mais, subissant encore l'impact de la récession, elle a dû faire appel, une nouvelle fois, à sa maison mère, la Compagnie de Suez, qui lui apporte une aide de 216 millions de francs, dont 130 millions d'augmentation de capital. La perte nette de la banque en 1994 sera située entre 80 et 90 millions de francs, contre 235 millions en 1993. La Compagnie de Suez détient la totalité du capital de la banque et l'avait déjà recapitalisée en 1993 à hauteur de 150 millions.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 30 décembre ▲ Petite reprise

La dernière séance de l'année 1994 à la Bourse de Paris, vendredi 30 décembre, ne débutait pas sous les meilleures auspices en raison de la nouvelle dégradation des marchés obligataires, tourmentés par la crise financière mexicaine. En repli de 0,11 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 se reprenait pourtant un peu en milieu de journée et réussissait à gagner 0,47 % à 1 903,12 points et à repasser au-dessus de la barre des 1 900 points.

Cette reprise s'est manifestée après une réduction des pertes sur le marché obligataire. Le MATIF ne cédait plus que 0,18 %, contre 0,34 % en début de journée. Le MATIF avait cédé près de 1 % la veille. Le Bund allemand, qui, jeudi, reculait de plus de 1 %, cède 0,10 %. La hausse surprise du taux de base bancaire jeudi en France (8,25 % contre 7,95 %), la seconde de l'année, pèse également sur le marché des taux.

Les banques qui se refinancent sur ces marchés ont donc décidé de répercuter à leurs clients ce renchérissement. Ce geste risque de freiner la consommation des ménages, et donc de peser sur la croissance, estiment des opérateurs, qui ne se montrent pas très confiants sur l'évolution de la Bourse dans les semaines à venir.

NEW-YORK, 29 décembre, ▼ Incertaine

La séance a été très indécise jeudi 29 décembre à Wall Street, qui s'est inscrit en clôture sur une petite baisse, alors que l'activité a été marquée par des mises à jour de portefeuilles à la veille de la dernière séance de 1994. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé à 3 833,43, en baisse de 6,06 points (– 0,16 %). L'activité est restée modeste avec seulement 253 millions d'actions échangées.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence, a progressé à 7,84 % en fin d'après-midi contre 7,83 % la veille. Ce taux avait reculé durant la nuit sur les marchés asiatiques, mais l'annonce d'une hausse de 0,3 % de l'indice composite des principaux indicateurs économiques américains en novembre, contre un gain attendu de 0,1 %, a encouragé des liquidations à l'ouverture du marché américain.

VALEURS	Cours du 28 déc.	Cours du 29 déc.
Alcoa	85 1/4	85 1/8
Allied Signal Inc.	34 5/8	34 1/8
American Express	29 1/2	29 3/8
ATT	51 5/8	51 3/8
Bethlehem Steel	18 5/8	18 3/8
Boeing	47 1/8	47 1/8
Caterpillar Inc.	54 1/4	54 1/2
Chevron	44 1/2	44 3/8
Coca-Cola	52 1/8	52 3/8
Disney Corp.	46 3/4	45 5/8
Du Pont de Nemours	55 7/8	55
Eastman Kodak	47 1/4	47
Exxon	61 3/4	61 1/4
General Electric	51 1/8	51 5/8
General Motors	41 1/4	42 1/8
Goodyear Tire	33 3/4	33 7/8
IBM	73	74 3/8
International Paper	74 5/8	74 5/8
Morgan (J.P.)	55 7/8	56 3/8
McDonnell Douglas	142 3/4	142 1/4
Merck and Co.	39 1/8	38 5/8
Minnesota Mining	53 1/8	52 3/4
Philip Morris	58	57 1/8
Procter & Gamble	62 5/8	62 1/2
Sears Roeb. and Co.	45 1/8	44 1/2
Texaco	60 3/4	60 5/8
Union Carbide	29 3/4	29 7/8
United Tech.	62 5/8	63 1/4
Westinghouse El.	12 3/8	12 1/4
Woolworth	14 5/8	14 1/2

LONDRES, 29 décembre ▼ Accès de faiblesse

La Bourse de Londres a décliné jeudi, affectée par le recul du marché obligataire, par la faiblesse de Wall Street et par le peu d'activité propre à la période des fêtes de fin d'année. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé en baisse de 30,2 points (0,9 %) à 3 065,6 points, tandis que les fonds d'Etat ont reculé de 2 points.

Le volume des transactions est demeuré très faible. Les opérateurs estiment que cette faible activité devrait persister jusqu'au Nouvel An.

Les compagnies électriques continuent d'être bien orientées, après avoir enregistré de bons résultats financiers en 1994.

VALEURS	Cours du 28 déc.	Cours du 29 déc.
Allied Lyons	5,43	5,36
BP	4,30	4,26
BTR	2,97	2,93
Cadbury	4,34	4,30
Glaxo	6,65	6,61
GUS	5,42	5,41
ICI	7,61	7,58
Reuters	4,78	4,71
RTZ	8,35	8,27
Shell	7,05	6,97
Unilever	11,63	11,56

TOKYO, 30 décembre ▼ Baisse avant fermeture

La Bourse de Tokyo a clôturé en baisse, vendredi 30 décembre, lors d'une demi-séance, la dernière de l'année, le Nikkei abandonnant 29,92 points (– 0,2 %) pour terminer à 19 723,06 points à la suite de ventes liées aux valeurs à terme. Un courtier devait pourtant préciser que « *des rumeurs selon lesquelles les fonds de pension japonais souhaitaient une hausse générale pour le dernier jour de transactions, en même temps que des achats d'arbitrage liés à l'indice, ont effectivement fait monter ce dernier* ». Toutefois, des ventes de dernière minute devaient faire descendre le Nikkei en dessous de sa valeur à la clôture de jeudi, a-t-il ajouté.

Le volume des échanges au cours de cette demi-séance s'est élevé à quelque 128 millions d'actions. 570 valeurs étaient en hausse, 390 en baisse et 176 inchangées.

Les valeurs des privatisées étaient en hausse, East Japan Railways gagnant 8 000 yens à 498 000 yens et Japan Tobacco progressant de 11 000 yens pour terminer à 986 000 yens. La Bourse de Tokyo réouvrira ses portes le mercredi 3 janvier.

VALEURS	Cours du 29 déc.	Cours du 30 déc.
Bridgestone	1 570	1 560
Canon	1 710	1 690
Fuji Bank	2 210	2 200
Honda Motors	1 800	1 770
Matsushita Electric	1 630	1 640
Mitsubishi Heavy	757	710
Sony Corp.	5 630	5 650
Toyota Motors	2 090	2 100

CHANGES

Dollar : 5,3395 ▼

Le dollar se repliait, vendredi matin à l'ouverture du marché des changes parisien, à 5,3395 francs contre à 5,3765 francs la veille au soir (cours indicatif de la Banque de France). Le deutschemark s'effritait à 3,4518 francs contre 3,4565 francs jeudi soir (cours BdF).

FRANCFORT	29 déc.	30 déc.
Dollar (en DM)	1,5541	1,5513

TOKYO	29 déc.	30 déc.
Dollar (en yens)	99,93	99,83

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (30 déc.) — 5 1/4 % - 5 3/8 %
New-York (29 déc.) — 5 7/16 %

BOURSES

PARIS

	28 déc.	29 déc.
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	1 927,83	1 894,15
(SBF, *base 1000 : 31-12-90*)		
Indice SBF 120	1 309	1 291,59
Indice SBF 250	1 266,29	1 252,28

NEW-YORK (*indice Dow Jones*)

	28 déc.	29 déc.
Industrielles	3 839,49	3 838,14

LONDRES (*indice « Financial Times »*)

	28 déc.	29 déc.
100 valeurs	3 095,80	3 065,60
30 valeurs	2 382	2 360,20

FRANCFORT

	28 déc.	29 déc.
Dax	2 109,01	2 077,83

TOKYO

	29 déc.	30 déc.
Nikkei Dow Jones	19 753	19 723,06
Indice général	1 554	1 559,09

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	5,3455	5,3465	5,3425	5,3450
Yen (100)	5,3634	5,3672	5,4141	5,4218
Ecu	6,5589	6,5623	6,5536	6,5608
Deutschemark	3,4530	3,4544	3,4611	3,4638
Franc suisse	4,0782	4,0821	4,0974	4,1032
Lire italienne (1000)	3,2892	3,2916	3,2624	3,2704
Livre sterling	8,3506	8,3550	8,3432	8,3411
Peseta (100)	4,0550	4,0573	4,0288	4,0332

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	5 7/8	6	6 3/8	6 1/2	6 7/8	7
Yen (100)	2 3/16	2 5/16	2 1/4	2 3/8	2 5/16	2 7/16
Ecu	5 7/8	6	6 1/4	6 3/8	6 5/8	6 3/4
Deutschemark	5	5 1/8	5 8/16	5 5/16	5 5/16	5 7/16
Franc suisse	3 11/16	3 13/16	4 1/16	4 3/16	4 1/4	4 3/8
Lire italienne (1000)	8 7/16	8 9/16	8 3/4	8 7/8	9	9 1/8
Livre sterling	6 1/8	6 1/4	6 1/2	6 5/8	7 1/16	7 3/16
Peseta (100)	8	8 1/4	8 5/8	8 7/8	9 3/16	9 7/16
Franc français	5 3/4	5 7/8	6 1/8	6 1/4	6 9/16	6 11/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 30 DÉCEMBRE

Liquidation : 24 janvier
Taux de report : 6,38

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : +0,39 % (1901,45)

Règlement mensuel

Comptant (sélection)

Obligations

Actions

Étrangères

Hors-cote (sélection)

Second marché (sélection)

Sicav (sélection) 29 décembre

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 29/12	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,4400	5,3785	5,15	5,75
Ecu	6,5870	6,5835	—	—
Allemagne (100 dm)	345,4600	345,8500	333	357
Belgique (100 F)	16,8085	16,8145	16,20	17,30
Pays-Bas (100 fl)	308,3900	308,6400	297	319
Italie (1000 lires)	3,3085	3,2990	3,05	3,52
Danemark (100 krd)	88,0300	88	83	93
Irlande (1 iep)	8,3095	8,2810	7,95	8,70
Gde-Bretagne (1 L)	8,4155	8,3580	8	8,85
Grèce (100 drachmes)	2,2335	2,2305	1,95	2,45
Suisse (100 f)	408,4100	408,5500	395	419
Suède (100 krs)	72,4900	72,1800	67	77
Norvège (100 k)	79,1500	79,1400	74	83
Autriche (100 sch)	49,0890	49,1230	47,40	50,50
Espagne (100 pes)	4,0815	4,0890	3,80	4,40
Portugal (100 esc)	3,3800	3,3600	2,95	3,65
Canada (1 $ can)	3,9747	3,9267	3,60	4,20
Japon (100 yens)	5,4211	5,3911	5,23	5,58

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 29/12
Or fin (kilo en barre)	66300	65800
Or fin (en lingot)	66650	66200
Napoléon (20f)	385	382
Pièce Fr (10 f)	430	400
Pièce Suisse (20 f)	387	385
Pièce Latine (20 f)	384	382
Souverain	489	481
Pièce 20 dollars	2580	2560
Pièce 10 dollars	1340	1320
Pièce 5 dollars	800	850
Pièce 50 pesos	2485	2475
Pièce 10 florins	400	400

Matif (Marché à terme international de France)
29 décembre 1994

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 53487

Cours	Mars 95	Juin 95	Sept. 95
Dernier	110,44	109,84	109,78
Précédent	111,38	110,76	110,18

CAC 40 A TERME
Volume : 45 344

Cours	Janvier 95	Février 95	Déc. 94
Dernier	1900	1909	1891,50
Précédent	1932,50	1942,50	1924

RÈGLEMENT MENSUEL (1)
Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux   Li = Lille
Ly = Lyon   M = Marseille
Ny = Nancy   Ns = Nantes

SYMBOLES
1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

PHILATÉLIE

Bilans

1994 aura apporté son lot d'innovations : carnets de timbres autocollants à bords verticaux ondulés ; entiers postaux et enveloppes *Marianne* au type Briat, une *Marianne* – imprimée en offset et non pas en taille-douce – qui se détache sur un fond bleuté de sécurité laissant apparaître les mentions « La Poste » et « contrefaçon » en cas de « photocopillage » ; nouvelle série de préoblitérés, ayant pour thème les feuilles d'arbres.

Le collectionneur désirant se porter acquéreur de l'ensemble de la production philatélique française de l'année aura dépensé 447,22 F, dont 32,80 F d'entiers postaux et 104 F de carnets d'usage courant (447,20 F en 1993 ; 556,50 en 1992 ; 509,80 en 1991 et 466,27 en 1990). Curieusement, ce total ne correspond pas à celui des valeurs faciales affichées – il en va de 20,80 F – puisque, par exemple, la carte *Coluche* vendue 8 F est affranchie du timbre à surtaxe correspondant à 2,80 F + 0,60 F alors que le bloc *Salon du timbre* (deux fois 2,80 F) est vendu 16 F. La Poste a d'ailleurs joué de malchance avec ce bloc, fleuri d'une... faute d'orthographe, « dalhia » au lieu de dahlia, du nom du botaniste suédois Dahl.

Les 100 000 clients de La Poste ayant participé à l'élection du plus beau timbre émis en 1993 ont désigné le diptyque *Bicentenaire du Musée du Louvre*, un choix confirmé par les milliers de visiteurs du Salon du timbre (devant le carnet *De la scène à l'écran*) tandis qu'un jury de personnalités réuni par la Chambre syndicale française des négociants et experts en philatélie lui préférait le tout récent *Simenon*.

Pierre Jullien

En filigrane

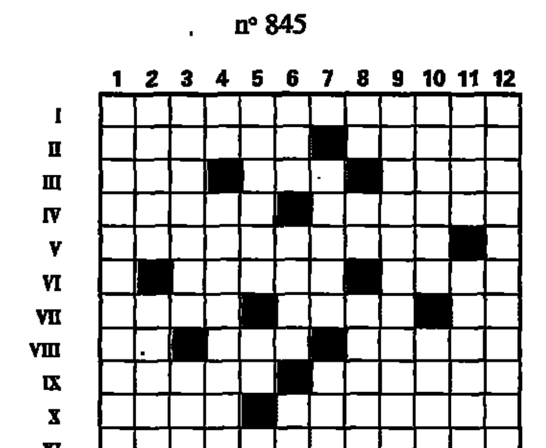
● **Cadeau.** – Une enveloppe « premier jour » sera offerte aux cent premiers lecteurs de cette rubrique qui feront parvenir leur adresse, sur carte postale uniquement, au *Monde des philatélistes*, « Cadeau premier jour », 1, place Hubert-Beuve-Méry, 94852 Ivry-sur-Seine Cedex.

● **Concours tour Eiffel.** – Jean Storch, ophtalmologiste à Roanne et collaborateur de nombreux magazines philatéliques, a remporté le « week-end de rêve » à Paris d'une valeur de 20 000 F, premier prix du concours des cartes postales les plus extraordinaires sur la tour Eiffel organisé par La Poste et la Société nouvelle de la tour Eiffel. La carte qui lui vaut ce prix, expédiée le 1er janvier 1900, représente une caricature d'Edmond Rostand, à côté d'une tour Eiffel affublée d'un long nez, dessinée par Norwin's dont la légende dit : *« Je projette d'ajouter le nez de Cyrano à la tour Eiffel pour que le public puisse sentir d'où vient le vent. »* A noter que 1 685 cartes, envoyées par plus de mille personnes, ont participé au concours.

● **50e anniversaire du *Monde*.** – Gros succès pour la vente « premier jour » du timbre du 50e anniversaire du *Monde* émis par la Nouvelle-Calédonie, le 18 décembre, à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts, à Paris... puisque le stock s'est trouvé épuisé très tôt dans l'après-midi. Il est encore possible de se le procurer auprès du Service philatélique de Nouméa, 98802 Nouméa Cedex, Nouvelle-Calédonie (tél. : (687) 28-93-83).

Mots croisés

n° 845



HORIZONTALEMENT

I. Sommet continental. – II. Il est content d'avoir perdu son vice; Palestinienne. – III. Souvent hors de portée. Aura longtemps éloigné les voisins. Si on peut l'apprécier, ce n'est pas pour son confort. – IV. Imprévus. Radin. – V. C'est le ventre vide qu'on la dansa et chanta. – VI. On ne discute pas son utilité, on la craint. Gave. – VII. Nobel. Petit lieu de vie. Pronom. – VIII. C'est çà chez le voisin. Génitrice. Au pied des Verts. – IX. Très bruyants. Avertissais. – X. Oublie. Pour un voyage cahin-caha. – XI. La nourriture, c'est sa philosophie.

VERTICALEMENT

1. Légère mais meurtrière. – 2. En Italie. Recouvre la glace. – 3. On ne souhaite pas qu'elle soit provisoire. Talus. – 4. Participe en dépit du bon sens. Talisman. – 5. Aidai au relâchement. Pour l'amusement du scrabbleur. – 6. Dans la chope. Nourrit le neurone. Pronom. – 7. Vieille monnaie. En chair mais pas en os. – 8. Fait tourner la boîte. En route. Fis prendre couleur. – 9. Fait plaisir. – 10. Transmis par la coutume. On constate chez lui une substantielle réduction. – 11. On s'y sépare. Amère ou pas, on ne peut la rejeter. – 12. Il est pour l'union des âmes.

SOLUTION DU N° 844

Horizontalement

I. Manipulations. – II. Azimuté. Envoi. – III. Nadir. Pistard. – IV. Il. Tibia. Rime. – V. Pète-sec. Cirer. – VI. UER. Tg. Lège. – VII. Ameutera. Tn. – VIII. Inca. Marinait. – IX. Tiers. Inutile. – X. Enseignements.

Verticalement

1. Mani pulite. – 2. Azalée. Nin. – 3. Nid. Traces. – 4. Imite. Mare. – 5. Puriste. Si. – 6. Ut. Begum. – 7. Lepic. Tain. – 8. Ia. Lerne. – 9. Tes. Cérium. – 10. Intrigante. – 11. Ovaire. Ain. – 12. Norme. Tilt. – 13. Sidérantes.

François Dorlet

Scrabble

n° 462

CACHEZ CES HITTITES PARADES

La dictée 1994, composée par Bernard Pivot lui-même, était d'un très bon cru : peu de mots composés, qui sont la bouteille-à-l'encre, pardon, la bouteille à l'encre, beaucoup d'humour et quelques jeux de mots bien venus. La correction est en progrès, grâce à la globalisation des fautes (dorénavant, une seule faute pour *affres irraisonnés dus...*) En revanche, les invités vedettes ont, à juste titre, critiqué deux décisions : compter trois fautes (une par syllabe) pour un mot inconnu tient de la brimade ; par ailleurs les HITTITES PARADES constituaient, selon l'auteur, une inversion poétique, du style « Cachez vos rouges tabliers » (Victor Hugo). Voire, mais alors pourquoi avoir « toléré » HITTITES-PARADES, et non HITTITE-PARADES, à l'instar de HIT-PARADES ? Acceptera-t-on en 1995 « le vert-paradis des amours enfantines » ? Enfin un grand nombre de téléspectateurs souhaiteraient d'une part connaître le barème, d'autre part une correction moins rapide et sans italiques.

Voici des extraits des tests de « départage ». Les difficultés, entre crochets, sont épelées phonétiquement à l'aide de la notation de l'ODS. Des êtres très [NAP] – L'[AKNÉ ROZASÉ] – les foudres [ABIMÉ] de Château-[MARGÔ] – L'esclandre [DÉPLASÉ] – Des [IPÔJÉ] [DÉKORÉ] – Des roches [SISIL] – Des quartz [IAL-IN] – Distinguez le [KAL-CHIST] du [FLICH], le poudingue de la [KROUZÉRÔ], un flacon de [PÈRSIKÔ], des frêles [CHÉNÔ], un [JÉKÔ] et un [LÉRÔ], des [PANIKÔ], un [ACHERÔ] et des [SURKÔ] avec des [ÈSKIMÔ].

Michel Charlemagne

Solutions et glossaire.

NAP, *Neuilly-Auteuil-Passy*, invariable – L'acné rosacée – Les foudres abîmés de château-margaux – L'esclandre déplacé – Des hypogées *(sépultures souterraines)* décorés – Des roches scissiles *(pouvant être fendues en lamelles)* – Des quartz hyalins *(qui ont l'apparence du verre)* – Distinguez le calschiste *(schiste calcaire micacé)* du flysch *(formation par dégradation mécanique)*, le poudingue de la syénite *(roche éruptive)*, le gabbro *(roche éruptive)* du phyllade *(schiste dur et luisant)*, le trachyte *(roche volcanique)* du tuf – Un cruzeiro, un flacon de persicot *(liqueur à base de noyaux de pêche)*, des frêles chêneaux *(jeunes chênes)*, un gecko *(lézard aux doigts adhésifs)* et un lérot *(petit loir)*, des panicauts *(chardons bleus)*, un hachereau *(petite hache)* et des surcots *(robes de dessus médiévales)* avec des esquimaux.

Saint-Mandé, 20 décembre 1994
Tournois au 68, av. des Minimes, le mardi à 20 h 30

Utilisez un cache afin de ne voir que le premier tirage. En baissant le cache d'un cran, vous découvrirez la solution et le tirage suivant. Sur la grille, les rangées horizontales sont désignées par une lettre de A à O ; les colonnes, par un numéro de 1 à 15. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, il est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes. Le dictionnaire de référence est l'*Officiel du Scrabble* (Larousse).

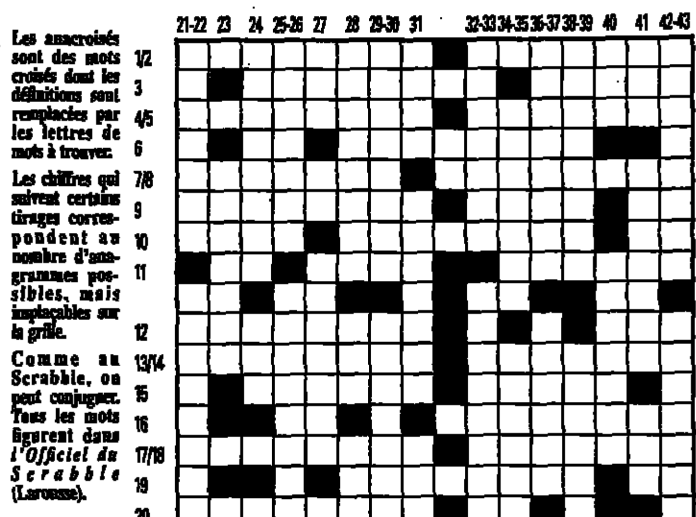
N°	TIRAGE	SOLUTION	POS.	PTS
1	AIRHUUP			
2	U+AAEVNU	RUPIAH (a)	H 7	30
3	UU+ATPNN	HAVANE	12 H	24
4	UU+BSRIO	PANENT	M 9	22
5	U+RXIOEE	ORIBUS (b)	13 C	30
6	OR+RATWI	EXUVIE	J 9	40
7	– ODIMEE?	URINAT	11 J	18
8	ABRTVO?	DI (A)TOMEE (c)	O 8	140
9	AUFNJSK	ABORTIV(E) (d)	E 8	74
10	FK+DDEOG	JEUNAS	15 D	60
11	– EETTUDN	KINE	L10	26
12	SDFILLO	DUNETTE	I 1	63
13	LF+AEOLS	SOLDAI	8 A	27
14	L+EELYSR	LOFATES	5 E	40
15	LR+WAILO	LYSEE	6 A	36
16	OLR+ZGEE	WALI	4 B	29
17	EEHGFCM	LONGEREZ	3 G	88
18	EGFCM+UM	HE	F 2	32
19	MMUGC+TS	FEZ	N 1	30
20	MMGC+NIR	TUFS	1 L	24
21		CI	F 10	22
				855

(a) Unité monétaire de l'Indonésie ; (b) Chandelle (Vx) ; (c) DEMOTIVE ou MODESTIE perdent 100 points ; (d) VIBRATO, G 1, 69.

Anacroisés (R)

n° 846

Les anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille. Comme au Scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans l'*Officiel du Scrabble* (Larousse).



HORIZONTALEMENT

1. CEIOPRRU. – 2. AACEGSS (+ 1). – 3. ABILLNRT. – 4. EEGILOS. – 5. AELLORU – 6. AEHIINTT. – 7. ADEINPS (+ 2). – 8. AEFGNNOT. – 9. AEESSSTT (+ 2). – 10. AEEGMSSU. – 11. EEELST. – 12. AAEINPPT. – 13. EEILRSTT (+ 1). – 14. ADEINOS (+ 2). – 15. ACEEQU. – 16. AEIPRRSU (+ 2). – 17. BEEIIORS. – 18. BCEEGIR. – 19. ABEENRTU. – 20. ACEEGOSS.

VERTICALEMENT

21. CEELLOT. – 22. AABCELSS. (+ 2). – 23. EENPSTT. – 24. ABEEORSS. – 25. EEGNRTU. – 26. AAEIRSSS (+ 4). – 27. EIPQTUY. – 28. EIILMOST. – 29. AEEILSSS (+ 1). – 30. EEGILNP (+ 1). – 31. EEEHSTT. – 32. AORSSTT. – 33. ABDEIIRT. – 34. AEEILLN. – 35. CEEINS (+ 2). – 36. AAEEGGLT. – 37. CEORRS (+ 2). – 38. AAELNOSZ. – 39. AABDIU. – 40. AEIRRTT (+ 7) – 41. AEGRSUV (+ 1) – 42. EEEIRSSU. – 43. EEGISUZ.

SOLUTION DU N° 845

1. NOCIVITE (EVICTION). – 2. MASTERS. – 3. ALUMINA. – 4. MANUELIN (ENLUMINA). – 5. ZAPPEUR. – 6. SINAGOT, bateau breton (GANTOIS, GATIONS, AGITONS, SOIGNAT). – 7. LAINEUSE. – 8. URANATE. – 9. LUTINES (INSULTE, LUISENT). – 10. PIANOTER (PANTOIRE). – 11. LECRELET, pain d'épice bâlois (CRETELLE). – 12. IRISIEZ. – 13. FACILITE (FELICITA, FICELAIT). – 14. CIPOLIN. – 15. UNETELLE. – 16. ARGILACE (GLACERAI). – 17. CHIPOTE (POTICHE). – 18. RORQUAL. – 19. PAGODONS. – 20. EPINAT (TAPINE). – 21. TONIQUE (ONTIQUE). – 22. SINTERS, mâchefers (INSERTS, RISSENT). – 23. NAZILLON. – 24. CRAMPER, braquer (des roues) (Québ.). – 25. AURIFIER. – 26. CUPRITE (PRECUIT). – 27. APAGOGIE. – 28. IMPUNIS. – 29. COTIRONS (CORNIOTS). – 30. INUSUEL. – 31. LIVAROTS. – 32. TARISSE (STERAIS). – 33. PERSAN (PANSER). – 34. PRIEUR. – 35. MANGUIER (GERANIUM, MERINGUA, RAMINGUE). – 36. NOCUITE. – 37. ORALISE (ROSALIE, ISOLERA, ALESOIR, SOLAIRE). – 38. SULTANES. – 39. TUILONS (LUTIONS). – 40. NOTICE. – 41. ELUDAT (ADULTE, DELUTA). – 42. ZELOTE. – 43. SNOBERA (BORANES, ENROBAS). – 44. HERESIES (HERISSEE).

Michel Charlemagne et Michel Duguet

Echecs

n° 1618

OLYMPIADE DE MOSCOU, 1994

Blancs : A. Chirov (Lettonie).
Noirs : Youdassine (Israël).
Défense Nimzo-indienne.

1. d4	Cf6	19. Té3 !(j)	f5		
2. ç4	é6	20. Fxa4 !!(k)	Fxa4		
3. Cç3	Fb4	21. Txé6	Cg6		
4. é3	ç5(a)	22. b4 !(l)	Da7		
5. Cg-é2	çxd4(b)	23. b5 !(m)	Da5		
6. éxd4	d5	24. b6 !	Fé8		
7. ç5	Cé4(ç)	25. Cxd5	Ff7		
8. Fd2	Cxd2(d)	26. Txg6 !!	Fxg6(n)		
9. Dxd2	a5(é)	27. ç6 !	Ta-é8		
10. a3	Fxç3	28. b7 !	Ff7		
11. Cxç3	a4(f)	29. Cb6(o)	Fé6		
12. Fd3	Fd7(g)	30. h4	Dxa3		
13. 0-0	b6	31. Tb1	Td8		
14. Fç2	Cé7	32. Dxd8 !!(p)	Txd8		
15. Ta-é1	h6	33. ç7	Tf8(q)		
16. Dd1 !(h)	bxç5	34. b8=D	f4 (r)		
17. dxç5	Da5	35. Té1	Dd6		
18. Dd4 !(i)	0-0	36. Txé6 !	abandon.(s)		

NOTES

a) Dans cette variante Rubinstein, les Noirs ont également le choix entre 4..., b6 et 4..., 0-0.

b) Une autre idée, assez étrange mais souvent jouée, consiste à défendre le pion ç5 par 5..., b6, tout en prévoyant le retrait du F-R en a5. Après 5..., d5 ; 6. a3, Fxç3+ ; 7. Cxç3, çxd4 ; 8. éxd4, dxç4 ; 9. Fxç4, Cç6 ; 10. Fé3, 0-0 ; 11. 0-0, b6 ; 12. Df3 ! les Blancs ont de bonnes perspectives (Kasparov - Psakhis, 1990).

ç) 7..., é5 semble donner aux Noirs un jeu égal : si 8. dxé5, Cé4 ; 9. a3, Fxç3+ ; 10. Cxç3, Cxç3 ; 11. bxç3, Da5 ; 12. Db3, 0-0 ; 13. Fé2, Cd7 ; 14. Fé3, Cxé5 (Vaiser - Psakhis, Nîmes, 1991).

d) 8..., Cç6 est douteux : 9. Cxé4, dxé4 ; 10. Fxb4, Cxb4 ; 11. Çç3, f5 ; 12. Fb5+, Fd7 ; 13. 0-0.

é) Une idée défensive essentielle pour les Noirs dans cette variante est d'éviter la formation de la chaîne de pions a3-b4-ç5.

f) L'aile-D blanche est pour le moment neutralisée, mais au prix de la faiblesse du pion a4.

g) Si 12..., Cç6 ; 13. Fç2 ! Cependant, 12..., b6 semble meilleur : 13. çxb6, Dxb6 ; 14. Fç2, Fd7 ; 15. 0-0, 0-0 ; 16. Tf-é1, Fç6 ! (Lautier exploita admirablement l'affaiblissement 16..., g6 contre Youdassine, à Manille en 1990) suivi de Cd7 et de Cf8.

h) Une idée intéressante jouée par Rechlis contre Portisch à Manille en 1990.

i) Dans la partie précitée, Rechlis sacrifia son C en d5 : 18. Cxd5, éxd5 ; 19. Dxd5, Fé6 ; 20. Dg5, Cg6 ; 21. Té4, 0-0 ; 22. Txa4, Db5 ; 23. Txa8, Txa8 ; 24. Fxg6, hxg6 avec trois pions passés sur l'aile - D. 18. Dd4 est au moins aussi convaincant.

j) 19. Fxh7, Rxh7 ; 20. Dh4+, Rg8 ; 21. Dxé7 ne suffit pas aux Blancs qui cherchent une attaque de mat *via* Th3.

k) Joli sacrifice de déviation.

l) La stratégie des Noirs dans l'ouverture est totalement réfutée.

m) Menace 24. Ta6.

n) Si 26..., hxg6 ? ; 27. Cé7+, Rh7 ; 28. Dh4 mat.

o) Menace 30. ç7 et 31. ç8=D.

p) La force des pions passés justifie ce sacrifice de D.

q) Si 33..., Dd6 ; 34. çxd8=D+, Dxd8 ; 35. Cç8 !

r) Si 34..., Dd6 ; 35. Cç4 !

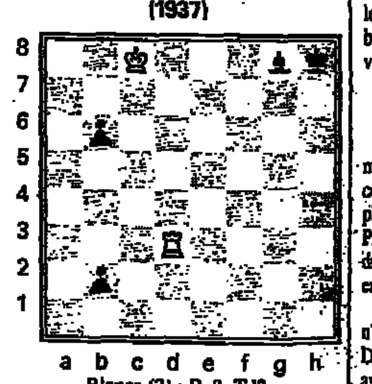
s) En effet, si 36..., Dxé6 ; 37. Dxf8+.

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1617 BONDARENKO ET KUZNETSOV (1969)

(Rf8, Fa3 et d7, Cg4, Pd3 et g2. Noirs : Rh8, Ta2 et a1, Fd1, Pa7, b2, ç3, h5 et h7.)

1. Fb4 !, b1=C ! ; 2. Fç5 ! (et non 2. Fé7 à cause de 2..., Tf2+ ; 3. Cxf2, Ta6 ; 4. Cé4, h6 ; 5. Cd6, Fg4), Ta4 ; 3. Fd6 ! Ta5 ; 4. Ch6 !, Fb3 ; 5. Fé7 !, Ta6 ; 6. Fé6 !! suivi du mat. Si 6..., Fxé6 ; 7. Ff6 mat et si 6..., Txé6 ; 7. Cf7 mat.

ÉTUDE N° 1618 V. KIVI (1937)



Blancs (2) : Rç8, Td3.
Noirs (4) : Rh8, Fg8, Pb2 et b6.
Les Blancs jouent et font nulle.

Claude Lemoine

Bridge

n° 1 614

CHAMPIONNAT INDIVIDUEL

Le premier Championnat d'Europe Individuel sponsorisé par Generali a eu lieu en 1992, et il a été remporté par le Polonais Gawrys. Son jeu de flanc dans la donne suivante a contribué à sa victoire.

Ouest	Nord	Est	Sud
♠ R 5	♠ 6 3 2	♠ A 10 9 7	♠ D V 8 4
♡ A V 8 6 3 2	♡ D 9	♡ 5 4	♡ R 10 7
◇ 7 4 3 2	◇ A R 6	◇ 10 5	◇ D V 9 8
♣ V	♣ 10 9 7 6 5	♣ R 8 4 3 2	♣ A D

Ann. : S. don. Pers. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
Bellad	Rohan	Perron	Gawrys.
1 SA	2 ♡	3 SA	passe

Ouest a entamé le 6 de cœur pour le 9 du mort, le 5 d'Est et le 7 de Sud. Le déclarant a fait l'impasse au Roi de Trèfle, puis il a tiré l'As de Trèfle sur lequel Ouest a défaussé le 3 de Cœur. Belladonna est alors monté au mort par le roi de Carreau pour jouer le 10 de Trèfle (afin d'affranchir le 9 de Trèfle). *Comment Gawrys en Est (qui ne voyait que son jeu et le mort) a-t-il fait chuter TROIS SANS ATOUT ?*

Réponse

Est a pris avec le Roi de Trèfle et *deux* défenses semblaient alors logiques :

1° – *Un retour à Cœur* qui libère le Roi de Cœur, la neuvième levée, car le déclarant aura encore l'As de Carreau pour remonter au mort, tirer le 9 de Trèfle affranchi et rejouer Carreau...

2° – Une contre-attaque du 10 de Pique pour le Valet et le Roi. Ouest, cependant, livrera la neuvième levée s'il continue Pique ou s'il tire l'As de Cœur. Sa meilleure défense sera donc de jouer Carreau pour l'As du mort, mais le déclarant continuera Pique pour affranchir la Dame. Alors, si Est ne met pas l'As, Sud fera la levée, et il lui suffira de jouer Cœur pour réaliser au total un Pique, deux Cœurs, quatre Carreaux et deux Trèfles. Si Est préfère mettre l'As de Pique, le résultat sera le même...

Le contrat est-il donc imperdable ? Non, si comme Gawrys (et aussi le Suédois Gothe à une autre table) vous rejouez Carreau après avoir fait le Roi de Trèfle car, en faisant sauter une des communications dans cette couleur, vous empêchez le déclarant de réaliseer la neuvième levée. En effet, s'il essaie, par exemple, de faire le 9 de Trèfle (qui libère le 8 de Trèfle), la défense pourra totaliser deux Piques, un Cœur et deux Trèfles...

ETOUFFEMENT AU « SUNDAY TIMES »

Parmi les tournois qui, au début de l'année, réunissent l'élite des champions, il faut citer celui du *Sunday Times* auquel sont invit'ées une dizaine des meilleures paires mondiales.

Voici une donne de cette compétition de 1992. La réussite de la manche à Pique a contribué à la victoire des fameux Brésiliens Marcello Branco et Gabriel Chagas :

Ouest	Nord	Est	Sud
♠ V 9 5 3 2	♠ R 10 8 6	♠ –	♠ A R D 7 4
♡ 5	♡ A 10 9 8 6 4 3	♡ R D V 2	♡ 7
◇ 9 7 5 3	◇ D 4	◇ A R 10 6	◇ V 8 2
♣ V 6 5	♣ 9	♣ 10 8 7 3 2	♣ A R D 4

Les annonces (O. don. E-O vuln. ont sans doute été les suivantes :

Ouest	Nord	Est	Sud
passe	3 ♡	passe	3 ♠
passe	4 ♠	passe	passe...

Ouest entama le 5 de Carreau et, après avoir fait le Roi de Carreau et l'As de Carreau, Est contre-attaqua le 3 de Trèfle; Branco mit l'As et il tira l'As de Pique sur lequel Est défaussa un Trèfle. Comment Branco en Sud a-t-il ensuite joué pour gagner QUATRE PIQUES contre toute défense ?

Note sur les enchères

L'ouverture de « 3 Cœurs » était normale, et la réponse de « 3 Piques » était forcing. Sur le soutien à « 4 Piques », Sud a passé, car le barrage à « 3 Cœurs » avait bien limité la valeur de la main de Nord.

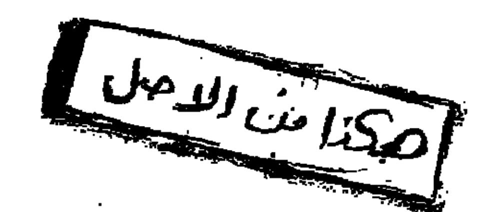
COURRIER DES LECTEURS

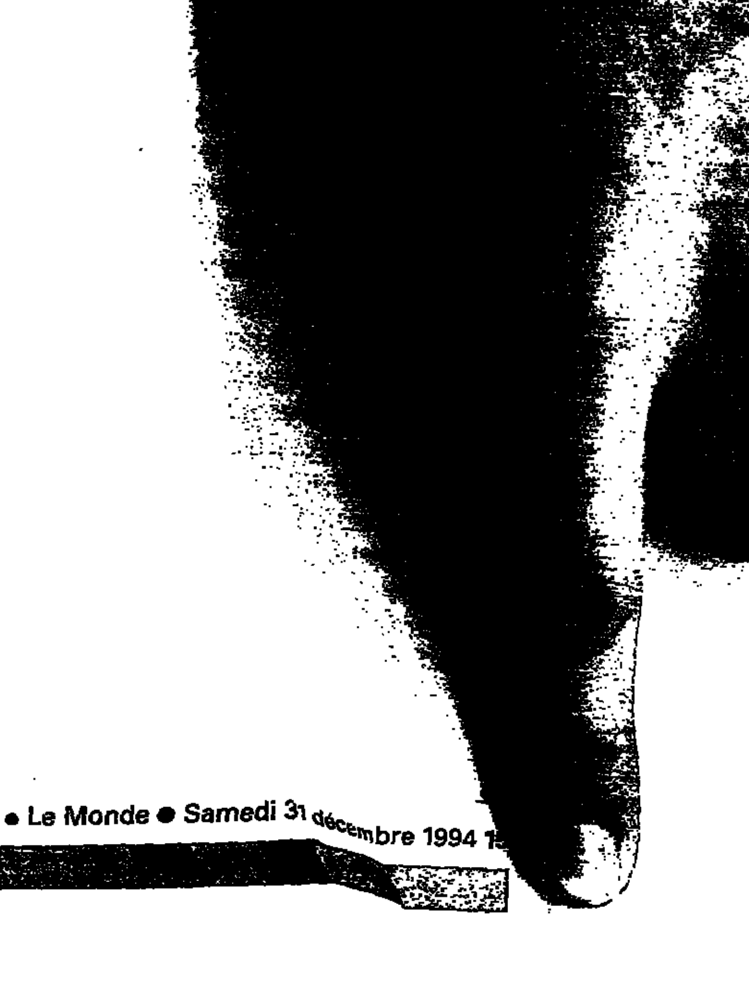
Jeann Besse (1605)

« Merci, écrit Alain Marcoux, pour l'hommage rendu à ce grand champion avec ce coup éblouissant, mais le commun des champions se serait contenté de défausser le 10 de Pique au lieu de couper avec le dernier atout du mort (que le Sud a surcoupé). Il suffira ensuite de jouer le 9 de Pique... »

J'imagine la réplique de Besse : « Ce n'est pas sérieux. Ouest couvrira le 9 avec la Dame, puis, quand Sud reprendra la main avec la Dame d'atout pour continuer Pique, Ouest prendra avec l'As et fera son dernier Trèfle ! »

Philippe Brugnon





Réveillon de châtaignes

En guise de vœux, le désormais fameux Jacques Mégean, chef au « Vert-Galant » à Carpentras (1), nous a adressé, à l'intention des lecteurs du « Monde », une recette pour la saison des fêtes. *Cet envoi ne pouvait rester sans réponse.*

« VOUS voulez bien, cher ami, pour ces « Temps de fêtes », nous distraire des froidures de l'hiver et de la grisaille commune, et nous *communiquer une somptueuse* recette de crème légère de châtaignes à la duchesse de céleri. Nous ne connaissions pas cette dame, parente sans doute de Mme de Grignan, votre voisine. La châtaigne, en revanche, nous la connaissons bien ; c'est un fruit splendide, fruit frais s'il en est, hautement périssable et qui se doit conserver au cellier. Les *châtaigneraies du Sud-Est*, de l'Ardèche, de Haute-Provence, celles de la montagne de Lure (2), étaient de vrais jardins entretenus qui réglaient un « mode de vie ». Le terrain léger et acide, la taille, l'*élagage*, la *fumure du sol*, l'irrigation suivie et le ramassage manuel donneront la bouche rouge ou marron de Vesseaux, éclatant et écarlate, le marron combaile avec des stries noires, la sardonne, ou le *marron dauphine, châtain clair*.

Des marrons du Luc, vous prendrez une demi-livre, les pèlerez une fois découpés et blanchis, et ferez bouillir *quelque vingt minutes dans un fond de volaille*, cependant que sueront, dans une casserole séparée, huile de noix, carottes en petit salpicon et la branche de céleri. *« Cher ami et chef, nous en sentons l'odeur depuis votre Carpentras. Le Ventoux a-t-il déjà ses premières neiges ? »* Des marrons cuits, vous distrairez quelques fragments pour garniture puis, les mélangeant doucement, les réduirez en fine purée claire, avec le bouillon, alors *crémé et chauffé. « Rectifiez l'assaisonnement et la consistance »*, dites-vous. Nous voulons bien, non sans que cela nous rappelle les recettes de Georges Perec, *itératives* et *comiques*. Imaginer le fin bouillon clair et crémeux de la châtaigne, dont le parfum ne se révèle qu'au palais, nous engage à persévérer dans ce genre envahissant et parfois rébarbatif : la recette de cuisine. Rectifions, soit !

Nous vous souhaitons, pour réaliser cette recette, longue, somptueuse et bâtie autour de la saveur d'un fruit délicat – la châtaigne – de jouir d'un de ces temps d'hiver en Vaucluse, où la lumière glacée, et peut-être la neige tombée, cisèle les reliefs, découpe les arbres, et vous remplit de jubilation en voyant l'azur du ciel. Sur la terrasse, la bouteille de châteauneuf-du-pape blanc est à fraîchir. *La* duchesse ? *Une femme qui prend* des grands airs ? Un lit de repos pour Mme Récamier ? Une poire ? Que nenni ! La duchesse de Carpentras serait donc une purée de *céleri-rave rendue très serrée*, fibres contre fibres, *puis augmentée*, selon vos dires, de beurre et de blanc d'œuf à l'instar de la pomme duchesse.

Et ce, pendant que nous rectifions, *nous concevons toute la* finesse de votre projet : granulation fine et aromatique de la châtaigne contre texture mêlée et sapide du céleri. Cuisine d'invention *et de saveur, bien de ce* temps : projet considérablement assisté par la technologie fine des mixers et autres broyeurs. Alors laissez-nous rêver, comme vous présentez votre plat, cette crème de châtaigne, fin brouet paysan *« couleur de bois rosé »*, pigmenté du vert de la feuille d'épinard et de l'orange dû à la carotte « réservée » ; laissez-nous rêver à ces paysages de châtaigniers, cette montagne de Lure, séjour *privilégié* de Giono, où vers le 14 juillet fleurissent les arbres millénaires, en un fourmillement jaune clair et blanc, contre la feuille impeccable de verdure. C'est l'*été*, *et* le Dauphiné tout proche.

Mais voici dans l'assiette chaude la « crème de châtaignes », *où flottent, comme des îles de* notre enfance, les duchesses sorties du four chaud où elles se sont colorées. Car elles flottent, dites-vous, comme des meringues. Quel *plat pour les enfants, en attendant* les cadeaux accoutumés ! Quelle saveur retrouvée, et, par-delà notre enfance qui se plaisait aux marrons, la mémoire de tant de générations *paysannes, pour qui le châ*taignier était « l'arbre à pain ». De la Haute-Provence à l'Ardèche, du Périgord aux Cévennes, c'est toute une mémoire ancestrale et un *mode de vie qui s'attachaient* à la châtaigne. Le marché ? Mais c'est le samedi à Apt, le dimanche à Coustellet, le lundi à Cavaillon, marchés de fête, outre les santons et les *fruits confits*, vous achèterez *châtaignes fraîches, carottes*, céleri-rave et en branche, les épinards et la crème fleurette. Vous vous munirez d'huile de noix, de beurre et d'œufs frais. Vous fuirez *« marrons en boîte » et fonds de* volaille « Touprêt ».

Vous concluez votre bonne lettre, cher Jacques Mégean, en nous proposant pour les longues *soirées d'hiver un jeu que vous* nommez « Les sept familles de cuisiniers ». Nous nous en réjouissons et nous verrions avec intérêt *ces portraits gravés, comme* le Tarot de Marseillle, sur des lames historiées. Le Classique est la première lame, c'est un disciple d'Escoffier (un enfant de Nice *donc* !) ; l'Ex-*nouveau cuisinier* suivra, dont la *mémoire* est indéfectible (pour lui, la salade ne peut être que « folle ») ; le Caméléon, c'est Frégoli cuisinier, classique, *cul-terreux*, bistrotier, *puis* adepte de la ligne du Sud-Ouest. C'est lui le Néo-Rétro, vous voulez dire le fin renard qui a investi sa niche écologique à la recherche de l'arroche, du panais, de la joubarbe (*appelée aussi orpin ou trique*-madame), dont il nous barbouille l'estomac. Il porte un béret et préconise la fine tisane de tilleul comme sauce de gibier. L'Inté*griste sera une figure suivante du* « Jeu de massacre » ?

Dans sa cuisine règnent l'huile d'olive, la tomate, l'ail, le basilic. Nous avons deviné, c'est le *Groumanduji, ou bien est-ce* la Tarasque ? Suivront le Puriste et l'Archéo. Alors, cher Jacques Méjean, vous nous esquissez la plus belle des cartes, celle du Bateleur. *Elle* signifiait intelligence *créatrice et pratique, dans* l'ancienne cartomancie. Dans le jeu de la gastronomie, l'arcane de la perfection est la moins fréquentée. Prenez garde qu'elle ne *s'ouvre* que *par* jeu. La cuisine, *comme tous les arts, a pour* but de nous divertir des pensées noires du solstice d'hiver. Joyeuses fêtes en votre *Vert-Galant*, cher ami, et bonne année ! »

Jean-Claude Ribaut



(1) *Le Monde* du 6 novembre 1993 : « Trois styles, trois chefs ». L'un d'eux, aux côtés de Jacques Manière et de Bernard Loiseau, était Jacques Mégean, « l'inconnu du Vert Galant », 12, rue Clapiès, 84200 Carpentras. Tél. : 90-67-15-50. Fermé samedi *midi et dimanche* (*menus* à 95 F-160 F et 220 F).

(2) *Châtaignes et marrons*. Ariane Bruneton-Governatori. Messidor. 1991. 145 F.

Recette

Crème légère de châtaignes à la duchesse de céleri (4 à 6 personnes)

Le marché : 200 gr de *châtaignes soigneusement pelées ;* 60 gr de carottes et 30 gr de céleri branche taillés en brunoise ; 50 gr d'épinards frais ciselés ; 7 dl de fond de volaille (à réaliser avec une patte, 2 ailes et un cou de poulet) ; 200 gr *de céleri rave coupé en dés ; un morceau de fenouil* émincé et feuilles de céleri ; sel ; 15 cl de crème fleurette ; 1 cuillère à soupe d'huile de noix ; 1 œuf + un blanc d'œuf ; 30 gr de beurre.

La préparation : *cuire à très faible ébullition les châtaignes* dans le fond de volaille. Tester la cuisson au bout de 20 minutes. Faire suer dans une petite casserole, à couvert, avec *l'huile de noix*, les brunoises de *carottes et de céleri branche.* Prélevez quelques morceaux de châtaignes pour la garniture finale. Mixer le restant avec le bouillon de cuisson. Le crémer et le faire chauffer. *Rectifier l'assaisonnement et la consis*tance.

Duchesse de céleri : cuire le céleri dans une casserole à revêtement intérieur inox avec un mélange moitié lait, moitié eau, jusqu'à ce qu'il soit très *mou.* Après cuisson, égoutter *les dés de céleri et les passer au tamis (ou au moulin à légumes)* pour obtenir une purée. Dans une casserole, faire dessécher sur le feu la purée de céleri. Laisser refroidir quelques instants puis ajouter d'abord les 30 gr de beurre, puis l'œuf entier et le blanc d'œuf. Recti*fier l'assaisonnement en sel. Sur une plaque à four ou dans* un plat à gratin, déposer cette composition à l'aide d'une poche à douille cannelée. Au moment du service, mettre la duchesse de céleri à four très chaud jusqu'à coloration blanche.

Service : *dans des assiettes* à potage chaudes, mettre la chiffonnade d'épinards et les brunoises de carotte-céleri, quelques morceaux de châtaignes réservés. Garnir avec *deux louches de crème de châtaignes et placer les duchesses* de céleri dessus, telles des îles flottantes.

Échos gourmands

★ **« Au nom de la rose »,** c'est le nom de code de l'opération que Laurent-Perrier propose en cette fin d'année : une bouteille de champagne rosé brut + *un bouquet de vingt roses, livrés à* domicile (Paris et région parisienne) pour 450 F. (Tél. : (16)-26-58-91-22.)

★ **Le Grand Prix du sommelier 1994,** *organisé par la Sopexa, a été attribué* à François Chartier, 29 ans, sommelier du restaurant *La Clef des champs* à Sainte-Adèle, au Québec, parmi deux mille candidats appartenant à vingt-quatre pays. *Le jury était présidé par Jacques Puisais.*

★ **Amuse-bouche,** salade de homard à l'huile vanillée, grenadin de biche aux *épices délicates et ses garnitures* (épinards, pommes en l'air et purée de céleri) et charlotte à la mandarine et chocolat amer, c'est le « menu à emporter » pour 195 F que propose le restaurateur Morot-Gaudry (8, rue de la Cavalerie, 75015-Paris. *Tél.* : 45-67-06-85), *pour* le 31. Restaurant *ouvert* au déjeuner, le 1er de l'an, avec la carte habituelle.

★ **Un vrai réveillon,** avec foie gras, *homard et chevreuil, cotillons, spec*tacle et danse jusqu'à l'aube, une folle ambiance assurément, c'est à *L'Aiguière*, chez Patrick Masbatin (37 *bis*, rue de Montreuil, 75011 Paris. Tél. : 43-72-42-32).

★ **La maison Prunier** (16, avenue Victor-Hugo 75116 Paris. Tél. : 44-17-35-85 Fermé le dimanche soir et le lundi), dirigée par Jean- Claude Vrinat (Taillevent), vient de reprendre du ser*vice* après *un sérieux lifting dû à Pierre*-Yves Rochon. Le décor, les huîtres, la bisque, la brandade y sont fidèles à notre « mémoire » visuelle et gustative. Plus délicate est la mise au point des célèbres « pieds de mouton, sauce poulette » ; *nous retournerons en janvier* chez Prunier !

★ **Celui que « 50 millions de consommateurs »** *avait baptisé l'an passé le « pape du foie gras »* – Jean-Michel Brunet – est sous les verrous. Il avait inventé le « foie gras millésimé », mais trompait la clientèle sur l'origine et la nature des foies. Il ne faut acheter de foies gras que de marques ou de mai*sons sérieuses, et se garder aussi* des engouements du consumérisme.

★ **Chez Bofinger** (5, rue de la Bastille, 75004 Paris. Tél. : 42-72-87-82), on *pourra réserver – ce qui n'est guère* facile d'habitude pour le réveillon du 31 et le déjeuner du 1er janvier. Prix sans suppléments, avec quelques plats de circonstance : cocktail de langouste, filet de biche sauce grand *veneur et le fraisier de l'an neuf.*

Le Monde

Edité par la SA *le Monde*
Société anonyme
avec directoire et conseil de surveillance

Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani
président du directoire, directeur de la publication
Dominique Alduy
directeur général
Noël-Jean Bergeroux
directeur de la rédaction
Eric Pialloux
directeur de la gestion
Anne Chaussebourg
directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Laborde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Edwy Plenel, Robert Solé
adjoints au directeur de la rédaction

Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Luc Rosenzweig

Manuel Lucbert
directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat, Michel Tatu
conseillers de la direction
Daniel Vernet
directeur des relations internationales
Alain Fourment
secrétaire général de la rédaction

Médiateur :
André Laurens

Conseil de surveillance :
Président : Alain Minc
Vice-président : Olivier Biffaud

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
ADMINISTRATION
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10

CARNET

Ecrivain apôtre de la non-violence

Le Père Jean Toulat est mort

Le Père Jean Toulat, journaliste et écrivain, est mort, mercredi 28 décembre à Paris, à l'âge de soixante-dix-neuf ans. Consacrant sa vie à militer pour la paix et la non-violence, il avait publié une trentaine d'ouvrages consacrés principalement à la défense des droits de l'homme et à la paix.

« Messieurs de la prêtrise, occupez-vous de vos oignons ! » A bord du voilier *Fri*, au large de Mururoa dans le Pacifique sud, l'invective du chef d'état-major de la marine, l'amiral Marc de Joybert, a claqué aux oreilles de l'abbé Jean Toulat. Avec huit autres personnalités, dont le général Jacques Pâris de Bollardière (qui sera mis par la suite à la retraite d'office), le député (réformateur) de Meurthe-et-Moselle Jean-Jacques Servan-Schreiber, et le jeune président des Amis de la Terre Brice Lalonde, le vicaire de Poitiers est venu protester, *in situ*, cet été 1973, contre les essais nucléaires français.

« Dieu ou la bombe, il faut choisir », répondit Jean Toulat à l'amiral. *« J'ai dialogué sur ce thème, à Mururoa, puis à Hao, avec plusieurs officiers chrétiens qui furent mes sympathiques « geôliers »* [l'affaire se termina par un arraisonnement, des internements et une grève de la faim]. *Puissent-ils découvrir qu'il est difficile de chanter, le dimanche « Gloire à Dieu et paix aux hommes » et, en semaine, de préparer l'engin voué à exterminer ces mêmes hommes. »*

Pour la paix et la non-violence, Jean Toulat était de tous les combats. Ordonné prêtre en 1938, ce *« gréviste de la guerre »*, né en pleine « der des der » le 23 juillet 1915 à Chauvigny (Vienne), avait saisi la plume pour *le Courrier français* et était, depuis 1949, le journaliste « attitré » de l'Association nationale de la presse catholique de province, collaborant également à *la Croix* et à *Ouest-France*.

Le feu a souvent couvé entre ce non-violent de choc et l'armée. En 1971, Michel Debré, alors ministre d'Etat, ministre de la défense nationale, avait pris lui-même la décision d'interdire la diffusion dans les casernes de l'un de ses premiers livres, *la Bombe ou la Vie* (1969), au motif que celui-ci renfermait *« des passages susceptibles de nuire à la discipline et au moral des troupes »*.

Auteur d'une trentaine d'ouvrages consacrés principalement à la défense des droits de l'homme et à la paix (*les Grévistes de la guerre*, 1971, *Oser la paix*, 1985), le Père Toulat avait aussi fermement lutté contre le caractère *« inopérant et répugnant »* de la peine de mort (*la Peine de mort en question*, 1977). Faisant sien tout problème de société, il s'était interrogé sur l'euthanasie (*Faut-il tuer par amour ?*, 1976) et s'était exprimé contre l'avortement (*le Droit de naître*, 1979). Infatigable contradicteur – souvent dans les colonnes du *Monde* –, on le voyait protestant contre l'extension du camp militaire du Larzac au début des années 70, voire... contre les ravages du tabac et de la cigarette.

En 1991, au plus fort de la guerre du Golfe, le Père Toulat avait repris la plume pour dire combien sont incompatibles la guerre et la prière chrétienne. Sans relâche, comme l'abbé Pierre, il ne manquait pas de rappeler à l'ordre les gardiens de la République pour qu'ils changent *« en message d'amour les paroles de haine de* la Marseillaise *»*. A plusieurs reprises, Jean Toulat avait ainsi plaidé pour que soit *« pacifié »* l'hymne national, en notant ce paradoxe qui consiste à faire chanter aux enfants des écoles un appel belliqueux et leur faire célébrer l'armistice, autrement dit l'arrêt des armes.

J.-M. Dy

Anniversaires de naissance

– Paris, 1er janvier 1995.

Raphaël, Gabriel, Alice et Sarah

souhaitent un très heureux anniversaire à leur cher grand-père,

Armand MIKOWSKI.

Fiançailles

L. PÉE et P. ELLES

sont heureux d'annoncer leurs fiançailles célébrées le 31 décembre 1994, à Venise.

Mariages

Audrey et Marjolaine
ont le plaisir de faire part du mariage de

Christine LEGRAND
et
Claude BUISSON.

Leurs grands-parents et toute la famille partagent leur joie.

La cérémonie aura lieu le 31 décembre 1994, à 16 h 30, à la mairie de Vibeuf (Seine-Maritime).

Décès

– Renaud et Bérénice Dély,
ses enfants
Mme Béatrice Caux,
sa mère,
Mlle Elisabeth Dély,
sa sœur,
Sa famille,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Alain DÉLY,

survenu le 28 décembre 1994.

La cérémonie d'incinération aura lieu le samedi 31 décembre 1994, à 11 h 30, au crématorium de Beauvais (Oise), rue du Tilloy, où l'on se réunira.

« Gémissons, gémissons, gémissons... mais espérons !!! »

– Le président,
Le conseil d'administration
Et le personnel du CEREP,
ont la tristesse de faire part du décès de leur président d'honneur,

M. Pierre DREYFUS.

CEREP,
31, rue du Faubourg-Poissonnière,
75009 Paris.

(Le Monde *du 27 décembre.)*

– Mme Jean-Michel Frenkel,
Ses enfants et petits-enfants,
Ses frères et sœurs,
Ses neveux et nièces,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean-Michel FRENKEL,

survenu le 28 décembre 1994, à l'âge de soixante-sept ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 31 décembre, à 9 heures, dans la crypte de l'église Notre-Dame-des-Champs, 91, boulevard du Montparnasse, Paris-6e, où l'on se réunira, suivie de l'inhumation au cimetière de Méréville (Essonne), dans le caveau de famille.

12, rue du Regard,
75006 Paris.

– Martine Cottin-Lautier
et Bruno LAUTIER
ont la grande douleur de faire part du décès de leur fils,

Aurélien,

survenu le 23 décembre 1994, à Paris.

– Lyon. Thurine.

M. Armand Goudard,
M. et Mme Dominique Guinet
et leurs enfants,
M. et Mme Bernard Lyonnet
et leurs enfants,
M. et Mme Alain Lyonnet
et leurs enfants,
M. Yves Goudard,
M. et Mme Sacky Tolachides
et leurs enfants,
M. et Mme Louis Pangaud
et leurs enfants,
M. et Mme François Goudard,
Mme Christiane Goudard
et ses enfants,
Le Père Marcel Tetu (S. J.),
Mme Jean Gonnet
et ses enfants,
M. et Mme Georges Reboul
et leurs enfants,
Les familles Lyonnet, Tetu, Terrin, Goudard,
font part du rappel à Dieu de

Mme Armand GOUDARD,
née Rose Marie Tetu,

dans sa quatre-vingt-troisième année.

La messe de funérailles sera célébrée le samedi 31 décembre 1994, à 8 h 45, en l'église de l'Immaculée-Conception, suivie de l'inhumation au cimetière de Loyasse.

Selon la volonté de la défunte, pas de fleurs mais des dons pour la paroisse.

– Philippe Jaffré,
président d'ELF Aquitaine,
Le conseil d'administration d'ELF Aquitaine,
Et l'ensemble des collaborateurs du groupe ELF Aquitaine,
ont la tristesse de faire part du décès accidentel, survenu le 27 décembre 1994, dans sa quarante-neuvième année, de

Jacques HALFON,
ingénieur en chef des Mines,
chevalier dans l'ordre national
du Mérite,
directeur exploration-production
d'ELF Aquitaine,
président d'ELF Aquitaine Production
président d'ELF Petroleum Nigéria,
président d'ELF Hydrocarbures Syrie,
président du conseil d'administration
de l'école des mines d'Albi-Carmaux.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 3 janvier 1995, à 9 heures, en l'église Saint-Lambert de Vaugirard, 2, rue Gerbert, Paris (15e).

Cette cérémonie sera suivie de l'inhumation au cimetière du Montparnasse.

– Le conseil d'administration et l'ensemble du personnel d'ELF Aquitaine Production,
ont la tristesse de faire part du décès accidentel, survenu le 27 décembre 1994, dans sa quarante-neuvième année, de leur président

Jacques HALFON,
ingénieur en chef des Mines,
chevalier dans l'ordre national
du Mérite.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 3 janvier 1995, à 9 heures, en l'église Saint-Lambert de Vaugirard, 2, rue Gerbert, Paris-15e.

Cette cérémonie sera suivie de l'inhumation au cimetière du Montparnasse.

(*Le Monde* du 30 décembre.)

– Ses enfants,
Son petit-fils et sa petite-fille,
Les famille Mahjoub, Caïd Essebsi, Pinaud, Gardien, Dimicoli et Trobas,
ont la douleur d'annoncer le décès de

Mme Zeïn MAHJOUB,
née Rolande Pinaud,

survenu brutalement dans sa soixante-septième année, le 7 décembre 1994, à son domicile, 2, rue du Docteur-Zeïn-Mahjoub, à Hammam-Lif (Tunisie).

La cérémonie religieuse a eu lieu le 10 décembre, en l'église Sainte-Jeanne-d'Arc, à Tunis.

16, rue Brémontier,
75017 Paris.

« Heureux ceux qui font œuvre de paix, car ils seront appelés fils de Dieu. »
Evangile selon saint Mathieu.

Jean TOULAT,
prêtre,
journaliste,
écrivain,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

s'est endormi dans la paix du Seigneur, le mercredi 28 décembre 1994, à la maison Marie-Thérèse, 277, boulevard Raspail, Paris-14e, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Les obsèques auront lieu en l'église Saint-Sulpice, Paris-6e, métro Saint-Sulpice, le lundi 2 janvier 1995, à 9 heures.

L'inhumation aura lieu à Chauvigny (Vienne).

De la part de
M. Jacques Toulat,
son frère,
ses enfants et petits-enfants,
Mme Madeleine Marolleau,
sa sœur,
ses enfants et petits-enfants,
M. l'abbé Pierre Toulat,
son frère,
La famille Deshoulières.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Selon la volonté du défunt, pas de fleurs mais des prières.

Mme Madeleine Aubry-Marolleau,
5, rue du Général-Estienne,
75015 Paris.
M. l'abbé Pierre Toulat,
18, rue de Révérend-Père-Aubry,
94120 Fontenay-sous-Bois.

(Lire ci-dessus.)

– Mme France Thierry,
née Corpet,
son épouse,
Mme Isabelle Thierry
et M. Yves-Michel Payot,
M. et Mme Ivan Thierry,
M. et Mme Renaud Thierry,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Philippe THIERRY,

survenu à Saint-Laurent-sur-Mer (Calvados), le 28 décembre 1994, dans sa soixante-cinquième année.

Les obsèques religieuses auront lieu le samedi 31 décembre, à 10 h 30, en la cathédrale de Bayeux, suivies de l'inhumation au cimetière de Saint-Laurent-sur-Mer.

Que ceux qui l'ont connu et aimé s'unissent avec nous dans la pensée et la prière.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

Boulevard du Bord-de-Mer,
14710 Saint-Laurent-sur-Mer.
5, rue de la Procession,
78290 Croissy-sur-Seine.

– A la suite du décès de

Gérard VANDERPOTTE,

ses anciens collaborateurs de l'ANPE expriment leur vive émotion et leur profonde tristesse.

Ils tiennent dans ces circonstances douloureuses à témoigner admiration et reconnaissance à celui auquel l'établissement doit tant et qui incarna au plus haut niveau, dans les idées comme dans l'action, les valeurs du service public.

(Le Monde du 27 décembre.)

– Mme Vittoria Wittenberg,
son épouse,
Alexandra et Nicolas Wittenberg,
ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès, à Saint-Cloud, le 29 décembre 1994, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, de

Wladimir « Alex » WITTENBERG,
licencié en droit,
diplômé d'études supérieures
d'économie politique,
ancien des forces combattantes
(agent P 2 réseau Gallia),
diplômé de la Fédération nationale
des anciens de la Résistance,
ancien militant
d'Amnesty International.

« Tel qu'en lui-même l'Eternité le change. »
Mallarmé.

Anniversaires

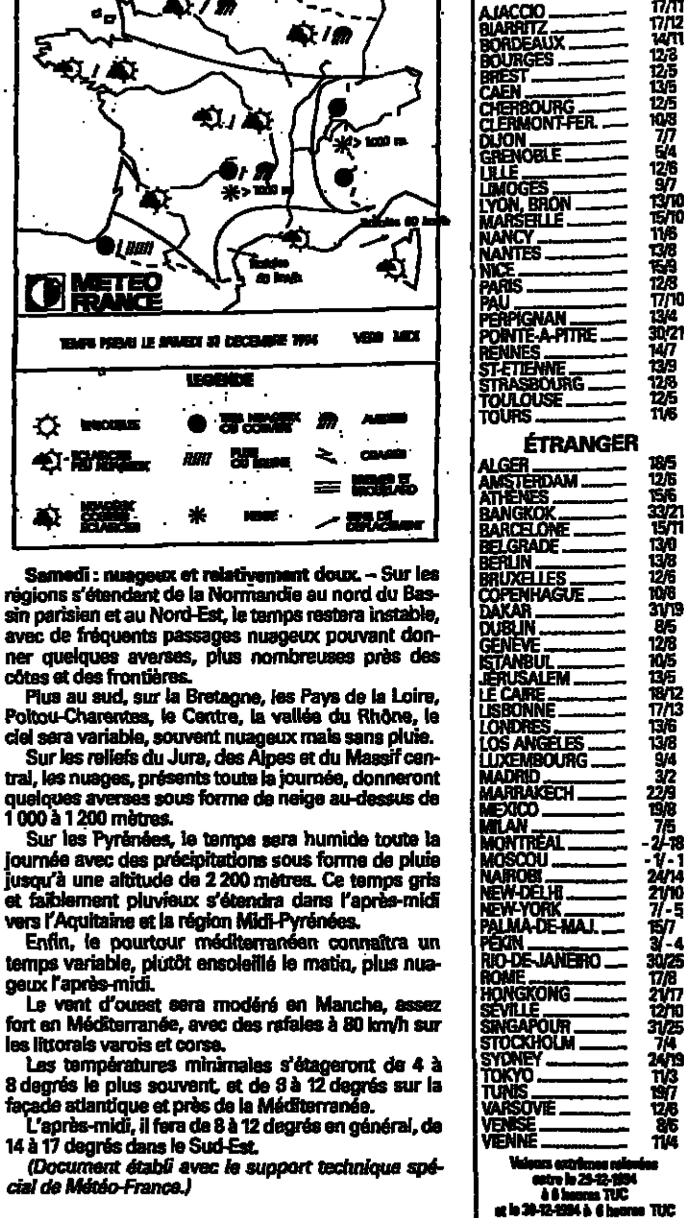
– Il y a dix-huit ans, le 26 décembre 1976, nous quittait

Edouard TAIEB.

« L'argile rouge a bu la blanche fespèce.
Le don de vivre a passé dans les ffleurs. »
Paul Valéry.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

MÉTÉOROLOGIE



TEMPÉRATURES maxima - minima	
FRANCE	
AJACCIO	17/11
BIARRITZ	17/12
BORDEAUX	14/11
BOURGES	12/8
BREST	12/5
CAEN	13/5
CHERBOURG	12/5
CLERMONT-FER.	10/8
DIJON	7/7
GRENOBLE	5/4
LILLE	12/6
LIMOGES	9/7
LYON, BRON	13/10
MARSEILLE	15/10
NANCY	11/6
NANTES	13/8
NICE	15/9
PARIS	12/8
PAU	17/10
PERPIGNAN	13/4
POINTE-A-PITRE	30/21
RENNES	14/7
ST-ETIENNE	13/9
STRASBOURG	12/8
TOULOUSE	12/5
TOURS	11/6
ÉTRANGER	
ALGER	18/5
AMSTERDAM	12/6
ATHÈNES	15/6
BANGKOK	33/21
BARCELONE	15/11
BELGRADE	13/0
BERLIN	13/8
BRUXELLES	12/6
COPENHAGUE	10/6
DAKAR	31/19
DUBLIN	8/5
GENÈVE	12/8
ISTANBUL	10/5
JÉRUSALEM	13/5
LE CAIRE	18/12
LISBONNE	17/13
LONDRES	13/6
LOS ANGELES	13/8
LUXEMBOURG	9/4
MADRID	3/2
MARRAKECH	22/9
MEXICO	19/8
MILAN	7/5
MONTRÉAL	-2/-18
MOSCOU	-1/-1
NAIROBI	24/14
NEW-DELHI	21/10
NEW-YORK	7/-5
PALMA-DE-MAJ.	15/7
PÉKIN	3/-4
RIO-DE-JANEIRO	30/25
ROME	17/8
HONGKONG	21/17
SÉVILLE	12/10
SINGAPOUR	31/25
STOCKHOLM	7/4
SYDNEY	24/19
TOKYO	11/3
TUNIS	19/7
VARSOVIE	12/8
VENISE	8/5
VIENNE	11/4

Valeurs extrêmes relevées entre le 29-12-1994 à 6 heures TUC et le 30-12-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

Samedi : nuageux et relativement doux. – Sur les régions s'étendant de la Normandie au nord du Bassin parisien et au Nord-Est, le temps restera instable, avec de fréquents passages nuageux pouvant donner quelques averses, plus nombreuses près des côtes et des frontières.

Plus au sud, sur la Bretagne, les Pays de la Loire, Poitou-Charentes, le Centre, la vallée du Rhône, le ciel sera variable, souvent nuageux mais sans pluie.

Sur les reliefs du Jura, des Alpes et du Massif central, les nuages, présents toute la journée, donneront quelques averses sous forme de neige au-dessus de 1 000 à 1 200 mètres.

Sur les Pyrénées, le temps sera humide toute la journée avec des précipitations sous forme de pluie jusqu'à une altitude de 2 200 mètres. Ce temps gris et faiblement pluvieux s'étendra dans l'après-midi vers l'Aquitaine et la région Midi-Pyrénées.

Enfin, le pourtour méditerranéen connaîtra un temps variable, plutôt ensoleillé le matin, plus nuageux l'après-midi.

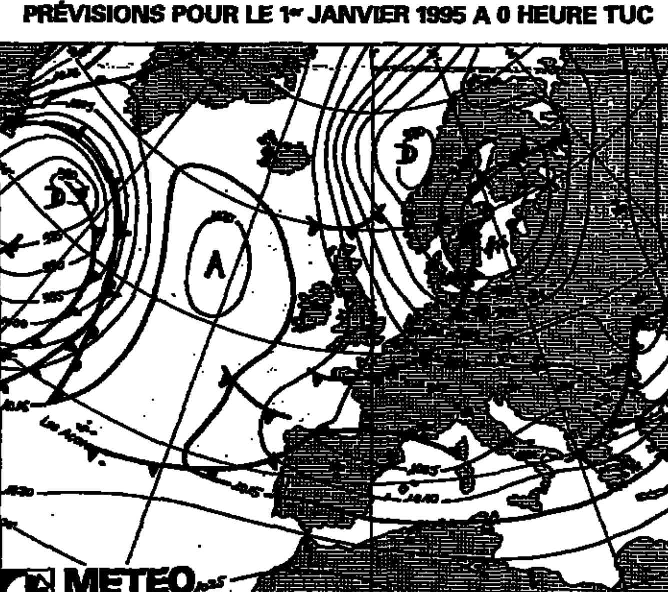
Le vent d'ouest sera modéré en Manche, assez fort en Méditerranée, avec des rafales à 80 km/h sur les littorals varois et corse.

Les températures minimales s'étageront de 4 à 8 degrés le plus souvent, et de 8 à 12 degrés sur la façade atlantique et près de la Méditerranée.

L'après-midi, il fera de 8 à 12 degrés en général, de 14 à 17 degrés dans le Sud-Est.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

PRÉVISIONS POUR LE 1er JANVIER 1995 A 0 HEURE TUC



BULLETIN D'ENNEIGEMENT

Voici les hauteurs d'enneigement au mercredi 27 décembre. Elles nous sont communiquées par Ski France, l'Association des maires des stations françaises de sports d'hiver (61, boulevard Haussmann, 75008 Paris. Tél. : (1) 47-42-23-32), qui diffuse aussi ces renseignements sur répondeur téléphonique au (1) 42-66-64-28 ou par Minitel : 36-15 code CORUS.

Les chiffres indiquent, en centimètres, la hauteur de neige en bas, puis en haut des pistes.

HAUTE-SAVOIE
Avoriaz : 10-50 ; Les Carroz-d'Araches : n. c. ; Chamonix : 10-162 ; Châtel : 05-30 ; La Clusaz : 06-50 ; Combloux : 05-20 ; Les Contamines-Montjoie : 10-60 ; Flaine : 15-100 ; Les Gets : 10-20 ; Le Grand-Bornand : 00-10 ; Les Houches : n. c. ; Megève : 00-30 ; Morillon : n. c. ; Morzine : 00-55 ; Praz-de-Lys-Sommand : n. c. ; Praz-sur-Arly : n. c. ; Saint-Gervais : 06-10 ; Samoëns : 00-60 ; Thollon-Les Mémises : 15-20.

SAVOIE
Les Aillons : 02-20 ; Arcs : 15-130 ; Arèches-Beaufort : 10-30 ; Aussois : 30-15 ; Bessans : n. c. ; Bonneval-sur-Arc : 25-120 ; Le Corbier : 10-10 ; Courchevel : n. c.-70 ; La Tania : 15-80 ; Crest-Voland-Cohennoz : n. c. ; Flumet : n. c. ; Les Karellis : 10-70 ; Les Menuires : 12-75 ; St-Martin-Bellev. : 12-75 ; Méribel : 10-80 ; La Norma : 50-15 ; Notre-Dame-de-Bellecombe : 10-15 ; Peisey-Vallandry : 05-55 ; La Plagne : 20-160 ; Pralognan-la-Vanoise : 15-20 ; La Rosière 1850 : 20-70 ; Saint-François-Longchamp : 05-20 ; Les Saisies : 10-20 ; Tignes : 42-110 ; La Toussuire : 10-20 ; Val-Cenis : 05-60 ; Valfréjus : 10-100 ; Val-d'Isère : 40-150 ; Valloire : 05-40 ; Valmeinier : n. c. ; Valmorel : 05-30 ; Val-Thorens : 40-120.

ISÈRE
Alpe-d'Huez : 10-90 ; Alpe-du-Grand-Serre ; 10-10 ; Auris-en-Oisans : 05-10 ; Autrans : 15-40 ; Chamrousse : 15-25 ; Le Collet-d'Allevard : 10-20 ; Les Deux-Alpes : 20-150 ; Lans-en-Vercors : 15-20 ; Méaudre : 05-15 ; Saint-Pierre-de-Chartreuse : n. c. ; Les Sept-Laux : 00-00 ; Villard-de-Lans : 20-20.

ALPES DU SUD
Auron : n. c. ; Beuil-les-Launes : n. c. ; Briançon : 00-60 ; Isola 2000 : n. c. ; Montgenèvre : 15-50 ; Orcières-Merlette : 20-40 ; Les Orres : 20-40 ; Pra-Loup : n. c. ; Puy-Saint-Vincent : 10-60 ; Le Sauze-Super-Sauze : n. c. ; Serre-Chevalier : 00-50 ; Superdévoluy : 10-15 ; Valberg : 15-15 ; Val-d'Allos-Le Seignus : 10-05 ; Val-d'Allos-La Foux : 15-05 ; Risoul : 30-35 ; Vars : 20-35.

PYRÉNÉES
Ax-les-Thermes : 70-90 ; Cauterets-Lys : 100-150 ; Font-Romeu : 30-50 ; Gourette : 50-80 ; Luchon-Superbagnères : 65-120 ; Luz-Ardiden : 110-130 ; Peyragudes : 100-150 ; Piau-Engaly : 100-120 ; Saint-Lary-Soulan : 100-120.

AUVERGNE
Besse-Super-Besse : 15-20 ; Super-Lioran : 25-00.

JURA
Métabief : 05-15 ; Mijoux-Lelex-La Faucille : 05-15 ; Les Rousses : 05-10

VOSGES
Le Bonhomme : 20-20 ; La Bresse-Hohneck : 20-25 ; Gérardmer : 20-25 ; Saint-Maurice-sur-Moselle : n. c. ; Ventron : n. c.

LES STATIONS ÉTRANGÈRES
Pour les stations étrangères, on peut s'adresser à l'office national de tourisme de chaque pays. Allemagne : 9, boulevard de la Madeleine, 75001 Paris, tél. : 40-20-01-88 ; Andorre : 26, avenue de l'Opéra, 75001 Paris, tél. : 42-61-50-55 ; Autriche : 47, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, tél. : 47-42-78-57 ; Italie : 23, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. : 42-66-66-68 ; Suisse : 11 bis, rue Scribe, 75009 Paris, tél. : 47-42-45-45.

RADIO-TÉLÉVISION

VENDREDI 30 DÉCEMBRE

TF 1

14.25 Série : Côte Ouest.
16.05 Série : Superboy.
16.15 Série : Le Miel et les Abeilles.
16.45 Club Dorothée Noël.
17.55 Série : Premiers baisers.
18.25 Série : Les Filles d'à côté.
19.00 Série : Beverly Hills.
19.50 Le Bêtisier 1994.
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique et Météo.
20.45 ▶ Téléfilm : Un vrai petit génie. De Gary Nelson, avec Kristopher Milnes, Leigh Lawson.
22.45 Concert : Johnny Hallyday, Bercy 1992.
0.10 Théâtre : Elle et moi. Pièce de Michel Boujenah, avec Michel Boujenah.

FRANCE 2

13.50 Cinéma : L'Homme à la Buick. □ Film français de Gilles Grangier (1967).
15.25 Variétés : La Chance aux chansons (et à 5.15). Casino Dancing en fêtes.
16.15 Des chiffres et des lettres.
16.45 Série : Les Années collège.
17.10 Série : Seconde B.
17.45 Série : La Fête à la maison.
18.15 Que le meilleur gagne (et à 3.50).
18.50 Studio Gabriel (et à 19.25). Spécial Thierry Le Luron.
19.20 Flash d'information.
19.50 Bonne Nuit les petits.
19.59 Journal, Météo et Point route.
20.55 Spectacle : Lido magique. Présenté par Mireille Dumas. Au pays des Bluebell Girls.
22.40 Concert des trois ténors. Présenté par Eve Ruggieri. Concert du 17 juillet au Dodger Stadium de Los Angeles, avec Luciano Pavarotti, Placido Domingo, José Carreras.
0.30 Journal, Météo et Journal des courses.
1.05 Documentaire : Les Heures chaudes de Montparnasse.
1.55 Programmes de nuit. Studio Gabriel (2e partie, rediff.).

FRANCE 3

13.35 Spectacle : Grand Prix du Cirque de Milan.
14.50 Série : La croisière s'amuse.
15.40 Série : Magnum.
16.30 Les Minikeums.
17.40 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Malaver s'en mêle*, de Jean-Pierre Maurel.
18.55 Le 19-20 de l'information. A 19.09, journal de la région.
20.10 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 INC.
20.50 Téléfilm : Poursuite en Arizona. De John Guillermin.
22.30 Météo et Journal.
22.55 Magazine : Strip-tease.
23.55 Magazine : Festival de jazz à Marciac. Music is Magic.

M 6

13.30 Cinéma : Alice au pays des merveilles. ■ Film d'animation américain de Clyde Geronimi, Hamilton Luske et Wilfried Jackson (1950).
14.50 Téléfilm : Le Comte de Monte-Cristo. De David Greene.
16.30 Série : L'Etalon noir.
18.00 Série : Brisco County.
19.00 Série : Code Quantum.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Magazine : Vu par Laurent Boyer. L'actualité du spectacle.
20.05 Série : Cosby Show.
20.35 Magazine : Capital.
20.45 Téléfilm : Crime sur la fréquence. De Faliero Rosati.
22.30 Théâtre : Le Père Noël est une ordure. Pièce de l'équipe du Splendid.
0.05 Six minutes première heure.
0.15 Série : Mission impossible, vingt ans après.

CANAL +

13.35 Cinéma : Maman, j'ai encore raté l'avion ! □ Film américain de Chris Columbus (1992).
15.30 Documentaire : Les Aventuriers du cœur.
16.20 Le Journal du art (rediff.).
16.30 Cinéma : Tom et Jerry, le film. □ Film d'animation américain de Phil Roman (1992).
17.50 ▶ Canaille peluche. Insektors ; Les Contes du chat perché.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 Ça cartoon.
18.45 Flash d'informations.
18.50 Magazine : Pour en finir avec les dix ans. Extraits d'émissions des années 1989 à 1994.
20.30 Court métrage : Atrox, la suite. De Michel Welterlin.
20.35 Téléfilm : Bari. D'Arnaud Sélignac.
22.05 Magazine : Courant d'airs.
22.55 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : La Soif de l'or. ■■ Film français de Gérard Oury (1992). Avec Christian Clavier, Tsilla Chelton, Catherine Jacob.
0.20 Cinéma : Traces de sang. □ Film américain d'Andy Wolk (1992) (v.o.).
2.05 Cinéma : Une famille formidable. ■ Film italien de Mario Monicelli (1992).
3.45 Cinéma : Alamo. ■■ Film américain de John Wayne (1960) (v.o.).

LA CINQUIÈME

13.30 Magazine : Défis. Décor délire.
14.00 Documentaire : L'Age de la découverte. Christophe Colomb. 2. Naissance d'un projet (rediff.).
14.45 Les Ecrans du savoir. Au fil des jours ; Inventer demain ; Allô la Terre ; Les Grandes Inventions ; Question de temps : Langue : espagnol, anglais (rediff.).
17.30 Magazine : Les Enfants de John. Le Journal du temps.
18.00 Les Courses extraordinaires. Le Jockey du désert.
18.30 Le Monde des animaux. Marc et le singe haineux.

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Histoire parallèle. Actualités japonaises, allemandes et américaines de la semaine du 24 décembre 1944 (rediff.).
17.55 Magazine : Macadam. Men's Night, de Lutz Braune (rediff.).
19.00 Magazine : Confetti. Présenté par Alex Taylor et Annette Gerlach. Les meilleurs moments.
19.30 Documentaire : Un paradis vert dans le sud bavarois. De Michael Herzog et Sarah Meyer.
20.00 Série : Germaine et Benjamin. 12. L'Escalier des adieux, de Jacques Doillon.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Téléfilm : Le Poids du corps. De Christine François.
21.55 Documentaire : Taslima Nasreen, voyage en France De Frédéric Laffont.
22.50 Cinéma : Mister Boo fait de la télévision. □ Film chinois (Hongkong) de Michael Hui (1978) (v.o.).
0.25 Documentaire : Jean Reverzy. Tentative de lecture, d'André S. Labarthe (30 min).

FRANCE-CULTURE

20.00 Le Rythme et la Raison. Quelles perspectives pour demain ?
20.30 Le Banquet. Conversations philosophiques : L'Etranger. Avec Eric Blondel, Jean Salem et Jean-Michel Besnier.
21.32 Musique : Black and Blue. Les disques de la Victoire.
22.40 Les Nuits magnétiques. Les anges. 4. Du sexe des anges à la théocratie.
0.05 Du jour au lendemain. Annie Lebrun (Vingt mille lieues sous les mots, Raymond Roussel).
0.50 Coda. Quand Baudelaire parlait musique (5).

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Concert franco-allemand (en direct de Prague transmis simultanément à Prague et à Sarrebruck) : Don Giovanni, ouverture, de Mozart ; Concerto pour violon et orchestre nº 2, de Rachmaninov, Kvita Bylinska, piano ; Symphonie nº 4, de Brahms par l'Orchestre philharmonique, dir. Tetsuji Honna.
22.35 Soliste. José Van Dam, baryton, Winterreise de Schubert, Dalton Baldwin, piano.
23.00 Ainsi la nuit. Quintette pour piano et cordes op. 84, d'Elgar par Elisabeth Leonskaja, piano, The Nash Ensemble ; Quatuor à cordes nº 2, de Vaughan-Williams par The English String Quartet ; Etudes sur un chant populaire anglais, de Vaughan-Williams par Keith Swallow, piano, et Janet Hilton, clarinette.
0.05 Jazz club. Par Claude Carrière. Les meilleurs moments depuis septembre.

IMAGES

Imaginaires

L'INTRÉPIDE professeur Oliver Lidenbrock baguenaudait, jeudi soir, dans les parages d'ARTE qui rendait hommage à l'œuvre de Jules Verne, son créateur. Nous l'avons croisé, au sortir des actualités de 20 heures, alors qu'il s'apprêtait à recommencer sous nos yeux, pour notre plaisir et celui de nos petits-enfants, son « Voyage au centre de la Terre ». Piolet à la main, il s'apprêtait à escalader ce fameux volcan islandais d'où l'on accède, à condition d'avoir de bonnes chaussures et une bonne lampe électrique, aux entrailles de notre planète.

Nous ne l'avions pas revu depuis sa première expédition, en 1864. Nous échangeâmes quelques mots. Cette nouvelle exploration souterraine l'exaltait tout autant que les précédentes. *« Rien ne mettra de limites au génie de l'homme »*, nous dit-il. Nous acquiesçâmes par politesse.

Le professeur Lidenbrock semblait trop absorbé par ses propres réflexions pour que nous fussions tentés de solliciter son avis sur l'évolution du génie russe, dont les manifestations en Tchétchénie semblent sortir des normes. Après avoir consulté sa boussole, il hocha la tête et ajouta gravement : *« La science n'est pas un jeu de devinettes ! »*

C'est alors que nous fîmes l'erreur de suggérer que, si une telle certitude valait pour la science, la pratique de la devinette ne semblait pas superflue, en revanche, pour comprendre les subtilités de la diplomatie moscovite. Car pour étayer notre thèse nous nous crûmes autorisé, sur la foi des images reçues, à évoquer l'étrange argument du « brigandage » mis en avant par les nouveaux maîtres de Moscou pour justifier le bombardement de Grozny.

Notre éminent interlocuteur nous répliqua sèchement que nous ne comprenions rien à cette affaire parce que nous manquions de rigueur professionnelle. Il tira de son gousset une feuille de papier. C'était une dépêche de l'AFP diffusée le 21 décembre 1994 à 19 h 47. Elle signalait le vol, à Moscou, de quatre poupées conçues sur le modèle des marionnettes des « Guignols » de Canal Plus. Ce jour-là, à la barbe de l'ex-KGB, quelqu'un avait volé les marionnettes fabriquées sur le modèle français pour représenter le premier ministre russe, le ministre de l'intérieur, le maire de Moscou et un PPDA local.

Comme par hasard, ce forfait avait été commis la veille du tournage d'une séquence qui se proposait de magnifier, justement, le destin historique des nouveaux conquérants du Caucase. Et l'enquête avait révélé qu'il existait une cinquième poupée, mais que celle-ci, bizarrement, n'avait pas été emportée. Devinez laquelle... La marionnette représentant Boris Eltsine ! La démonstration était limpide : Moscou faisait la guerre aux Tchétchènes pour laver l'affront fait à son tsar humilié... par cet oubli lourd de mépris !

En prenant congé de nous, le professeur Lidenbrock daigna nous faire savoir que si c'était à refaire il recommanderait à Jules Verne de l'enfermer à jamais au centre de la Terre pour lui épargner dorénavant l'affligeant spectacle des choses de surface.

ALAIN ROLLAT

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

SAMEDI 31 DÉCEMBRE

TF 1

6.00 Série : Mésaventures.
6.30 Club mini Zig-Zag.
7.20 Club mini.
8.30 Télé-shopping.
8.55 Club Dorothée Noël.
10.53 Météo (et à 12.23).
10.55 Ça me dit... et vous ?
11.55 Jeu : Millionnaire.
12.25 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
12.53 Météo et Journal.
13.15 Série : K 2 000.
15.00 Série : Les Aventures du jeune Indiana Jones. Pékin : mars 1910.
15.50 Série : Super boy.
16.20 Série : Tarzan.
16.50 Série : 21, Jump Street.
18.35 Divertissement : Vidéo gag.
19.05 Série : Beverly Hills.
20.00 Voeux du président de la République.
20.10 Journal, Tiercé, La Minute Hippique et Météo.
20.45 Dorothée Réveillon Rock'n'Roll Show au Carlos'Bar. Présenté par Dorothée. Avec Pierre Perret, Carlos, Chantal Goya, Richard Clayderman, Trini Lopez, Sacha Distel, Hélène, Christophe Rippert, All For One, Bradley Cole, Hugues Aufray, les Collégiens, les Musclés, Anthony Dupray, Antoine, Screaming Jay Hawkins, Bernard Minet, Manuela Lopez, Julia Migenes.
22.30 La Nuit la plus Crazy. Présenté par Bernard Montiel. Au Crazy Horse Saloon, avec Azzedine Alaïa, Loris Azzaro, César, Régine Deforges, Jack Lang, Lova Moor, Pierre Restany, Gonzague Saint-Bris, Marie Sara, Patrick Sébastien, Slavik, Paul-Loup Sulitzer, Chantal Thomass, José-Luis de Villalonga, Georges Wolinski.
0.10 Spectacle : Le Cirque Amar.
1.45 Théâtre : Ma cousine de Varsovie. Pièce de Louis Verneuil et Georges Berr, avec Michel Beaune, Annie Jouzier.
3.25 Programmes de nuit. Peter Ströhm ; 4.05, Histoires naturelles ; 4.35, Musique ; 5.10, L'Equipe Cousteau en Amazonie.

FRANCE 2

6.00 Documentaire : La Révolte des jeunes otaries.
6.55 Dessin animé : La Révolte de Boufi.
7.00 Les Matins de Saturnin. Caroline et ses amis ; Les Animaux du bois de quat'sous ; Les Nouvelles Aventures de Saturnin.
8.05 Hanna Barbera Dingue Dong. Scoubidou where are you ; Bêtes comme chiens ; Numbly ; Tom et Jerry Kids ; Droopy et Dripple.
9.10 Sam'di mat'. Les Tortues Ninja ; La Famille Addams ; Retour vers le futur ; Tom et Jerry Kids.
10.55 Dessin animé : Warner Studio.
11.50 Jeu : Pyramide.
12.20 Tout tout rire.
12.55 Météo (et à 13.30).
12.59 Journal et Point route.

13.40 Les Grandes Enigmes de la science. 2. La science et la Bible, de Roland Portiche.
14.30 Histoires sauvages. Le Parc de Serenged (Tanzanie).
15.00 Magazine : Samedi sport. A 15.05, Tiercé, en direct de Vincennes ; à 15.15, Rallye Grenade-Dakar, en direct de Grenade ; à 16.05, Rétrospective 1994, voyage au pays des champions.
18.05 INC.
18.15 Téléfilm : Le Combat de Sarah. De Joseph Sargent, avec Glenn Close, Christopher Walken.
19.50 Bonne nuit, les petits.
19.55 Tirage du Loto (et à 20.50).
19.59 Voeux du président de la République.
20.10 Journal et Météo.
20.55 Divertissement : Faites la fête. Présenté par Michel Drucker.
22.55 Les Enfants de la télé. Présenté par Arthur à la Cigale. Spécial 31 décembre.
0.25 Opéra-bouffe : Les Brigands. D'Offenbach, mise en scène de Jérôme Deschamps et Macha Makeieff, avec Michel Sénéchal, Michèle Lagrange, Doris Lamprecht, Philip Doghan.
2.35 Programmes de nuit. Lido magique, au pays des Bluebell's Girls (rediff.) ; 4.15, Mémoire d'Orénoque ; 5.10, Un privé sous les tropiques.

FRANCE 3

6.00 Euronews.
7.00 Bonjour Babar. Madeline ; Oui-Oui ; Mon âne ; Spécial Noël ; Les Aventures de Tintin : Tintin en Amérique (2e épisode).
8.25 Les Minikeums. Fievel ; La Légende de l'île au trésor ; Doug ; Les Contes les plus célèbres ; Au cœur des toiles.
10.30 Magazine : Outremers.
11.00 Magazine : Le Jardin des bêtes.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Documentaire. Le Funambule Henry's, de Ch. Sulleman.
12.30 Evasion. La Martinique.
12.45 Journal.
13.05 Sur un air d'accordéon Grand Prix France 3 de l'accordéon, avec Yvette Horner et André Verchuren.
13.35 En flânant avec Roger Gicquel. Les musiques de Bretagne.
14.30 Dessin animé : Des souris et des chats. De Bela Ternovszky.
16.05 Téléfilm : Meurtre au champagne. De Robert Lewis, d'après une nouvelle d'Agatha Christie, avec Anthony Andrews, Deborah Raffin.
17.40 Magazine : Montagne. Tintin au Tibet, le livre des raretés, de Dominique Sanfourche.
18.15 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. Palmarès des meilleurs livres de la saison.
18.55 Le 19-20 de l'information. A 19.09, Journal de la région.
20.00 Voeux du président de la République.
20.15 Jeu : Fa si la chanter.
20.40 Tout le sport.
20.50 Théâtre : Décibel. Pièce de Julien Vartet, avec Christine Delaroche, Raymont Aquaviva, Christian Marin.
22.45 Divertissement : Y a pire ailleurs ! Présenté par Raphaël Mezrahi. Le bêtisier des télévisions étrangères.
23.40 Météo et Journal.
0.00 Téléfilm : L'Eveil. De Marie Lambert, avec Kelly McGillis, Ellen Burstyn (93 min). Mc Gillis, Ellen Burstyk (93 min)

M 6

7.00 Musique : Boulevard des clips (et à 5.45).
8.15 M 6 Kid. Présenté par Caroline Avon et Paul Grandpascal. Info Kid ; Klifitout. Peter Pan ; Christophe Colomb ; Samouraï Pizza Cats ; Conan l'aventurier.
10.15 M 6 boutique. Télé-achat.
10.45 Infoconsommation.
10.50 Magazine : Hit Machine. Présenté par Yves Noël et Ophélie Winter.
12.00 Série : Loin de ce monde.
12.25 Série : Mariés, deux enfants.
12.55 Série : Les Rues de San-Francisco.
13.50 Série : Tonnerre mécanique.
14.45 Série : Les Champions.
15.40 Série : Le Joker.
16.35 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
17.30 Série : Agence Acapulco.
18.20 Téléfilm : Extra large, le sosie. D'Alessandro Capone, avec Bud Spencer, Michael Winslow. *Le détective est accusé d'avoir voulu assassiner le gouverneur.*
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Voeux du président de la République.
20.10 Série : Classé mannequin.
20.40 Magazine : Stars et couronnes. Présenté par Isabelle Heurtaux. Spécial Jour de l'an.
20.55 Téléfilm : Le Bonheur au bout du chemin 2. De Kevin Sullivan, avec Megan Follows, Colleen Dewhust. *Une jeune institutrice d'école communale obtient un poste de professeur de littérature dans un collège. Elle va s'opposer à la famille qui régente la ville.*
0.45 Magazine : Dance Machine. Les meilleurs moments des soirées Dance Machine 1, 2, 3 et 4.

CANAL +

En clair jusqu'à 7.00

6.59 Pin-up (et à 12.29, 0.24).
7.00 Cinéma : Peau-d'Ane. ■ Film de Jacques Demy (1970). Avec Catherine Deneuve, Jacques Perrin, Jean Marais.
8.30 Surprises.
8.40 Cinéma : Stepping out. ■ Film américain de Lewis Gilbert (1991). Avec Liza Minnelli, Shelley Winters, Ellen Greene.
10.30 Cinéma : La Leçon de piano. ■■■ Film franco-australien de Jane Campion (1992). Avec Holly Hunter, Harvey Keitel, Sam Neill.

En clair jusqu'à 14.00

12.30 Flash d'informations.
12.35 Magazine : 24 heures. Présenté par Erik Gilbert.
13.30 Magazine : L'Œil du cyclone.
14.00 Téléfilm : Le Terrania ne répond plus. De Ron Silver, avec Robert Loggia, Jessica Tuck. *Une capsule dérive dans l'espace avec huit passagers...*
15.25 Surprises.
15.35 Téléfilm : Le Retour de Sherlock Holmes. De Kenneth Johnson, avec Anthony Higgins, Debrah Farentino. *Le célèbre détective revient dans le San Francisco d'aujourd'hui.*
17.10 Les Superstars du catch.

En clair jusqu'à 20.30

18.00 Le Soir le plus toon. Des dessins animés de Walt Disney et de Tex Avery présentés par des enfants ; à 22.00, Cartoon Way, documentaire sur l'Amérique mythique des années 50.
22.55 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : Coup de fouet en retour. ■■ Film américain de John Sturges (1956). Avec Richard Widmark, Donna Reed, William Campbell.
0.25 Cinéma : Mr Wonderful. □ Film américain d'Anthony Minghella (1993). Avec Matt Dillon, Annabella Sciorra, Mary-Louise Parker (v.o.).
2.00 Surprises.
2.05 Le Journal du cinéma.
2.10 Cinéma : Faites-le avec les doigts (The Groove Tube). ■ Film américain de Ken Shapiro (1975). Avec Ken Shapiro, Richard Belzer, Buzzy Linhart.
3.20 Documentaire : Dario Moreno. De Jean Rouzeaud.
4.15 Cinéma : Victor Victoria. ■■■ Film américain de Blake Edwards (1982). Avec Julie Andrews, James Gardner, Robert Preston (v.o.).
6.25 Documentaire : Les Allumés... Pan Men, de Barthélemy Fougea. *Un jeune garçon et les Steelbands de Trinidad.*
6.50 Surprises. (10 min).

LA CINQUIÈME

6.45 Opinions publiques.
6.50 Le Journal du temps.
7.00 Jeunesse. Téléchat (rediff.) ; Animaux superstars : T comme tigre (rediff.) ; Crobs livres : le Secret de l'épouvantail ; Contes du folklore japonais : le Chasseur et le pêcheur.
7.30 Magazine : Emploi.
8.00 C'est pas normal !
8.30 Les Ecrans du savoir. Au fil des jours (rediff.) : Question de temps (rediff.) ; Parlez-moi (rediff.) ; Allô la Terre.
10.00 Magazine : L'Œil et la main. Présenté par Emmanuelle Laborit et Daniel Abbou.
10.30 Magazine : Qui vive. La drogue (rediff.).
11.00 Magazine : Business humanum est. Présenté par Marc Autheman.
12.00 Jeunesse. Téléchat ; Animaux superstars : U comme ursidés ; La Vie devant moi : marin pêcheur ; Jeu ; Vraiment sauvages : Une plongée en profondeur ; Le Journal du temps (rediff.).
13.00 Jeu : Ça déménage.
13.30 L'Age de la découverte. Christophe Colomb. 3. La traversée.
14.30 Les Grandes Biographies. Les grands commandants : Napoléon.
15.30 Documentaire : Arts musique. Pierre et le loup, de Christopher Swann, Steve Bendelack et Roger Law.
16.30 Documentaire : Les Courses extraordinaires. Le palio de Sienne, d'Antoine Lassaigne (rediff.).
17.00 Documentaire : Cinéma. Chaplin et la musique, d'André Halimi (rediff.).
18.00 Documentaire : A tous vents. Les Dernières Voiles, de N. Hollander et M. Mertes. Les côtes.

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Les Enfants du voyage. Au fil de l'acrobatie (rediff.).
18.05 La Trace des anges. Les anges dans les grandes religions monothéistes, de Marie-Hélène Rebois (rediff.).
19.00 L'Année culturelle 1994. Les manifestations les plus importantes de l'année.
19.40 Documentaire : Histoire parallèle. Actualités soviétiques, allemandes et françaises de la semaine du 31 décembre 1944 et rétrospective américaine de l'année 1944, commentées par Marc Ferro et Rainer Hudemann.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Documentaire : Les Enfants du voyage. Les bêtes du cirque, de Dominique Mauclair et Laurent Chevallier. *Pavlenko et ses fauves, Wu-Han et son panda...*
21.35 ▶ Téléfilm : Women and Men 1. Il portait une chemise de chez Brooks, de Frederic Raphaël, avec Elizabeth McGovern, Beau Bridges ; Le Calme avant la tempête, de Ken Russell, avec Peter Weller, Molly Ringwald ; Comme des éléphants blancs, de Tony Richardson, avec James Woods, Melanie Griffith.
22.55 Magazine : Confetti spécial réveillon. Présenté par Alex Taylor et Annette Gerlach.
0.05 Série : Mr Bean. 4. Mr Bean bricoleur, avec Rowan Atkinson.
0.30 Magazine : Macadam. Les Cigales et la fourmi. Best of, avec Cyndy Lauper, Boy George, Charl'Elie Couture, Grant Lee Buffalo, Cheb Mami, The Auteurs, Sherryl Crow, Lucio Dalla, Mònica Passos, Stiltskin, Marva Wright, FFF (60 min).

FRANCE-CULTURE

19.32 Poésie sur parole. Récital Prévert, par Claude Piéplu.
20.00 Le Temps de la danse. Aux Folies Bergères ; Les années twist.
20.30 Fiction. Rire en pièces: textes choisis.
22.35 Les Contes du sablier. En direct de Radio-France.

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Soirée de la Saint-Sylvestre. Avec François Castang.
20.10 Opéra (donné le 31 décembre 1993 à Lausanne) : la Belle Hélène, d'Offenbach, par Marie-Ange Todorovitch (Hélène), Brigitte Lafon (Oreste), Nikola Ivanon (Pâris), le Chœur du Théâtre municipal de Lausanne, dir. Etienne Bettens, et l'Orchestre de chambre de Lausanne, dir. Jean-François Monnot (A 23.00, Vœux du président-directeur général).

Le Monde

En censurant trois articles de la loi de finances

Le Conseil constitutionnel met un coup d'arrêt aux débudgétisations

Le Conseil contitutionnel a censuré, jeudi 29 décembre, trois articles de la loi de finances dont il avait été saisi par les députés socialistes. *Cette décision n'a pas de grandes portées pratiques, mais en refusant à l'Etat le droit de confier à un fonds financièrement indépendant une partie des dépenses relevant de la puissance publique,* les gardiens de la Constitution mettent un coup d'arrêt à la technique de débudgétisation utilisée par tous les ministres du budget depuis quelques années. Ils empêchent aussi M. Balladur d'assurer qu'en 1995 les dépenses de l'Etat n'augmenteront pas plus que les prix.

Le rappel à l'ordre est brutal, même s'il est discret : les gardiens de la Constitution viennent de faire savoir au ministère du budget qu'il ne lui est plus possible de jouer avec les comptes de l'Etat. Cela faisait trop d'années que cela durait pour que le Conseil constitutionnel ne finisse pas par estimer que la technique des débudgétisations met à mal la sincérité des lois de finances. Il a donc saisi l'occasion de la décision qu'il a rendue, jeudi 29 décembre, sur le budget de 1995 pour le dire. Nicolas Sarkozy et Edouard Balladur sont ainsi sanctionnés, même s'ils n'ont fait que suivre une pratique largement utilisée par leurs prédécesseurs socialistes ; le paradoxe veut même que le premier signataire de la saisine des députés socialistes soit Martin Malvy, qui fut lui-même ministre du budget.

Dans l'immédiat, cette décision est sans grand effet pratique. Le Conseil constitutionnel est, une fois encore, fidèle à une ancestrale pratique du Conseil d'Etat : les jurisprudences essentielles sont bâties en prenant des décisions qui ne gênent pas, dans l'instant, l'Etat, mais qui l'obligent à changer pour l'avenir son comportement.

Artifices pour un affichage

Cette fois, le gouvernement avait voulu diminuer les dépenses de l'Etat de 8,5 milliards de francs. Il avait donc fait figurer dans la loi de finances un article prévoyant que le fonds de solidarité vieillesse, créé en juillet 1993 et alimenté par l'augmentation de la CSG votée à l'automne de la même année, prendrait à sa charge les sommes correspondant au service des majorations de pensions de retraite accordées en fonction du nombre d'enfants ou pour conjoints à charge, dues au titre du régime des exploitants agricoles et par l'Etat au titre du code des pensions civiles et militaires. Cela permettait une économie de 1,8 milliard pour le budget annexe des prestations sociales agricoles (BAPSA), dont l'Etat finance le découvert. En revanche l'économie de 6,7 milliards sur les retraites des agents de l'Etat était exactement compensée, au moins en 1995, par une diminution de la somme que ce fonds verse, depuis sa création, au budget général de l'Etat.

Cet artifice comptable avait été dénoncé par les socialistes qui l'avaient cité en exemple du manque de *« sincérité »* dont ils avaient accusé le budget de M. Sarkozy. Dans son mémoire en réplique, le gouvernement avait récusé cette accusation, assurant, sur ce cas précis, qu'il ne s'agissait que d'appliquer le principe du partage assurance-solidarité, posé par la loi de juillet 1993 sur la protection sociale.

Le Conseil constitutionnel ne l'a pas entendu ainsi. Il a considéré que l'utilisation du fonds pour la retraite des agents de l'Etat mettait à mal le traditionnel principe *« d'unité et d'universalité budgétaire »*, l'ordonnance organique sur les lois de finances prévoyant que doivent figurer dans les dépenses permanentes de l'Etat celles qui concernent son personnel. Le Conseil a aussi considéré que cette même règle s'appliquait au budget annexe des prestations sociales agricoles.

Alternative redoutable

L'ensemble de l'article 34 de la loi de finances a donc été déclaré contraire à la Constitution, alors que le Conseil d'Etat n'avait rien trouvé à y redire. Les députés socialistes faisaient, notamment, remarquer que le développemet des opérations de *« dissimulations »* budgétaires mettait le Conseil constitutionnel devant une *« alternative redoutable »* : soit il était contraint d'annuler la totalité de la loi de finances, ce qui est un acte politiquement très lourd, soit il devait *« recourir à l'interprétation des textes la plus indulgente et la plus favorable au gouvernement »*.

Or cette fois, le Conseil pouvait échapper à ce dilemme. L'article censuré prévoyait en effet que la non-dépense pour les retraites des fonctionnaires était compensée par une non-recette pour le budget de l'Etat en provenance du fonds de solidarité vieillesse. Après la décision du Conseil, le déficit de l'Etat n'est donc pas accru de 6,7 milliards de francs. En revanche, il est augmenté des 1,8 milliard mis à la charge du budget annexe des prestations sociales agricoles. Toutefois le Conseil a considéré que, le déficit prévu étant de 275,1 milliards, cela ne modifiait pas sensiblement l'article d'équilibre de la loi de finances, dont la contestation aurait contraint à annuler la totalité du budget.

Les dépenses de l'Etat vont toutefois augmenter de 8,5 milliards de francs, alors qu'elles n'étaient prévues qu'à hauteur de 1 480 milliards. Politiquement c'est fort gênant pour Edouard Balladur, qui tenait à afficher une croissance des dépenses budgétaires du même niveau que la hausse des prix. D'où les jeux comptables permettant d'annoncer que cette croissance n'était que de 1,9 % ; après la décision du Conseil constitutionnel, il lui faudra reconnaître qu'elle est de près de 2,5 %.

Accessoirement, le Conseil a aussi annulé deux dispositions dont il a estimé qu'elles n'avaient pas leur place dans une loi de finances : l'annonce que la durée des concessions autoroutières prendrait en compte la création de la taxe imposée aux concessionnaires d'autoroutes ; la fixation de conditions au versement des prestations relevant des régimes d'assurance-vieillesse des professions artisanales, industrielles et commerciales.

THIERRY BRÉHIER

Le contrôle de la législation anticorruption en suspens

Le Conseil constitutionnel a été saisi de quatre textes de lois en plus du budget : la loi de Charles Pasqua sur la sécurité, à l'initiative des députés et des sénateurs socialistes qui contestent le régime de la vidéosurveillance et la fouille des véhicules lors de manifestations ; le texte portant diverses dispositions d'ordre social, dont les députés du PS récusent la modification du régime des dépenses d'assurance-chômage et de celui des « associations intermédiaires », ainsi que la validation de la convention nationale des médecins ; la loi sur l'aménagement du territoire, dont les députés socialistes assurent qu'une partie n'est pas de nature législative et méconnaît le principe de libre administration des collectivités locales ; la loi sur la diversité de l'habitat, dont les élus du PS affirment qu'elle fait *« régresser les garanties légales* [...] *à une vie familiale normale* [...] *et à des conditions minimales de logement »*.

De par la Constitution, le Conseil va aussi devoir examiner les lois organiques que le Parlement vient d'adopter : celle qui modifie le statut de la magistrature ; celle qui tire les conséquences d'autres modifications législatives pour l'élection présidentielle ; celles qui concernent le financement de la campagne présidentielle, d'une part, les déclarations de patrimoine et les incompatibilités des parlementaires, de l'autre. Ces deux derniers textes font partie du « paquet » anticorruption voté à l'initiative de Philippe Séguin.

Mais les trois autres lois de cet ensemble n'ont toujours pas été soumises aux contrôles de constitutionnalité, alors qu'elles comportent des disposotions comparables à celles qui sont comprises dans les textes organiques. Les autorités qui ont le pouvoir de les déférer au Conseil constitutionnel – le président de la République, les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat, le premier ministre, soixante députés ou soixante sénateurs – doivent, si elles le souhaitent, le faire avant le vendredi 6 janvier.

Après la chute du peso

Le ministre mexicain des finances est limogé

MEXICO

de notre correspondant

Dans un geste visant à rassurer les investisseurs étrangers, profondément déçus par la gestion de la crise financière mexicaine, le président Ernesto Zedillo a annoncé, jeudi 29 décembre, le limogeage de son ministre des finances, Jaime Serra, et l'entrée en vigueur, début janvier, d'un *« plan d'urgence économique »*, dont il n'a pas donné les détails.

M. Serra est remplacé par le ministre des communications, un économiste de quarante-six ans, Guillermo Ortiz, qui était vice-ministre des finances dans le gouvernement précédent et appartient à la même génération de technocrates formés aux Etats-Unis.

Les milieux d'affaires américains, qui ont enregistré des pertes évaluées (par la presse mexicaine) à *« environ 10 milliards de dollars »* à la suite de la dévaluation du peso, ont finalement obtenu la tête de celui qu'ils considéraient comme le principal responsable de leurs déboires. Au cours des derniers jours, les investisseurs américains s'étaient étonnés du *« silence »* de M. Serra, qui n'avait pas cru nécessaire d'informer les marchés monétaires des intentions de son gouvernement face à la grave crise de confiance provoquée par la chute du peso.

Depuis le début de l'année, M. Serra, qui détenait le portefeuille du commerce extérieur dans le gouvernement précédent, avait démenti les incessantes rumeurs sur la dévaluation prochaine de la monnaie nationale. Après sa désignation au poste de ministre des finances, il avait annoncé, sur un ton triomphaliste, un taux de croissance économique de 4 % en 1995, contre 3,1 % cette année. Il avait précisé que les dépenses sociales seraient une de ses priorités, en direction des salariés durement touchés par les mesures de redressement. Ces mesures avaient, par ailleurs, permis d'assainir les finances publiques et de ramener l'inflation de 160 % à moins de 10 % en six ans. Début décembre, M. Serra avait démenti, une fois de plus, la nécessité d'une dévaluation qui allait pourtant être annoncée quelques jours plus tard, provoquant la débâcle du peso.

M. Zedillo, qui partage la responsabilité des erreurs de son ministre des finances dans la mesure où il faisait lui aussi partie du « cabinet économique » du président Salinas, a reconnu implicitement la fin du « miracle mexicain » en annonçant jeudi que *« l'heure était à la vérité »* et que *« personne n'échapperait à la crise »*. Il a confirmé que celle-ci était le résultat de la *« sous-évaluation »* du déficit de la balance des comptes courants (environ 28 milliards de dollars en 1994). Son « plan d'urgence », qui doit être présenté le 2 janvier, comportera, a-t-il annoncé, *« des mesures difficiles mais indispensables »* pour diminuer les importations, relancer l'activité économique et *« éviter la course infernale dévaluation-inflation »*. Il s'est gardé de réviser les prévisions économiques pour 1995 mais, selon la plupart des experts, le Mexique pourrait entrer dans une phase de récession, accompagnée d'une augmentation de l'inflation.

Seule bonne nouvelle dans ce sombre tableau, la guérilla zapatiste du Chiapas, dont l'offensive au début de ce mois, a largement contribué à la panique des milieux financiers, a annoncé qu'elle allait replier une partie de ses forces et a confirmé son intention *« d'ouvrir la porte à une trêve stable devant aboutir à la reprise du dialogue »* avec les autorités.

BERTRAND DE LA GRANGE

Retenu depuis le 17 décembre

Le pilote de l'hélicoptère américain abattu en Corée du Nord a été libéré

L'adjudant-chef Bobby Hall, vingt-huit ans, l'un des deux pilotes de l'hélicoptère américain qui s'était écrasé le 17 décembre en territoire nord-coréen, a été libéré vendredi 30 décembre et a aussitôt regagné le sud de la péninsule. Il a franchi la ligne de démarcation entre les deux Corées au point de passage de Panmunjom en compagnie d'un émissaire envoyé à Pyongyang par Washington pour négocier la libération du sous-officier : le sous-secrétaire d'Etat adjoint Thomas Hubbard, responsable au département d'Etat des affaires d'Extrême-Orient et du Pacifique.

Le président des Etats-Unis, qui s'est entretenu par téléphone avec le sous-officier, a déclaré : *« Il subit des examens de contrôle mais dit qu'il se sent bien. »*. M. Clinton a aussi assuré n'avoir pas fait de concessions pour obtenir la libération de Bobby Hall : *« Nous sommes restés fidèles à nos engagements envers nos alliés et à notre politique »*, a-t-il dit dans une brève déclaration à la presse. Aux termes de l'accord conclu entre M. Hubbard et la Corée du Nord, *« les Etats-Unis expriment leurs sincères regrets à propos de cette affaire et acceptent des contacts au sein d'un forum approprié chargé de prévenir de tels incidents à l'avenir »*, a précisé M. McCurry, porte-parole du département d'Etat américain.

L'autre pilote, qui a été tué dans la chute de l'appareil, a été inhumé, mercredi, au cimetière de Gig-Harbour, dans l'Etat de Washington. Son corps avait été remis le 22 décembre par la Corée du Nord aux autorités américaines. Washington a maintenu sa version initiale d'une *« erreur »* de pilotage pour expliquer l'intrusion de l'hélicoptère au Nord, en dépit d'« aveux » de Bobby Hall qu'avait diffusés Pyongyang. Selon des sources militaires nord-coréennes, citées par Radio Pyongyang, les Etats-Unis auraient réalisé cette année plus de 2 500 vols d'espionnage au-dessus de l'Etat communiste. – *(AFP, Reuter.)*

L'ESSENTIEL

AU COURRIER DU MONDE

Les lettres de nos lecteurs. L'avis du médiateur : « Souvenir et avenir commun » *(page 2)*.

INTERNATIONAL

Création en Pologne du nouveau zloty

Avec l'introduction, à partir du 1er janvier, d'un zloty lourd valant dix mille zlotys actuels, les Polonais cesseront d'être millionnaires. Cette opération, préparée depuis cinq ans mais reportée à plusieurs reprises, a finalement été mise en œuvre en raison des prévisions optimistes pour le taux d'inflation : moins de 17 % en 1995 contre 900 % en 1989 *(page 3)*.

SOCIÉTÉ

La mystérieuse disparition d'un vigile niçois

Jean Favre, un vigile de cinquante-deux ans, conseiller prud'hommal et militant actif de la CFDT, a mystérieusement disparu, de son lieu de travail, dans les locaux de la Caisse d'allocations familiales (CAF) de Nice, au début de la soirée du vendredi 16 décembre. Le parquet de Nice a ouvert, le 22 décembre, une information judiciaire pour « enlèvement et séquestration » *(page 6)*.

CULTURE

Les extravagances du jazzman Solomon Burke

Cette star de l'âge d'or de la soul music n'était jamais venue en France. Il occupera à Paris la scène de l'Hôtel Méridien jusqu'au 7 janvier. Un événement de poids, pour ce chanteur de plus de deux cents kilos, dont le gospel est la première formation musicale. Les atouts de celui qui dès l'âge de sept ans délivrait son premier sermon : une maîtrise vocale capable de travailler toutes les nuances, la force de conviction de ses interprétations, et surtout une présence scénique des plus charismatiques *(page 9)*.

ÉCONOMIE

Airbus devrait enregistrer plus de commandes que Boeing en 1994

Pour la première fois de son histoire, Airbus Industrie pourrait enregistrer plus de commandes que Boeing en 1994. L'achat par ILFC de 30 Airbus porterait à 121 le nombre de commandes fermes enregistrées par le consortium européen cette année, contre 111 à ce jour pour son concurrent américain *(page 10)*.

COMMUNICATION

La succession du directeur général de Radio-France

Patrice Duhamel et Anne Coutard succéderont le 1er janvier 1995 à l'actuel directeur général de Radio-France, Jean Izard, qui part à la retraite. Sophie Barluet est nommée directeur général adjoint. Ces nominations à un poste stratégique interviennent à un an de la fin du second mandat du président de Radio-France, Jean Maheu *(page 11)*.

SERVICES

La télématique du *Monde* :
36 15 LEMONDE
36 17 LMDOC
et 36-29-04-56

Le numéro du « Monde » daté vendredi 30 décembre 1994 a été tiré à 441 364 exemplaires

Dans l'attente d'une délibération du conseil municipal

La facturation de l'eau est suspendue à Saint-Etienne

SAINT-ÉTIENNE

de notre bureau régional

Filiale commune de la Lyonnaise des eaux et de la Compagnie générale des eaux, la Société stéphanoise des eaux (SSE), concessionnaire du service de l'eau et de l'assainissement de Saint-Etienne, a décidé de suspendre toute facturation aux usagers dans l'attente de la fixation d'un nouveau prix par le conseil municipal, le 9 janvier. *« Notre société s'adapte aux modifications intervenues depuis la signature du contrat en octobre 1992 pour en sauvegarder l'économie générale, mais ne souhaite pas supporter les effets de la baisse du prix de l'eau »*, déclare Jean-Pierre Ermenault, PDG de la SSE. Il plaide pour le maintien du prix adopté le 31 mai jusqu'à la divulgation et l'approbation des résultats de l'enquête judiciaire, qui doit être ouverte prochainement à la demande du conseil municipal. Le 22 décembre, en effet, le tribunal administratif de Lyon a annulé deux délibérations du conseil municipal de Saint-Etienne, votées les 31 mai et 5 septembre, qui avaient abaissé de 8,02 francs à 7,41 francs le prix du mètre cube d'eau (*le Monde* du 29 décembre). Les juges ont estimé que ces décisions étaient entachées d'*« erreur de droit »*, du fait de l'incorporation dans les calculs de dépenses étrangères au service de l'eau.

V. C.

Au cours du week-end de Noël

Un millier de Kikuyus déplacés par les forces de sécurité kényannes

Les forces de sécurité ont évacué de force, par camions, pendant le week-end de Noël, environ un millier de personnes déplacées d'origine kikuyue, du camp de Maele, dans la vallée du Rift, vers un stade situé à Kiambu, au centre du pays. La police a ensuite rasé les huttes dans le camp.

Les Kikuyus séjournaient au camp de Maele, dans l'ouest du district de Nakuru, après les attaques menées par des Masais qui les ont chassés de la région d'Enoosupukia, dans le district de Narok, en 1993. Les incidents qui avaient éclaté en octobre entre les Masais, qui soutiennent en majorité l'Union nationale africaine du Kenya (KANU), le parti du président Daniel arap Moi, et les Kikuyus, avaient provoqué le déplacement de quelque 7 000 Kikuyus. Au stade de Kiambu, l'opération de contrôle des déplacés par les forces de sécurité, a été interrompue, mercredi, par l'arrivée d'un représentant de l'opposition qui apportait des vivres et escortait des prêtres.

L'ambassade américaine à Nairobi a condamné ce procédé, jugé contraire aux droits de l'homme. Dans un communiqué, elle a souligné que la résolution des conflits d'origine ethnique figure au premier rang de ses préoccupations. *« Nous avons promis 3,5 millions de dollars pour aider à la réinstallation des déplacés kényans victimes de conflits ethniques*, indique le texte. *Nous ne pouvons accepter de tels procédés, si peu transparents et qui violent les droits de l'homme. »* – *(AFP.)*